



HAL
open science

Gérer les périodiques

Géraldine Barron

► **To cite this version:**

Géraldine Barron (Dir.). Gérer les périodiques. Presses de l'enssib, 16, 2008, La Boîte à outils, Livia Rapatel, 979-2-910227-71-5. 10.4000/books.pressesenssib.119 . sic_01224800

HAL Id: sic_01224800

https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_01224800

Submitted on 5 Nov 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

#16

GÉRER LES PÉRIODIQUES

sous la direction de
géraldine barron

consulter le catalogue des presses de l'enssib : < <http://www.enssib.fr/presses/> >

acheter les titres disponibles en ligne : < <http://www.lcdpu.fr/editeurs/enssib/> >

Presses de l'enssib

GÉRER LES PÉRIODIQUES

LA BOÎTE À OUTILS

En 1995, était publié le 1^{er} volume de *La Boîte à outils* : « l'objectif de cette collection est tout entier dans son titre, nous ne vous proposons ni état exhaustif d'une question, ni synthèse d'une recherche. Ces petits manuels ont la modeste ambition d'offrir un cadre de réflexion, une méthodologie étayée par quelques analyses, procédures, avertissements, témoignages, échancier » écrivait Bertrand Calenge dans sa présentation introductive.

En 2008, la BAO fait peau neuve, prend des couleurs, se dote d'une nouvelle mise en page mais conserve son âme : fournir aux professionnels des ouvrages pratiques pour conduire des projets bibliothéconomiques d'actualité concernant aussi bien les bibliothèques publiques que les bibliothèques universitaires ou de recherche.

Écrit à plusieurs mains, chaque volume est coordonné par un professionnel des bibliothèques.

Le volume 16, première publication de *La Boîte à outils* nouvelle version, traite de la gestion des périodiques, c'est l'occasion 10 ans après la parution en 1998 de « Gérer le développement d'une collection de périodiques » de faire le point sur le type de document le plus complexe et le plus protéiforme pour toutes les bibliothèques.

Livia Rapatel
directrice de la collection

À paraître :

BAO # 17 *Favoriser la réussite des étudiants*
sous la direction de Carine Elbekri-Dinoird
(février 2009)

+++++

PRESSÉS DE L'enssib

École nationale supérieure des sciences
de l'information et des bibliothèques
17-21 boulevard du 11 novembre 1918
69623 Villeurbanne CEDEX
Tél. 04 72 44 43 43 Fax 04 72 44 43 44
<<http://www.enssib.fr/presses>>

#16

GÉRER LES PÉRIODIQUES

sous la direction de
géraldine barron

Ont contribué à cet ouvrage :

Isabelle Antonutti

Bibliothèque publique d'information

Theodora Balmon

Bibliothèque de l'université de
technologie de Belfort-Montbéliard

Géraldine Barron

Service commun de la documentation
de l'université du Littoral Côte d'Opale

Alix Bruys

Bibliothèque nationale de France

Christiane Burgunder

Bibliothèque municipale de Mulhouse

Pierre Carbone

Inspection générale des bibliothèques

Christian Chabillon

Agence bibliographique
de l'enseignement supérieur

Thierry Cloarec

Bibliothèque nationale de France

Guy Cobolet

Bibliothèque interuniversitaire
de médecine et d'odontologie

Olesea Dubois

Agence bibliographique
de l'enseignement supérieur

Laurence Erny

Bibliothèque municipale
de Mulhouse

Françoise Labrosse

Centre régional du Sudoc-PS
et de la conservation partagée
des périodiques en Aquitaine,
PRES université de Bordeaux

Kareen Louembé

Service commun de la documentation
de l'université Lyon 2

Anne-Laurence Mennessier

Agence bibliographique
de l'enseignement supérieur

Philippe Mezzasalma

Bibliothèque nationale de France

Claire NGuyen

Bibliothèque interuniversitaire
de médecine et d'odontologie

Isabelle Ramon

Bibliothèque municipale de Mulhouse

Gérer les périodiques [Texte imprimé] /
sous la direction de Géraldine Barron.
Villeurbanne : Presses de l'enssib,
cop. 2008.-
1 vol. (168 p.) ; 21 cm. (Collection La Boîte
à outils # 16) ISBN 978-2-910227-71-5
Rameau : Publications en série
Acquisitions / Dewey : 025.283

SOMMAIRE

MODE D'EMPLOI p. 11
par Géraldine Barron

**PARTIE I : PANORAMA
DE L'OFFRE** p. 15
+++++

**L'OFFRE ÉDITORIALE
IMPRIMÉE VUE À TRAVERS
LE PRISME DU DÉPÔT LÉGAL**
par Alix Bruys p. 16

**LA RÉGLEMENTATION
DU DÉPÔT LÉGAL** p. 16

**LE DÉPÔT LÉGAL, REFLET
DE L'OFFRE ÉDITORIALE** p. 18

**L'ÉDITION ÉLECTRONIQUE
DE PÉRIODIQUES : ÉTAT
DES LIEUX** p. 26

**LES PÉRIODIQUES
SCIENTIFIQUES**
par Pierre Carbone p. 26

**LA PRESSE D'INFORMATION
GÉNÉRALE**
par Isabelle Antonutti p. 37

LE LIBRE ACCÈS
par Theodora Balmon p. 41

**DÉFINITION
DU LIBRE ACCÈS** p. 41

**TYPOLOGIE DE L'OFFRE
EN LIBRE ACCÈS** p. 41

HISTORIQUE p. 43

**CONCLUSION : SAVOIR,
SAVOIR-FAIRE,
FAIRE-SAVOIR** p. 49

PARTIE II : ACQUÉRIR .. p. 51

+++++

**LE RÔLE DES AGENCES
D'ABONNEMENT DANS
L'ACQUISITION DES
PÉRIODIQUES PAPIER**

par Géraldine Barron p. 52

**QU'EST-CE QU'UNE AGENCE
D'ABONNEMENT ?** p. 52

**POURQUOI RECOURIR À UNE
AGENCE D'ABONNEMENT ?** ... p. 52

**COMMENT FONCTIONNE
LE COUPLE AGENCE-
BIBLIOTHÈQUE ?** p. 54

**LES PRINCIPAUX ACTEURS
DU MARCHÉ** p. 59

**ET LES PÉRIODIQUES
ÉLECTRONIQUES...** p. 60

+++++

**ENCADRÉ : Règles des marchés
publics** p. 53

+++++

**ENCADRÉ : La TVA sur
les périodiques** p. 56

+++++

**LES CONSORTIUMS
FRANÇAIS** p. 61

COUPERIN
par Pierre Carbone p. 61

CAREL
par Isabelle Antonutti p. 69

L'ART DE LA NÉGOCIATION
par Claire NGuyen p. 76

LA NÉGOCIATION p. 76

**FINALISATION DE
LA NÉGOCIATION** p. 82

+++++

ENCADRÉ : Points sur les licences
par Claire NGuyen p. 84

+++++

**ENCADRÉ : Les 10 commandements
de la négociation**
par Claire NGuyen p. 86

+++++

**ENCADRÉ : Les groupements
de commandes**
par Olesea Dubois p. 87

PARTIE III : GÉRER p. 89

+++++

**LE CIRCUIT DES PÉRIODIQUES
EN BIBLIOTHÈQUE :
L'EXEMPLE DE MULHOUSE**

*par Isabelle Ramon, Laurence Erny
et Christiane Burgunder* p. 90

LE CONTEXTE LOCAL p. 90

**POLITIQUE
DOCUMENTAIRE** p. 91

**PROCÉDURES
D'ACQUISITION** p. 94

**TRAITEMENT DES
PÉRIODIQUES** p. 95

**LES USAGES ET
LA MISE EN VALEUR** p. 98

+++++

ENCADRÉ : Calendrier annuel
de travail du service des périodiques
*par Isabelle Ramon, Laurence Erny
et Christiane Burgunder* p. 99

+++++

ENCADRÉ : Le circuit de collecte
des périodiques au service du dépôt
légal de la BnF
par Alix Bruys p. 101

+++++

**LA GESTION COURANTE DES
PÉRIODIQUES ÉLECTRONIQUES**

par Kareen Louembé p. 102

**DÉVELOPPER UNE COLLECTION
DE PÉRIODIQUES
ÉLECTRONIQUES** p. 103

**LE CIRCUIT DOCUMENTAIRE
DES PÉRIODIQUES
ÉLECTRONIQUES** p. 105

**LA GESTION DU CIRCUIT
DOCUMENTAIRE
DES PÉRIODIQUES
ÉLECTRONIQUES ET DES
DONNÉES DES RESSOURCES
ÉLECTRONIQUES** p. 109

+++++

ENCADRÉ : La multiplicité
des versions électroniques
par Kareen Louembé p. 103

+++++

ENCADRÉ : Circuit
des périodiques électroniques
par Kareen Louembé p. 111

+++++

SUDOC-PS

par Christian Chabillon

et Anne-Laurence Mennessier p. 112

1981-1999 : LA

PRÉHISTOIRE p. 112

2000-2002 : LA TRANSITION,
INTÉGRATION DU CCN(-PS)

DANS SUDOC p. 114

2002-2003 : LA RENAISSANCE,
CCN(-PS) DEVIENT

SUDOC-PS p. 115

2004-... : À LA RECHERCHE

D'UN NOUVEL ÉLAN p. 118

**PARTIE IV : CONSERVER
EN RÉSEAU** p. 123

+++++

**COOPÉRATION THÉMATIQUE :
LA CONSERVATION PARTAGÉE
DES PÉRIODIQUES MÉDICAUX
EN ÎLE-DE-FRANCE**

par Guy Cobolet p. 124

LA SITUATION EN 2004 p. 124

LES OBJECTIFS p. 125

UNE CULTURE

DE RÉSEAU p. 126

LES OUTILS p. 127

LES RÉSULTATS p. 128

LES DIFFICULTÉS

RENCONTRÉES p. 129

ET DEMAIN ? p. 130

CONCLUSION p. 131

**COOPÉRATION RÉGIONALE :
PLANS DE CONSERVATION
PARTAGÉE EN RÉGION,
L'EXEMPLE DE L'AQUITAINE**

par Françoise Labrosse p. 132

LES RAISONS ET CONDITIONS
DE SA CRÉATION p. 132

LA CONSTITUTION
ET LE DÉVELOPPEMENT
DES COLLECTIONS p. 133

LE FONCTIONNEMENT
DU PLAN p. 135

LE SIGNALEMENT
DU PLAN p. 137

L'ANIMATION
ET LA PROSPECTION p. 140

L'ÉVOLUTION DU PLAN p.141

EN GUISE
DE CONCLUSION p. 142

**COOPÉRATION NATIONALE :
CONSERVATION PARTAGÉE
DE LA PRESSE QUOTIDIENNE
RÉGIONALE**

*par Thierry Cloarec,
Philippe Mezzasalma* p. 143

**LA PRESSE QUOTIDIENNE
RÉGIONALE** p. 143

L'ACTION DE LA BnF p. 147

**LE PLAN
DE CONSERVATION** p. 148

LES ENQUÊTES p. 149

**PRÉCONISATIONS POUR UNE
MEILLEURE CONSERVATION
DE LA PQR** p. 152

+++++

ENCADRÉS : Répartition de la
conservation des éditions locales de
titres de PQR entre la BnF et les BDLI
*par Thierry Cloarec,
Philippe Mezzasalma* p. 153

+++++

MÉMENTO

par Géraldine Barron p. 155

+++++

ENCADRÉ : Les étapes de la gestion
des périodiques

par Géraldine Barron p. 157

+++++

SIGLES

ET ABRÉVIATIONS p. 159

GLOSSAIRE p. 163

BIBLIOGRAPHIE p. 165

Presses de l'enssib

MODE D'EMPLOI

par Géraldine Barron

1998 : *Gérer le développement d'une collection de périodiques*

2008 : *Gérer les périodiques*

Les périodiques sont toujours au cœur d'« innovations les plus porteuses d'avenir » et continuent dix ans plus tard d'être l'une « des préoccupations majeures dans les évolutions des établissements »¹.

Que l'on ne s'y trompe pas : traiter de la gestion des périodiques en bibliothèque dans un court ouvrage de synthèse était une gageure. Compte tenu des contraintes de volume, l'on aurait pu envisager de restreindre le thème de cette *Boîte à outils* à un type de périodique ou à un support, mais les problématiques autour des périodiques électroniques sont encore intimement liées à celles du papier, que ce soit par les modèles économiques des éditeurs ou par les questions budgétaires, encore aussi par les questions de conservation.

Nous avons donc pris le parti d'un plan assez classique, qui nous permette de suivre le cycle du périodique, quel qu'en soit son support, de la source (l'offre éditoriale) au bout de la chaîne (la conservation), en jalonnant ce parcours de panoramas et de réflexions qui sont autant de points de repère.

Faut-il, en préambule, définir le *périodique* ? Puisque le bibliothécaire ne parle pas comme tout le monde (c'est-à-dire les *usagers*), et que malheureusement seuls les premiers auront lu « Le bibliothécais sans peine »², disons que c'est aussi un journal, une revue, un magazine, un quotidien ou un hebdo, la presse, et plus encore. Pour le bibliothécaire, un périodique

1. Avant-propos de Bertrand Calenge in : Belbenoit-Avich, Pierre-Marie (dir.), *Gérer le développement d'une collection de périodiques*, Institut de formation des bibliothécaires, La Boîte à outils, 1998.

2. Balley, Noëlle, « Le bibliothécais sans peine. Petit manuel de conversation courante à l'usage des visiteurs pressés », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2007, t. 52, n° 3.

« est une publication collective (avec plusieurs auteurs), sous un titre unique et légal, qui paraît pendant un temps non limité à l'avance, et dont les fascicules s'enchaînent chronologiquement et numériquement les uns aux autres »³.

Les présentations étant faites, il nous semblait indispensable d'aborder le sujet des périodiques en proposant un panorama, non du marché, mais de l'offre telle qu'elle est perçue par les bibliothèques françaises. Alix Bruys nous propose donc un aperçu de la richesse de la production papier à travers le prisme du service du dépôt légal de la BnF, dont le champ dépasse largement l'offre du circuit commercial et qui permet d'avoir une vision globale, quantitative, volumétrique et qualitative de ce qui est édité, imprimé ou importé en France. Nous verrons ensuite, à travers les contributions de Pierre Carbone et Isabelle Antonutti, la diversité de l'offre électronique. Bien que l'électronique se soit développée de façon exponentielle ces dix dernières années, il existe encore un fossé entre une presse d'information générale foisonnante, tournée vers son lectorat, et une édition scientifique de plus en plus monopolistique, encore difficilement contrée par le mouvement du Libre Accès. Theodora Balmon nous présente un historique de ce mouvement, différents projets remarquables qui en sont issus, tout en esquissant un tableau des techniques indissociables de son développement. Car n'oublions pas que cette croissance exponentielle de l'offre électronique est totalement interpénétrée d'évolutions techniques et technologiques extrêmement rapides et qu'il est parfois difficile d'appréhender.

Face à cette offre pléthorique et encore assez mal balisée, de quels outils dispose le bibliothécaire pour effectuer ses acquisitions ? Pour le papier comme pour l'électronique, les agences d'abonnement continuent d'être des partenaires incontournables, des facilitateurs qui proposent un repérage dans l'offre commerciale et une aide appréciable au processus d'acquisition et de gestion. Acquérir des ressources électroniques est un processus bien plus complexe que de contracter des abonnements papier, du

3. Mouren, Raphaële et Peignet, Dominique (dir.), *Le Métier de Bibliothécaire*, Éditions du Cercle de la Librairie, 2007.

fait de la masse et de la multiplicité des formes qu'elles peuvent prendre. Bouquets d'éditeurs, d'agrégateurs, titres, collections, autant de solutions, autant de modèles économiques parmi lesquels le professionnel ne pourrait se retrouver sans l'appui des consortiums : Carel pour la lecture publique et Couperin pour l'enseignement supérieur et la recherche sont à la fois des experts, des intermédiaires et des formateurs. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des éditeurs et contribuent à adapter l'offre aux besoins des bibliothèques. Dans l'univers de la documentation électronique, le bibliothécaire doit développer de nouvelles compétences, de nouveaux réseaux de plus en plus étendus et interprofessionnels comme nous le verrons dans la présentation d'un nouveau « métier », celui de négociateur, au travers du témoignage de Claire NGuyen, ou dans l'activité de groupement de commandes de l'ABES, présentée par Olesea Dubois.

Bien que la veille et les procédures d'acquisition de périodiques soient complexes, leur gestion ne saurait se réduire à ces démarches commerciales, à l'intervention d'intermédiaires : au-delà du circuit du document, ces supports sont avant tout des vecteurs de contenus et sont à ce titre au cœur de la politique documentaire des établissements. Nous avons pris le parti de fondre, dans la partie « Gérer », le traitement matériel, intellectuel et documentaire des périodiques : bulletinage, équipement, catalogage, politique de prêt, outils de gestion, mise en valeur, évaluation des usages et politique documentaire constituent le quotidien du responsable des périodiques, qu'ils soient papier ou électroniques. L'exemple de la bibliothèque municipale de Mulhouse, présenté par Isabelle Ramon, Laurence Erny et Christiane Burgunder, illustrera bien les différents champs d'intervention d'un responsable de périodiques, la diversité des opérations et réflexions qui s'y rattachent. Nous le verrons ensuite grâce à la présentation claire et synthétique de Kareen Louembé, la gestion des ressources électroniques suit un processus comparable à celui du papier, bien que les modalités techniques lui soient propres. Nous clôturerons cette partie par un *focus* sur le signalement, par un panorama historique du Sudoc-PS, de son organisation et de ses fonctions, dressé par Christian Chabillon et Anne-Laurence Mennessier.

La dernière partie sera consacrée à la conservation. Non pas la conservation physique des documents pour laquelle nous renvoyons à des ouvrages plus spécialisés, mais les enjeux de la conservation partagée pour les périodiques. Passage du temps, passage à l'électronique, restrictions budgétaires, saturation des magasins et désherbages sauvages mettent en péril la disponibilité des collections au plan national. Face à cela les réponses des professionnels ont pu prendre différentes formes, mais le leitmotiv est celui de la coopération et du partenariat : conservation partagée nationale ou régionale, globale, typologique ou thématique, protection du patrimoine par microfilmage ou numérisation, toutes ces initiatives vont dans le sens d'une couverture documentaire nationale systématique, et, souhaitons-le, exhaustive. Guy Cobolet présente un exemple de coopération thématique : celui de la conservation partagée des périodiques médicaux en Île-de-France, tandis que Françoise Labrosse rend compte d'une expérience réussie de coopération régionale en Aquitaine. Enfin la BnF, par la voix de Thierry Cloarec et Philippe Mezzasalma, élargit le champ en pilotant un plan national de conservation partagée de la presse régionale.

Si l'on a pu opposer périodiques papier et électroniques en terme de gestion des stocks *versus* gestion de flux, la comparaison est assez schématique. Au-delà de cette opposition se situent trois enjeux fondamentaux qui n'ont été qu'ébauchés dans cet ouvrage mais qui mériteraient d'être approfondis : politique documentaire – évaluation – accès. Aux enjeux de coopération et de réseaux répond une nécessité d'évaluer les besoins des différents usagers et de penser les accès à l'information en fonction de leurs usages.

PARTIE I

**PANORAMA
DE L'OFFRE**

**1. L'OFFRE ÉDITORIALE IMPRIMÉE VUE
À TRAVERS LE PRISME DU DÉPÔT LÉGAL**

par Alix Bruys

+++++

**2. L'ÉDITION ÉLECTRONIQUE
DE PÉRIODIQUES : ÉTAT DES LIEUX**

par Pierre Carbone et Isabelle Antonutti

+++++

3. LE LIBRE ACCÈS

par Theodora Balmon

+++++

L'OFFRE ÉDITORIALE IMPRIMÉE VUE À TRAVERS LE PRISME DU DÉPÔT LÉGAL

par *Alix Bruys*

Aucun autre observatoire que le dépôt légal ne permet d'étudier un spectre aussi large de périodiques diffusés en France. Ce constat repose sur la longévité de la loi dont les origines remontent à 1537 et sur la vocation patrimoniale du dépôt légal dont le champ d'application couvre très largement l'ensemble des publications éditées, imprimées ou importées en France dès lors qu'elles sont diffusées en dehors du cercle de famille. Il existe toutefois d'autres relais d'informations complémentaires tels que les rapports de la Direction du développement des médias et des syndicats professionnels de presse.

LA RÉGLEMENTATION DU DÉPÔT LÉGAL

+++++

CADRE JURIDIQUE¹

Le dépôt légal est régi par le Code du patrimoine articles L. 131-1 à L. 133-1 et son décret d'application n° 93-1429 du 31 décembre 1993, ainsi que par les arrêtés afférents. Les missions confiées à la Bibliothèque nationale de France sont définies comme suit :

- la collecte et la conservation des documents concernés ;
- la constitution et la diffusion de bibliographies nationales ;
- la consultation des documents collectés sous réserve des secrets protégés par la loi, dans les conditions conformes à la législation sur la propriété

1. Dans ce chapitre, on parlera uniquement du dépôt à la Bibliothèque nationale de France en omettant le dépôt au CNC et à l'INA qui portent sur d'autres types de documents que les imprimés, mais également le dépôt auprès du ministère de l'Intérieur qui concerne également les périodiques mais qui poursuit des objectifs différents de ceux de la Bibliothèque nationale de France : information complète des services de l'État, contrôle *a posteriori* des publications.

intellectuelle et compatibles avec leur conservation. L'obligation de dépôt porte à la fois sur les éditeurs, les imprimeurs et les importateurs.

La réglementation du dépôt légal a connu récemment une réforme significative : le décret n° 2006-696 du 13 juin 2006 a réduit le nombre d'exemplaires dus au dépôt légal éditeur à deux (au lieu de quatre) pour les tirages supérieurs à trois cents et à un (au lieu de deux) pour ceux inférieurs à trois cents, et le nombre d'exemplaires dus au titre du dépôt légal imprimeur à un (au lieu de deux). Un alinéa supplémentaire à l'article 9 introduit la possibilité d'effectuer un dépôt dit de substitution, l'éditeur devant fournir un fichier numérique en lieu et place de la publication imprimée.

CHAMP D'APPLICATION

La vocation patrimoniale du dépôt légal justifie la collecte et la conservation de tous les documents qui ont pu être diffusés auprès d'un public sur le territoire français en raison d'une part de leur importance pour la formation de la sensibilité collective et d'autre part du besoin de la société de se prémunir contre l'oubli. Le champ d'application du dépôt légal occupe un vaste espace entre le domaine des archives privées et celui des archives publiques. Il accorde un intérêt exceptionnel à un grand nombre de documents dont la teneur en information ou la valeur s'accroîtra avec le temps et par la mise en perspective avec un grand nombre de documents similaires ou différents. La collecte du dépôt légal s'opère de manière objective et il revient à la Bibliothèque nationale de France de suivre l'évolution de l'édition et de statuer sur l'adéquation des documents d'un genre nouveau avec les dispositions légales. Le champ d'application du dépôt légal tend à l'exhaustivité dans le cadre délimité par plusieurs grands critères définis dans la loi.

- Les publications imprimées.

L'obligation de dépôt s'étend à tous les périodiques imprimés quel que soit leur procédé technique de production, d'édition ou de diffusion : les publications peuvent être imprimées par des professionnels de l'impression, maquettées et imprimées par des agences de conception et réalisation, tirées sur des imprimantes domestiques et photocopiées, vendues en kiosque, en librairie, par abonnement ou portées à domicile.

- Les périodiques français.

Le principe de territorialité est pris dans une acception large puisque l'obligation de dépôt pèse sur les publications éditées et imprimées en France (métropole et outre-mer) mais également importées sur le territoire national².

- Les publications mises à disposition d'un public hors du cercle de famille. Le champ d'application du dépôt légal ne se limite pas aux publications destinées « au grand public » distribuées par les canaux commerciaux de la presse et concerne également tout titre diffusé de manière plus « confidentielle » auprès des membres d'une association, d'une école, d'une administration, d'un syndicat, d'une entreprise, etc. Il est à noter que la notion de mise à disposition d'un public n'implique pas nécessairement de communication active autour d'un document.

- Des exemplaires identiques à ceux mis en circulation.

Ce principe met l'accent sur la forme que prend le texte diffusé et implique la collecte d'un même contenu sous plusieurs formes différentes (à l'exception des tirés à part). Par conséquent, sont exclus du champ d'application les réimpressions à l'identique, les impressions de publications électroniques ou les fichiers numériques des documents imprimés (sauf dans le cadre du dépôt de substitution).

LE DÉPÔT LÉGAL, REFLET DE L'OFFRE ÉDITORIALE³

+++++

L'étude qui suit porte sur les périodiques entrant dans le champ d'application du dépôt légal au titre du dépôt légal éditeur et importateur et en cours de parution. Cette étude englobe les périodiques selon la définition de l'ISBD (CR)⁴ ainsi que les ressources intégratrices (publications à feuillets mobiles) mais exclut les collections de monographies et des catégories de documents qui ne sont pas catalogués à l'unité et conservés en recueils : publications

2. Les publications importées à moins de cent exemplaires sont toutefois exclues du champ d'application.

3. Cette partie doit beaucoup au travail de Jean-Charles Pajou : *Panorama de l'édition contemporaine périodiques en France*. Villeurbanne, enssib, Mémoire d'étude de conservateur, 2006.

4. Un périodique est « une ressource continue, publiée en une succession de livraison ou parties distinctes portant en général une numérotation, et sans fin prédéterminée ».

périodiques à caractères commercial ou publicitaire, programmes culturels, sportifs et commerciaux, publications de comités d'entreprise, plaquettes de présentation d'établissements, statistiques internes et bilans des entreprises publiques et des personnes morales de droit privé, guides pratiques et répertoires d'intérêt local, catalogues de vente, de bibliothèque, horaires et tarifs.

DYNAMISME DE LA PRODUCTION ÉDITORIALE

Le renouvellement des titres

Le nombre de titres en cours de parution dits vivants s'élève actuellement à 40 000, ce qui génère une masse d'environ 370 000 fascicules parus. Cet ensemble n'est pas statique : le taux de renouvellement est important et a touché 6 834 titres en 2007 soit 17 % du nombre total de titres. Il est conforté par l'âge médian des titres en cours de parution qui s'élève à 7 ans : la moitié des périodiques actuellement en cours ont été créés depuis 2000.

Une étude plus en détail menée par Jean-Charles Pajou a permis de préciser les caractéristiques des périodiques récents : en 2006, cela représentait 31,7 % des titres en cours de parution, soit 12 232 titres.

- Ils sont bimestriels et semestriels. La part des bimestriels et semestriels est plus importante que pour les autres titres. En parallèle, la création de titres est moins importante pour les quotidiens et les hebdomadaires.
- Ils sont édités en Île-de-France. Ces titres récents sont toutefois en moindre proportion que dans les années précédentes édités en Île-de-France mais en augmentation en outre-mer et dans les régions de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Lorraine et Nord-Pas-de-Calais.
- Il s'agit de titres français. Les titres étrangers sont moins représentés que par le passé mais quelques langues sont plus présentes : l'anglais, le coréen, le chinois, le portugais, l'espagnol et l'italien.
- Ils concernent majoritairement la classe 300 de la Dewey, à savoir les sciences sociales. Les statistiques de la Bibliographie nationale française montrent que depuis plusieurs années, près de la moitié des nouveautés

relèvent des sciences sociales, en particulier les publications syndicales ; les rapports et résultats d'enquêtes des chambres de commerces et des métiers, des ASSEDIC, des CPAM et de l'ONISEP ; certaines publications officielles ; les bulletins de communautés de communes et de syndicats professionnels ; les publications sur l'environnement.

- Les titres concernant les généralités, les arts et le sport augmentent. Depuis une dizaine d'années, leur nombre a tendance à croître au détriment de la part des sciences pures et appliquées.

- Ce sont des publications de haut niveau. On trouve une proportion importante (environ 30 %) de publications de niveau création ou étude et recherche. Parmi ces 30 %, les publications classées en sciences sociales représentent 42 %, les sciences appliquées 20 %, l'histoire 12 %, les arts 7 %, la littérature et les généralités 6 % chacune, les sciences naturelles et mathématiques 3 %, la religion 2 % et la philosophie et la linguistique 1 % chacune.

Certaines catégories de publications sont en revanche d'une grande stabilité et d'un âge médian élevé : religion, sciences pures, littérature, histoire et philosophie.

L'accroissement de la production éditoriale

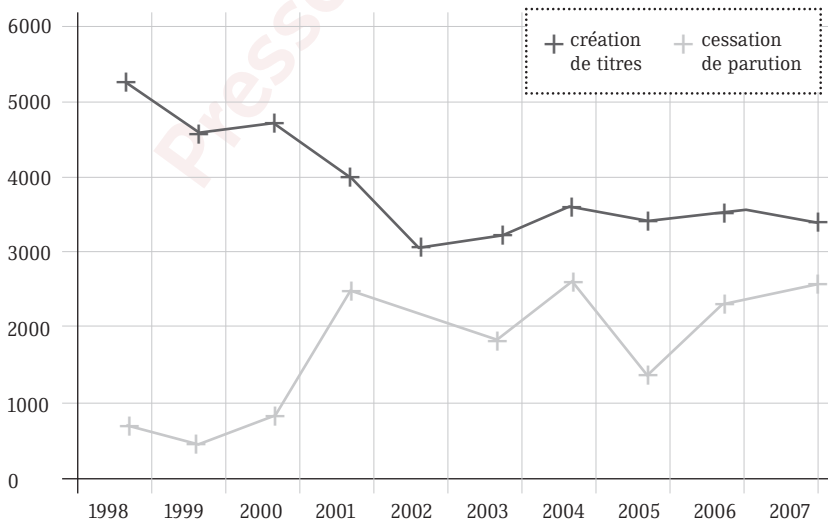
Le renouvellement se fait dans une proportion plus importante en créations de titres qu'en cessations de parution : la production imprimée s'accroît. Pour autant, la courbe du nombre de cessations et celle du nombre de nouveaux titres ayant tendance à converger, le taux d'accroissement n'est pas très élevé : en 2007, il atteignait seulement 1,4 %. Il apparaît donc que la production éditoriale de périodiques perd de son dynamisme, le nombre de nouveaux titres ayant baissé d'environ 10 % en quatre ans.

L'augmentation du nombre de cessations de parution n'est pas à mettre entièrement sur le compte de la concurrence d'Internet. En 2007, seuls 5 % des titres ayant cessé de paraître sous la forme imprimée ont adopté un modèle de publication électronique, ce qui représente environ 0,3 % du

nombre total de titres en cours de parution en 2007. Les périodiques concernés sont en premier lieu les publications officielles (bulletins officiels des ministères, statistiques, recueils d'actes administratifs et budget des préfectures) pour lesquelles des directives ministérielles incitent au choix du support numérique. Les trois quarts restant des publications migrées sur Internet sont constitués de bulletins de liaison ou de lettres d'actualité pour lesquels la diffusion électronique présente à la fois des avantages de coût et de rapidité et une bonne adaptation à la lecture rapide. Les publications de niveau recherche ne sont pas représentées.

On constate plus généralement que les publications en cours de parution font l'objet d'une édition en ligne parallèle avec un contenu identique ou un complément d'information sous forme de bases de données ou de littérature grise (résultats d'enquête, études statistiques, articles). Ce modèle de publication mixte concerne tout particulièrement les revues professionnelles et les revues d'information scientifique et technique.

GRAPHIQUE *Évolution de la production éditoriale*

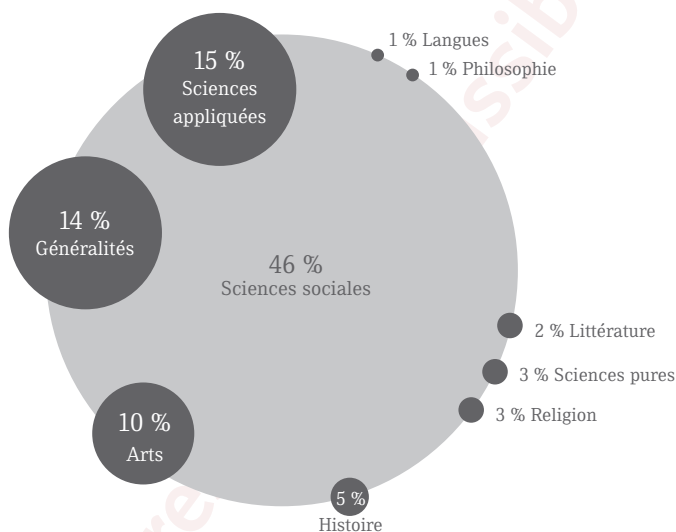


VUE D'ENSEMBLE

Thématiques

Près de la moitié des publications en cours de parution relèvent des sciences sociales ; on note également une proportion importante de généralités.

GRAPHIQUE Répartition thématique des titres en cours de parution



Régionalisation

Près de la moitié des périodiques existants sont édités en Île-de-France. Il est intéressant de noter que certaines régions éditent de manière plus importante des thématiques particulières : philosophie, sciences appliquées et arts en Île-de-France, religion, sciences pures et littérature en Rhône-Alpes et littérature et généralités en Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

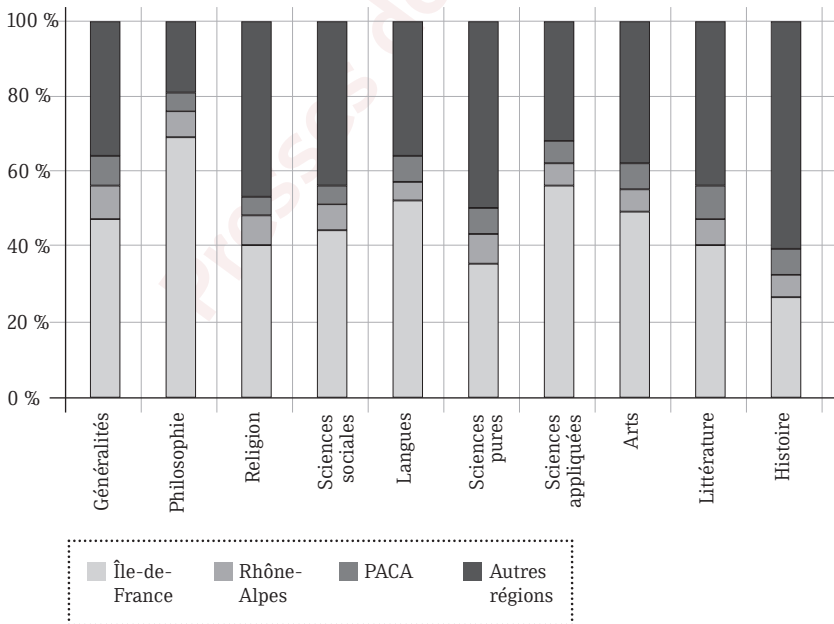
Les publications relevant de l'histoire et de la géographie sont plus disséminées sur le territoire français de par l'activité éditrice des sociétés savantes

locales. On remarque que la Haute-Normandie est deuxième région éditrice en linguistique, l'Aquitaine en histoire et Midi-Pyrénées troisième en philosophie et religion.

Certaines régions ont une activité éditoriale faible : Corse, Limousin, Basse et Haute-Normandie, Champagne.

Les titres édités à l'étranger représentent 2 % du nombre de périodiques reçus au dépôt légal. Dans cette proportion, 19 % viennent de pays francophones (Belgique, Luxembourg, Suisse, Monaco), 11 % du Royaume-Uni, 9 % d'Amérique du Nord, 8 % d'Italie et 6 % d'Allemagne. Les 47 % restant se partagent, dans l'ordre d'importance numérique, entre les Pays-Bas, la péninsule ibérique, le Moyen-Orient, l'Europe centrale, l'Afrique, l'Asie, l'Amérique du Sud, le Maghreb, la Russie et l'Europe du Nord.

GRAPHIQUE Répartition géographique de l'édition par thématique



Langue

Les 40 000 titres vivants sont, sans surprise, en majorité rédigés en langue française. Les langues étrangères les plus représentées sont l'anglais, l'allemand, l'espagnol et l'italien mais on note également quelques titres en langues régionales, en arabe, russe, néerlandais, portugais, vietnamien, chinois et japonais. La langue française est moins dominante pour les publications de sciences ou dans la presse et les magazines d'information générale mais plus présente dans les publications de sciences humaines et sociales.

Périodicité

Un quart des publications en cours sont annuelles et relèvent pour moitié des sciences sociales (poids des rapports d'activité et bilans) ; une moitié est constituée en proportion semblable par les mensuels, bimestriels et trimestriels ; le dernier quart se partageant entre les autres périodicités (quotidiens, triennaux, etc.).

Les quotidiens, hebdomadaires, semi-hebdomadaires et bimensuels ne comptent que pour 5 % de la masse des titres publiés mais sont à l'origine de plus de la moitié des numéros parus (57,3 %).

Les périodicités les plus représentées par classe Dewey sont : les quotidiens, hebdomadaires et bimensuels pour les généralités (39 %) ; les bimestriels et trimestriels pour la philosophie (32 %), la religion (46 %), les sciences sociales (32 %), les sciences appliquées (33 %), les arts (37 %) ; les annuels pour la linguistique (43 %), les sciences pures (32 %), la littérature (37 %) et l'histoire (46 %).

QUELQUES PUBLICATIONS PARTICULIÈRES

- Les publications pour la jeunesse.

Elles représentent environ 3 % de titres en cours de parution. La proportion de langues étrangères est moins importante que pour le reste des titres mais celle des langues régionales est en revanche plus élevée. Plus de la moitié des titres sont toutefois édités en Île-de-France et paraissent majoritairement de façon mensuelle ou bimestrielle.

- Les quotidiens.

261 titres paraissent actuellement selon un rythme quotidien : 40 % des titres sont édités en Île-de-France, 9,6 % en région PACA, 5,3 % dans les DOM-TOM. Les autres régions se partageant le reste à raison de moins de 5 % pour chacune (en premier lieu Alsace, Aquitaine, Centre, Champagne-Ardenne, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes). La prédominance de l'Île-de-France s'explique par la concentration de l'édition de la presse quotidienne nationale en plus de sa propre production régionale. L'éclatement du reste de la production de quotidiens correspond à la carte de la presse quotidienne régionale.

Presses de l'ense

L'ÉDITION ÉLECTRONIQUE DE PÉRIODIQUES : ÉTAT DES LIEUX

LES PÉRIODIQUES SCIENTIFIQUES

+++++

par *Pierre Carbone*⁵

LA PUBLICATION ÉLECTRONIQUE DE REVUES : CONSTITUTION DU MARCHÉ

L'édition électronique des revues scientifiques s'est développée à partir de 1995, avec l'essor d'Internet et la création de sites web par les éditeurs. L'édition courante a été complétée par de grands programmes de numérisation, encore en cours pour certains éditeurs, donnant accès à l'ensemble de la collection sous forme d'archive électronique. Cette évolution a été soutenue par la constitution d'un marché international des publications scientifiques électroniques. Pour la plupart des revues, l'édition en ligne est un « double » sur le web de l'édition papier, mais un double qui s'en différencie de plus en plus par un ensemble de fonctionnalités et de services associés, à forte valeur ajoutée. Le passage à l'édition uniquement en ligne est encore une exception.

Les investissements exigés par ce nouveau mode de publication et de diffusion ont joué en faveur d'une concentration encore plus grande de l'édition scientifique : fusion ou absorption d'éditeurs, hébergement de revues de sociétés savantes et de presses d'université sur les sites de grands éditeurs. Par exemple, Elsevier a absorbé à la fin des années 1990 Academic Press, Harcourt et a acquis Masson ; Springer et Kluwer ont fusionné en 2004, Wiley et Blackwell en 2006. Par ailleurs, les services d'accès aux revues en ligne ont été implémentés aussi bien par des éditeurs que par des agrégateurs (notamment les grandes agences d'abonnement). En même temps,

5. L'auteur remercie Christelle Charazac, Catherine Étienne et Grégory Colcanap, du consortium Couperin, pour leur relecture attentive.

Internet a favorisé la communication scientifique directe entre chercheurs et l'émergence de modes de publication concurrents, gratuits pour le lecteur, telles les revues en *open access* et les archives ouvertes⁶.

LES GRANDES DONNÉES SUR LES REVUES SCIENTIFIQUES ET LES ARTICLES

L'ensemble des revues académiques est tiré par le secteur des « sciences dures », où sont réalisés les investissements les plus importants. Un rapport récent de l'*International Association of Scientific, Technical & Medical Publishers* (STM)⁷ dénombre pour ce secteur dans le monde 23 000 périodiques édités par environ 2 000 éditeurs, publiant globalement 1,4 million d'articles par an. 90 % de ces revues étaient publiées en ligne en 2005 (contre 75 % en 2003)⁸. Le nombre d'articles augmente de 3 % par an, et le nombre de revues de 3,5 %. Dans cet ensemble, les sociétés savantes représentent 30 % des revues de ce secteur, les presses universitaires 4 % et les éditeurs privés 64 %. Ce secteur emploierait 90 000 personnes dont 36 000 (40 %) en Europe, et son chiffre d'affaires global pour l'édition en langue anglaise serait en 2006 de 5,2 milliards d'euros.

Toutes ces revues ne sont pas égales en notoriété, et au sein de cet ensemble, un noyau d'environ 3 000 titres constitue la référence ; ce sont les revues incontournables, fréquemment citées, à fort *impact factor*⁹ et concentrées chez un petit nombre d'éditeurs. Une étude publiée en 2006 par la Commission européenne¹⁰, portant sur 2 707 revues dans 22 disciplines de sciences exactes et de sciences humaines, évalue la part de marché de 7

6. Cf. *infra*, chapitre 3.

7. STM, *An Overview of Scientific, Technical & Medical Publishing and the Value it adds to Research Outputs*, avril 2008, < <http://www.stm-assoc.org/documents-statements-public-co/> (cité par la Dépêche du GFII 979 du 22/04/2008).

8. ALPSP Survey, *Scholarly Publishing : Academic journal publishers', policies and practices in online publishing*, 2005, (p. 1) : <http://www.alpssp.org/ngen_public/article.asp?id=200&did=47&aid=269&st=&oid=1>

9. Indice créé par l'Institute for Scientific Information : c'est la mesure, calculée à partir du *Journal citation reports*, du pourcentage d'articles d'une revue publiés les années *n-2* et *n-1* et cités l'année *n* par rapport au total des articles publiés dans la revue au cours de cette période.

10. European Commission Community Research, Science and Society, *Study on the economics and technical evolution of the scientific publication markets in Europe, Final Report*, January 2006.

éditeurs commerciaux (Blackwell, Elsevier, Wiley, Kluwer, Lippincott, Taylor & Francis, Springer)¹¹ : elle apparaît supérieure aux 2/3 dans 6 disciplines sur les 22, supérieure à la moitié dans 10 disciplines, et supérieure à 1/3 dans 13 disciplines. Les sociétés savantes américaines sont l'autre groupe important, qui pèse entre 58 % et 9 % selon les disciplines. Si la dispersion est plus grande pour les sciences humaines et sociales, on constate que le passage à l'électronique entraîne les éditeurs de SHS vers les grands groupes éditoriaux ou vers les agrégateurs¹². L'édition en sciences humaines et sociales n'a pas en effet la même taille, le nombre de revues publiées par éditeur est plus faible, les domaines linguistiques plus variés et du coup les marchés potentiels pour l'édition non anglophone plus restreints.

L'OFFRE DES ÉDITEURS COMMERCIAUX

Les ressources recensées sur le site Couperin comprennent les éditeurs qui concentrent l'offre la plus importante en titres et la plus diversifiée :

| Les grands éditeurs pluridisciplinaires | |
|---|---------------------------------------|
| Éditeur | Nombre de titres accessibles en ligne |
| Blackwell | 797 |
| Elsevier | Environ 1 800 |
| Springer Link | 1 700 (inclut 780 titres Kluwer) |
| Taylor & Francis | 1 050 (500 STM, 550 SHS) |
| Wiley | 496 |
| TOTAL | Environ 5 850 |

11. En 2008, ils ne sont plus que 5.

12. Voir glossaire.

LES AGRÉGATEURS ET LES RESSOURCES PLURIDISCIPLINAIRES

À côté des éditeurs, on trouve des agrégateurs ou des producteurs de bases de données (dont les grandes agences d'abonnement) qui donnent accès aux articles en texte intégral d'un grand nombre de revues éditées aussi bien par les sociétés commerciales que par les sociétés savantes ou les presses d'université. Les agrégateurs offrant des ressources pluridisciplinaires sont notamment :

- *Academic Search Premier* d'EBSCO (8 300 titres dans toutes les disciplines, avec une bonne représentation des lettres, sciences humaines et sociales) ;
- *Ingenta* de Publishing Technology, (articles en texte intégral de 4 500 titres dans toutes les disciplines et accès au résumé de 20 000 titres) ;
- *JSTOR* (*Journal storage*), produit d'une organisation sans but lucratif créée en 1995 par la Fondation Mellon en vue de bâtir une archive de la communication scientifique. *JSTOR* numérise les articles d'un grand nombre de revues (plus d'1,8 millions d'articles dans 47 disciplines, provenant de 1 109 titres en cours ou ayant cessé de paraître).

Les agrégateurs sont toutefois contraints de respecter un délai d'embargo¹³ en général de 12 mois avant de mettre en accès en texte intégral les livraisons des titres qu'ils proposent : il existe une « barrière mobile »¹⁴ qui maintient la fraîcheur de l'information accessible exclusivement via l'éditeur. Mais dans le cas où on sélectionne sur une de ces bases la référence d'une revue d'un éditeur pour laquelle on a un contrat de licence, on accède directement à l'article¹⁵.

13. Voir glossaire.

14. Voir glossaire.

15. CrossRef (association d'éditeurs) a mis en place un système de liens permettant aux utilisateurs de se connecter au contenu primaire à partir de sa référence. CrossRef est aussi l'agence officielle d'enregistrement du lien officiel DOI® pour les publications académiques et professionnelles. Il met en œuvre un système de lien croisé des citations des éditeurs qui permet à un chercheur de cliquer sur une référence citée sur la plateforme d'un éditeur et de le relier directement au contenu cité sur la plateforme de l'éditeur concerné, en fonction de la politique de contrôle d'accès de chaque éditeur. < <http://www.crossref.org> >

LES ÉDITEURS ET AGRÉGATEURS SPÉCIALISÉS

L'offre de revues des éditeurs spécialisés peut être hébergée sur les sites des grands éditeurs pluridisciplinaires ou des agrégateurs. En lettres, sciences humaines et sociales notamment, elle est plus généralement accessible via des bases de données ou des agrégateurs.

| Les éditeurs spécialisés (en italiques, des produits de type base de données) | |
|---|---------------------------------------|
| Éditeur/Agrégateur | nombre de titres accessibles en ligne |
| Lettres, sciences humaines et sociales | |
| CAIRN | 150 revues francophones |
| <i>PAO de Proquest</i> | plus de 450 revues numérisées |
| SAGE | 485 |
| Sciences économiques et gestion | |
| <i>ABI Inform Global (Proquest)</i> | 1 770 |
| <i>Business Source Premier</i> | 2 400 |
| <i>Source OCDE</i> | 15 revues + 10 bulletins statistiques |
| Terra economica | 1 |
| Sciences juridiques et politiques | |
| <i>Dalloz</i> | Recueil Dalloz + AJDA |
| Doctrinal | 8 |
| Jurisclasseurs | 21 |
| Legalnews | 140 |
| <i>Lexbase</i> | 3 |
| Lextenso | 11 |
| <i>Westlaw</i> | Plus de 1 000 |

...

...

| Sciences et technologie | |
|--|--|
| Bentham | 61 |
| Dekker | Intégré dans Taylor & Francis |
| Geoscienceworld millenium collection | 30 |
| <i>MathSciNet</i> | 70 + liens vers près de 1 800 revues |
| Sciences de la vie et de la santé | |
| British Medical Journals | 25 |
| Cell Press Elsevier | 12 |
| <i>Cochrane Library</i> | Revues regroupées en bases de données |
| Humana Press | 23 |
| Karger | 76 |
| Lippincott William & Wilkins | 270 |
| Mary Ann Liebert | 50 |
| Masson/Elsevier | 45 |
| Nature | 30 (dont 29 revues publiées sous la marque Nature) |
| New England Journal of Medicine (NEJM) | 1 |
| Revue Médecine/Sciences | 1 |

LES SOCIÉTÉS SAVANTES

Les sociétés savantes sont le deuxième groupe en ordre d'importance pour l'édition de revues. Avec le passage à l'électronique, certaines (notamment les sociétés américaines) continuent à publier directement, d'autres ont recours soit à de grands éditeurs qui incluent leurs titres dans un bouquet¹⁶ soit à des regroupements.

16. Voir glossaire.

| Les sociétés savantes | |
|--|---|
| Éditeur | nombre de titres accessibles en ligne |
| Sciences et technologie | |
| ACM (Association for Computing Machinery) Digital Library | 123, dont 22 titres de Transactions, 85 titres de Conference Proceedings |
| American Chemical Society | 33 |
| American Geophysical Union (AGU) | 19 |
| American Institute of Physics/ American Physical Society (AIP/APS) | 21 |
| American Meteorological Society (AMS) | 12 |
| American Society of Civil Engineers (ASCE) | 30 |
| ASME (American Society of Mechanical Engineers) | 29 |
| Centre national de recherche du Canada (CNRC) | 16 |
| Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation (CSIRO) | 20 |
| IEEE (Institute of Electrical and Electronics Engineers) et Institute of Engineering and Technology | 202 (site IEEE le 9 mai 2008) |
| Institute of Physics (IOP) | 35 |
| OSA revues (Optical Society of America) | 13 |
| Royal Society of Chemistry | 30 |
| SIAM Journals Online (Society of Industrial and Applied Mathematics) | 13 |
| SPIE Digital Library (optique) | 6 |
| TOTAL | 571 |
| Sciences de la vie et de la santé | |
| American Academy of Pediatrics | 5 |
| American Society for Microbiology (ASM) | 11 |
| Journal of the American Medical Association (JAMA) | 1 |
| TOTAL | 17 |
| TOTAL SOCIÉTÉS SAVANTES | 588 |

En dehors des sociétés savantes citées ci-dessus, l'ALPSP (Association of Learned and Professional Society Publishers) publie dans l'*ALPSP Learned Journals Collection* 460 titres d'une quarantaine de sociétés, académies des sciences ou organismes.

LES PRESSES D'UNIVERSITÉ

Les ressources recensées par Couperin sont :

| Les presses d'université | |
|------------------------------------|---------------------------------------|
| Éditeur | nombre de titres accessibles en ligne |
| BEPRES (Berkeley Electronic Press) | 64 dont 2 en <i>open access</i> |
| Cambridge University Press | 134 |
| Oxford University Press | 196 – 6 lots |
| TOTAL PRESSES D'UNIVERSITÉ | 394 |

Les presses d'université ont, encore moins que les sociétés savantes, la taille critique pour publier des revues payantes en ligne. En dehors des presses citées ci-dessus, les ressources les plus importantes sont :

- Highwire Press, division de *Stanford University Libraries*, qui donne accès en ligne aux revues de 140 presses d'université et à celles de nombreuses sociétés savantes. Highwire déclare héberger 71 des 200 revues les plus citées ;
- le projet MUSE, qui donne accès à plus de 200 revues de plus de 70 presses d'université et sociétés savantes des États-Unis.

L'ABONNEMENT À DES REVUES EN LIGNE

Les possibilités varient selon les éditeurs, selon leurs relations avec les agences d'abonnement et selon leur politique commerciale vis-à-vis de tel ou tel marché. Les éditeurs commerciaux dominants maintiennent l'exclusivité de l'accès à leur plateforme pour l'offre en direction du public universitaire.

L'abonnement titre à titre est la formule pratiquée à l'origine, par un couplage d'un accès en ligne avec un abonnement papier via une agence d'abonnement. Dans le cas où on souhaite accéder à un grand nombre de titres, cette formule s'avère onéreuse, car sa mise en place et son suivi ont un coût.

C'est ce qui a amené rapidement les éditeurs, après une première étude des usages, à commercialiser des bouquets soit comprenant l'ensemble des titres, soit segmentés par collection thématique. Des collections spéciales peuvent aussi être vendues en dehors des bouquets généralistes.

Par exemple, dans le cas d'Elsevier, on peut accéder :

- à une collection dite Standard, sous-ensemble des abonnements papier pris par la bibliothèque ;
- à la collection dite Complète, la totalité des abonnements papier de la bibliothèque ;
- à des collections thématiques par discipline ;
- à la collection Liberté (*Freedom*, presque tous les titres en ligne, mais pas tous) ;
- à une collection dite UTL (*Unique Title List*), constituant une sélection de titres pour un consortium ;
- à la collection Cell Press, qui constitue un lot séparé ;
- à une collection spéciale (telle la *China Collection*).

De même, Blackwell commercialise 7 lots, Cambridge University Press ou Taylor & Francis segmentent leurs collections en deux lots. Certains titres peuvent être communs à plusieurs lots, et il est important de regarder en détail la liste des titres avant de faire le choix le plus pertinent.

L'ACCÈS À LA REVUE EN LIGNE

La revue en ligne n'est pas le strict décalque de la revue papier. Même si on peut procéder par feuilletage (sélection du titre, du fascicule, choix de l'article dans le sommaire puis téléchargement), les possibilités d'accès sont multiples et la plateforme de l'éditeur constitue une base de données dotée d'un moteur de recherche, d'outils de *data mining*¹⁷ et de visualisation, d'applications du web sémantique, d'aides à la navigation en ligne, etc. Les sites web des éditeurs sont aussi dotés d'outils de personnalisation, et l'utilisateur peut y entrer un profil, être avisé des nouveaux articles dans son domaine de recherche sous la forme d'une alerte par mél, organiser sous forme de bibliothèque personnelle les articles copiés, tenir à jour sa bibliographie par couplage avec un logiciel de gestion, envoyer la copie d'un article à un ami... La consultation des schémas, graphiques, illustrations y est aussi plus aisée, sans compter que le délai de consultation de la dernière livraison est plus rapide (dès publication sur le site) que pour le papier.

L'un des avantages est aussi qu'un grand nombre d'utilisateurs peut lire la même publication simultanément, le modèle qui s'est rapidement imposé dans le monde académique étant celui de l'accès illimité. L'élément clé, qui constitue une clause contractuelle entre l'éditeur et l'institution, est la déclaration des utilisateurs autorisés, soit par autorisation des adresses IP, soit par login/mot de passe. Avec la diffusion des fédérations d'identité¹⁸, les éditeurs mettent en place des protocoles permettant l'accès grâce à ce mode d'authentification.

ACCÈS ET ARCHIVES

Les sites des éditeurs donnent généralement accès à l'année en cours, ainsi qu'à une certaine antériorité. Les éditeurs ont aussi constitué des archives par numérisation des fascicules antérieurs, en remontant jusqu'au n° 1, et vendent ces archives par collections thématiques.

17. Voir glossaire.

18. Voir glossaire. Concernant le protocole Shibboleth, voir sur le site Couperin la rubrique sur l'accès distant, notamment < http://www.couperin.org/article.php3?id_article=448 >

Les bibliothèques ont le choix entre :

- un abonnement à ces archives, que leurs utilisateurs consultent sur les sites web des éditeurs ;
- l'achat (c'est le cas en France pour les archives de mathématiques d'Elsevier). Il faut, pour y avoir accès sur la plateforme de l'éditeur, avoir conservé des abonnements.

L'archivage local, ou centralisé à l'échelle d'un pays est plus rare. Il se diffuse néanmoins, dans un souci de préservation des collections numériques : Couperin prévoit maintenant systématiquement l'archivage des collections courantes des grands éditeurs (Elsevier, Springer...) à l'ABES ; de même la BnF implémente les archives Elsevier qu'elle a acquises sur son propre serveur.

Les éditeurs n'ont pas de responsabilité de conservation pour les générations futures, et leur offre n'est pas complètement stable : un éditeur peut être racheté par un autre, un titre publié par un éditeur peut soit cesser de paraître soit changer d'éditeur, et les droits acquis par les clients ne sont de ce fait pas complètement garantis. Par ailleurs, l'UKSG (*United Kingdom Serials Group*) associe éditeurs et bibliothécaires dans la définition d'un code de bonne conduite dans le cadre du projet TRANSFER¹⁹, afin de clarifier les droits des clients face à ces situations. Des initiatives de conservation à large échelle, constituant des sites de recours en cas d'événement déclencheur (rachat, cessation de parution, etc.), voient le jour, soit par constitution d'une archive centrale dans le cadre d'une fondation d'intérêt public reposant sur un partenariat entre éditeurs et bibliothèques (Portico²⁰), soit par dépôt légal (c'est le cas de ScienceDirect d'Elsevier auprès de la Bibliothèque nationale des Pays-Bas), soit dans un cadre coopératif²¹.

19. < <http://www.uksg.org/transfer/papers> >

20. < <http://www.portico.org> >

21. Voir le projet Lockss : < <http://www.lockss.org> >

LE E-ONLY²²

Si les éditeurs ont été au début réticents à proposer une offre uniquement électronique et ont aligné les modèles économiques sur les abonnements papier, c'est parce qu'ils craignaient de ne pouvoir contrôler les accès, et redoutaient de faire face à une chute des abonnements. Depuis quelques années, la situation est plus favorable pour le tout-électronique et il existe maintenant des revues qui ne paraissent pas ou plus sous forme papier. Mais on ne dispose pas à ce jour de modèle pertinent pour le *e-only*, qui est calculé sous forme de remise par rapport à l'abonnement papier. Cette remise (de 10 à 15 %) ne compense pas intégralement le différentiel de TVA (les revues sont à 2,1 %, l'électronique à 19,6 %) et des initiatives sont en cours au niveau européen sur cette question. Un nouveau modèle économique est actuellement testé par l'*American Chemical Society*, mais l'exigence de rentabilité ne poussera certainement pas les éditeurs à baisser le coût de l'information scientifique. L'émergence et le développement rapide du *e-only* rendent d'autant plus prégnante la mise en place de politiques concertées d'archivage de l'électronique et de conservation du papier.

LA PRESSE D'INFORMATION GÉNÉRALE

par Isabelle Antonutti

La presse d'information s'est positionnée très tôt sur Internet : dès 1995, *Le Monde*, *Libération*, *Les Dernières Nouvelles D'Alsace* proposent une version numérique. La presse papier connaît depuis des années une érosion de son lectorat ; l'arrivée du numérique a donc été perçue comme une nouvelle opportunité de développement, même s'il a fallu attendre près de 10 ans pour que ce pari se réalise. Désormais pour certains titres, *Le Monde.fr* par exemple, le renouveau de l'audience se réalise grâce à Internet. L'ensemble de la presse d'information dispose d'un site, plus ou moins fourni. Des secteurs comme la presse magazine grand public et la jeunesse démarrent à peine. Des panoramas de la presse en ligne gratuite sont très bien réalisés

22. Voir glossaire.

par plusieurs sites fédérateurs comme *Giga presse* ou *Webdopresse* à un niveau international.

La presse numérique est un *work in progress* permanent. Pour l'immense majorité des sites, l'actualité immédiate est en général gratuite avec des embargos²³ variables. Les sites sont de plus en plus autonomes par rapport à l'édition papier. Ils disposent bien sûr d'une plus grande réactivité pour la mise à jour, les contenus multimédias animent l'information et des propositions tout à fait nouvelles font de ces sites des médias spécifiques. Cette montée en puissance de l'information a permis la création de sites natifs numériques comme *Médiapart*, *Rue89*. Des modèles économiques cohabitent : le gratuit, la vente à l'exemplaire, à l'archive, par abonnement ou dans un bouquet. Les formules varient selon le client et la situation de l'éditeur. La majorité des journaux ont choisi de déléguer la vente de leurs contenus aux collectivités à des agrégateurs²⁴. Le bouquet²⁵ est devenu un incontournable et il est quasiment impossible pour une bibliothèque de s'abonner en direct à un titre.

PRÉSENTATION DES PRINCIPALES BASES DE PRESSE D'INFORMATION GÉNÉRALE

Ces bases ont pour principal avantage de permettre la recherche simultanée sur l'ensemble des titres disponibles dans le bouquet. Elles donnent accès au texte intégral des articles le plus souvent dans une configuration destinée à l'impression. Parfois la version (PDF) qui reproduit la mise en forme du journal est disponible. Elles offrent un potentiel renouvelé pour la recherche documentaire dans le secteur de l'information. Les usagers des bibliothèques disposent d'un outil performant : il leur évite une recherche dans plusieurs sites qui peut être délicate si les articles sont archivés et payants. Il est d'ailleurs indispensable d'accompagner les usagers dans la découverte de ces outils qu'ils ne peuvent trouver qu'en bibliothèque. C'est pour l'établissement l'occasion de créer un service numérique distinct. L'abonnement est bien sûr payant, il est donc

23. Voir glossaire.

24. Voir glossaire.

25. Voir glossaire.

nécessaire d'être vigilant sur la qualité des moteurs de recherche et des services voisins. Actuellement, ces bases donnent surtout accès à la version numérique du papier ; les contenus multimédias créés sur les sites Internet des journaux sont inexistantes. Elles ne sont pas conçues pour un feuilletage de détente avec un parcours prédéfini dans l'actualité comme l'offre la lecture des sites des journaux.

Europresse est produit par CEDROM-Sni. Cette base en texte intégral réunit des titres de la presse généraliste et spécialisée francophone ainsi que des journaux quotidiens (nationaux et régionaux). La période couverte en termes d'antériorité est variable selon les titres.

LexisNexis Presse est une division du groupe Reed-Elsevier. Cette base regroupe près de 36 000 sources dont 11 000 titres en texte intégral de la presse internationale d'information générale et professionnelle, des journaux quotidiens et magazines ainsi que des publications spécialisées.

Pressdisplay est produit par la société Newspaper Direct Inc. La base propose plus de 400 titres de journaux et magazines publiés dans 72 pays et en 38 langues. Les titres sont proposés dans leur intégralité et dans leur format d'origine (affichage en PDF). Cette base permet la lecture ou le feuilletage de l'édition du jour et donne accès à deux mois d'archives numérisées en mode image. Il est possible de faire des recherches dans l'intégralité des articles ou sur les titres. De nombreux articles ont un fichier son correspondant et peuvent être écoutés.

Factiva est produit par Proquest. C'est une base de données internationale qui propose en texte intégral plus de 10 000 sources en provenance de 152 pays et 22 langues dont la presse française. Les domaines économiques et financiers sont particulièrement représentés : des profils financiers d'entreprises et des cours de bourse y sont aussi disponibles.

Pressens est produit par EDD. La base donne accès à un service de consultation d'archives de presse française accessible sous forme de forfaits aux bibliothèques et aux établissements d'enseignement supérieur. Avec

une couverture, selon la formule retenue, de 20 à 100 titres (et fils d'agences) et une antériorité de 1 à 25 années d'archives, elle rassemble des titres de quotidiens nationaux et régionaux, des magazines d'actualité générale et titres spécialisés.

Hachette digital service est produit par la société Lagardère. Dernière née des offres de presse, Hachette distribution a lancé en 2006 son offre de kiosque numérique. En 2007, 300 titres étaient disponibles, 60 000 clients et 15 000 téléchargements par mois étaient annoncés. Les grands titres de la presse magazine sont présents (*Marianne*, *L'Express*). Fait nouveau, la presse grand public est accessible (*Elle*, *Paris-Match*), le panel s'élargit à des thématiques (*Bateaux*, *Sciences et Avenir...*) et à de la presse jeunesse. Les prix sont identiques au papier, des archives sont annoncées mais sans dates. Contrairement aux bases précédentes, ce site est avant tout dédié aux particuliers.

Jusqu'à présent, les contenus des magazines sont peu accessibles sur Internet. Les sites disposent des sommaires, ils permettent parfois l'achat en ligne des articles, ils peuvent commenter une courte actualité. Certains titres développent des sites compagnons comme *Psychologie*²⁶, autour de thèmes retenus dans le mensuel, des contenus interactifs (forum, quizz) sont proposés. Toutefois, la majorité de la presse grand public conserve l'essentiel de sa diffusion sur papier. L'initiative de *Hachette Digital service* marque certainement le début d'un changement.

26. < <http://www.psychologies.com> >

3

LE LIBRE ACCÈSpar *Theodora Balmon***DÉFINITION DU LIBRE ACCÈS**

Le terme « Ouvert » commun aux expressions anglaises *Open Archives* et *Open Access* n'est pas très explicite, d'autant que ces expressions sont fréquemment employées de manière indifférenciée pour désigner techniques et politiques d'accès. Les experts invitent généralement à parler du « mouvement du Libre Accès », mouvement large englobant non seulement les articles mais aussi toutes sortes de documents : synthèses, commentaires critiques, actes de congrès, interfaces d'accès telles que les archives ouvertes, les pages web, les revues en ligne.

Le Libre Accès a pour objet de développer l'information scientifique et technique et de la diffuser le plus largement possible par la valorisation des publications scientifiques, l'accès aux connaissances récentes par le plus grand nombre et la préservation du patrimoine scientifique, ainsi que par la recherche de la maîtrise des coûts des publications scientifiques par les bibliothèques et centres de documentation. Il résulte de deux principaux facteurs :

- opportunités de diffusion et de partage grâce au développement du web ;
- inflation des coûts, qui ont connu ces dernières années une croissance exponentielle.

Ce dernier facteur impacte les chercheurs (frais de publication) comme les bibliothèques (coûts d'abonnement) qui se sentent impuissants face à ce phénomène résultant du manque de concurrence dans l'édition scientifique.

TYPOLOGIE DE L'OFFRE EN LIBRE ACCÈS

Tout est en ligne et paradoxalement les articles en Libre Accès sont difficilement quantifiables et classifiables. Les parts de marché captées par

le mouvement du Libre Accès semblent encore assez faibles et leur progression est très variable selon les disciplines du fait des pratiques²⁷ au sein de chacune.

Les experts répartissent les articles en deux catégories :

- les *postprints*, soumis à un comité de lecture ;
- les *preprints*, qui n'ont pas été évalués, du moins pas de manière traditionnelle.

Dans le modèle du Libre Accès, les *preprints* sont déposés dans une archive ouverte tandis que les *postprints* sont publiés dans une revue en libre accès.

Parallèlement, les auteurs distinguent :

- les archives thématiques visant l'exhaustivité d'une ou plusieurs disciplines en un seul lieu ;
- les archives institutionnelles créées au sein des établissements ;
- les portails de revues.

Mais les réalités sont complexes et les frontières ne sont parfois pas si nettes.

D'ores et déjà, les effets du Libre Accès se répercutent sur le processus éditorial classique. Actuellement, la « mise à disposition gratuite » en ligne d'un article scientifique peut être réalisée de différentes manières et selon différents modèles :

- L'article est publié uniquement dans une Archive Ouverte²⁸ et il est rendu visible gratuitement, immédiatement. Les coûts engendrés par le traitement de l'article, l'organisation du dépôt, la maintenance et la conservation sont du ressort de l'institution de l'archive et de ses partenaires.

27. « Les rencontres 2006 professionnelles de l'IST. Les archives ouvertes et la veille scientifique, deux axes de réflexion », *ADBS*, vol. 43, n° 3-4, octobre 2006, p. 232-241.

28. Serveur dédié à l'entreposage, à l'archivage et à l'interrogation des données. Voir glossaire.

- L'article est publié dans une revue classique financée par des abonnements : il peut être accessible après un certain délai d'embargo²⁹ selon la négociation avec l'éditeur. La négociation peut aussi porter sur la forme de la visibilité de l'article (*preprint*, *postprint*, format de l'éditeur ou version dite définitive).

- L'article est publié dans une revue en Libre Accès suivant le modèle « auteur-payeur » : l'auteur lui-même – ou son institution – participe au financement du traitement éditorial de l'article, en particulier la fondamentale lecture par les pairs. Ce financement « auteur-payeur » doit permettre de compenser les pertes éventuelles d'abonnements pour la revue résultant de la mise à disposition en ligne de l'article, gratuite et immédiate pour le lecteur.

Il est à noter qu'avec le Libre Accès le niveau de référencement évolue, de manière plus marquée encore qu'avec les ressources électroniques traditionnelles. Que l'on parle d'archive ouverte ou de revue en ligne, le degré de granularité de l'information se situe au niveau de l'article. On est donc toujours au cœur de la problématique des périodiques bien qu'il y ait une forte distorsion par rapport au modèle bibliothéconomique classique.

HISTORIQUE

LES EXPÉRIENCES PIONNIÈRES

ArXiv, base de dépôt de *preprints* d'articles dans le domaine de la physique, est créée en 1991 par Paul Ginsparg, physicien exerçant dans le laboratoire de Los Alamos aux États-Unis. Dans ce champ disciplinaire où les pratiques d'échange et de travail en réseau précèdent les pratiques du web, l'archive connaît dès le départ une croissance exceptionnelle³⁰.

À cette initiative individuelle succèdent d'autres créations, institutionnelles cette fois.

29. Voir glossaire.

30. À titre indicatif, *ArXiv* recense plus de 450 000 documents en texte intégral le 2 mai 2008.

L'archive PubMed Central est créée en 1999 par le National Institutes of Health (NIH) aux États-Unis pour la biomédecine et les sciences de la vie. La valeur de PubMed Central réside dans le fait de rassembler des informations provenant de sources diverses et archivées sous un format commun en un même lieu.

Une pétition pour le Libre Accès lancée en ligne en 2001 par Patrick Brown, biochimiste à l'Université de Stanford, et Michael Eisen, bioinformaticien à l'Université de Californie et au Laboratoire national Lawrence Berkeley, est à l'origine du projet de la *Public Library of Science* (PLOS). Peu d'éditeurs ont réagi favorablement à cette pétition, aussi les concepteurs de PLoS ont-ils décidé de créer leurs propres revues en libre accès dans les domaines de la biologie et de la médecine. PLoS suit en cela l'exemple de l'éditeur BioMed Central qui publie en libre accès depuis la fin des années quatre-vingt-dix des revues dans ces mêmes domaines. Ces deux éditeurs ont été les premiers à expérimenter le modèle de l'auteur-payeur. Ce modèle seul ne suffisant plus actuellement à faire face aux coûts des comités de lecture, des financements complémentaires s'ajoutent sous la forme d'abonnements pour des documents scientifiques particuliers (synthèses, commentaires, actes de congrès, etc.) ou pour des services. Le modèle de financement est alors appelé *hybride*.

Dès 1997, des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, conscients des freins que rencontrent la diffusion et la portée de leurs revues, envisagent le projet de libre accès *SciELO* (*Scientific Electronic Library Online*).

LES DÉCLARATIONS FONDATRICES

Au-delà des initiatives vues ci-dessus qui diffusent une philosophie et un modèle de partage de la production scientifique, le Libre Accès se structure progressivement.

En 1999, lors de la convention de Santa Fe qui réunit les représentants de ce mouvement en devenir, naît l'*Open Archive Initiative* (OAI) qui pose les bases techniques de cette révolution³¹.

31. Voir plus loin.

Trois Déclarations sont considérées au fondement du mouvement du Libre Accès, de sa structuration, de son ancrage, de son essor :

- *L'Initiative de Budapest pour l'Accès Ouvert*³², signée en le 14 février 2002 à Budapest, elle promeut :

- l'auto-archivage des articles ;
- l'édition de revues en libre accès pour soutenir la diffusion du savoir scientifique de façon aussi large et viable que possible.

Les perspectives du Libre Accès paraissent prometteuses : l'impact des publications serait accru et le coût global serait très inférieur aux coûts de diffusion traditionnelle.

- *La Déclaration de Bethesda*³³, le 20 juin 2003, entend instituer le mouvement du Libre Accès dans le cadre de la recherche biomédicale. Elle associe d'entrée de jeu les différents acteurs : institutions et agences de financement, bibliothèques et éditeurs, scientifiques et sociétés savantes.

- *La Déclaration de Berlin*³⁴, signée le 22 octobre 2003 par les responsables européens d'organismes de recherche, s'inscrit dans le même esprit que les deux déclarations précédentes, mais cette fois à un niveau institutionnel et non plus individuel.

LES TECHNIQUES

Le mouvement du Libre Accès s'est appuyé sur le principe d'*interopérabilité*³⁵. Il s'agit d'offrir l'accès, de la façon la plus simple et transparente possible, à des ressources homogènes ou hétérogènes stockées sur divers serveurs (appelés « entrepôts » ou « archives »), dans différents organismes et institutions. Ces ressources doivent reposer sur une structure logique et technique commune pour permettre l'échange de données structurées (les métadonnées³⁶) entre ordinateurs. L'OAI-PMH³⁷ (*Protocol for Metadata Harvesting*) est le

32. Site de la Déclaration de Budapest : <http://www.soros.org/openaccess/fr/read.shtml>

33. Site de la Déclaration de Bethesda : <http://www.earlham.edu/~peters/fos/bethesda.htm>

34. Site de la Déclaration de Berlin : <http://oa.mpg.de/openaccess-berlin/berlindeclaration.html>

35. Voir glossaire.

36. Voir glossaire.

37. Voir glossaire.

protocole issu du mouvement des Archives Ouvertes, dédié à la caractérisation des métadonnées pour les documents scientifiques et à leur échange. La qualité des métadonnées garantit la précision des échanges, de la recherche, de la préservation des documents. Classées selon des catégories, par exemple métadonnées de description des documents, de gestion des documents (version, embargo³⁸), de droits d'auteur (*copyright*, domaine public), de droits d'accès (utilisateurs autorisés), etc., elles mobilisent une attention particulière de la part des professionnels de la documentation et de l'informatique.

DES RÉPERTOIRES POUR LE LIBRE ACCÈS

Hors les moteurs de recherche spécialisés (*Science Research, in extenso, Scirus, GoogleScholar, etc.*)³⁹ et les interfaces de moissonnage, deux répertoires sont incontournables pour aborder le Libre Accès toutes disciplines, toutes langues et toutes origines confondues :

- *OpenDoar (Directory of Open Access Repositories)*, géré par l'Université de Nottingham, répertorie les entrepôts existants dans toutes les disciplines à travers le monde. Pour être retenue dans le répertoire, l'archive doit respecter des critères de qualité relatifs aux métadonnées, aux contenus et aux accès. La navigation par discipline et par pays est aisée. La recherche dans le contenu a été rendue possible par l'adjonction du moteur *Google Custom Search Engine*. En outre, *OpenDOAR* fournit des données statistiques dynamiques intéressantes pour l'analyse et la comparaison des archives.
- L'idée du *DOAJ (Directory of Open Access Journals)* est née lors de la conférence nordique sur la communication scientifique en 2002 à l'université de Lund en Suède. Ce répertoire des revues en libre accès a pour but de couvrir toutes les disciplines dans toutes les langues. Pour figurer dans le DOAJ, les revues doivent être à comité de lecture ou examen par les pairs.

38. Voir partie 1, chapitre 2, p. 29.

39. Voir le dossier de Jean-Pierre Lardy « Vite... Tous les outils en une page » à l'adresse <http://urfist.univ-lyon1.fr/risi/outils.htm>

LE LIBRE ACCÈS EN FRANCE

Au 1^{er} septembre 2008, le DOAJ recense pour la France 75 revues en libre accès et l'OpenDOAR 39 archives ouvertes.

HAL

Lancé en 2001 par le Centre national pour la recherche scientifique (CNRS), HAL, Hyper Articles en Ligne est un outil de communication scientifique directe entre chercheurs qui permet le dépôt et l'auto-archivage de leur production scientifique, sans processus de validation.

Le 10 octobre 2006, un protocole d'accord en vue de coordonner l'archivage ouvert de la production scientifique française a été signé pour deux ans entre la Conférence des présidents d'université, la Conférence des grandes écoles et les plus importants organismes français de la recherche (CEMAGREF, CIRAD, CNRS, INRA, INRIA, INSERM, Institut Pasteur, IRD).

La plateforme HAL a été réalisée par le Centre de la communication scientifique directe (CCSD) du CNRS en collaboration avec l'Institut national de la recherche en informatique et en automatique (INRIA). Elle est devenue un outil de dépôt et de diffusion des documents scientifiques, capable de leur procurer une visibilité nationale et internationale, en particulier par son lien avec l'archive historique ArXiv et grâce à sa conformité avec le protocole OAI-PMH.

Multidisciplinaire, la plateforme reçoit les contributions des universités et organismes de recherche sous forme de multiples documents scientifiques, dont des articles. L'interface est personnalisable et quelques institutions l'utilisent pour construire leur propre portail sur la plateforme.

HAL comptabilise près de 58 000 documents en texte intégral issus de dépôts au 1^{er} septembre 2008.

quelques exemples en SHS⁴⁰

Initialement porté par les sciences fondamentales, le Libre Accès touche progressivement les sciences humaines et sociales.

40. Gallica2 (<http://gallica.bnf.fr>), bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France, n'est pas présentée car elle ne traite pas prioritairement de la publication d'articles.

Revue.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales en libre accès conçu dès 1999. Les éditeurs sont principalement des sociétés savantes, des établissements de recherche, des presses universitaires ainsi que des éditeurs privés. La majorité des revues est financée par des subventions publiques.

La réalisation du portail *Persée* a été encouragée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour valoriser la production scientifique en sciences humaines et sociales. La vocation du portail, selon les accords passés avec les éditeurs, porte sur la numérisation et la mise en ligne en libre accès des collections rétrospectives.

Enfin, complétons cet inventaire non exhaustif de l'offre française par une mise en exergue des sciences de l'information avec *ArchiveSic*, archive ouverte au sein de laquelle les articles sont publiés hors les revues.

Au-delà des initiatives thématiques, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche tendent de plus en plus à encourager la publication en Libre Accès de leurs chercheurs par la création d'archives institutionnelles qui connaissent un réel essor.

LES RÉACTIONS AU MOUVEMENT DU LIBRE ACCÈS

Face aux mutations engendrées par le Libre Accès, les opportunités d'adaptation pour les revues sont sensiblement différentes selon qu'elles relèvent des lois du marché ou davantage du régime des subventions, qu'elles recueillent un public vaste ou restreint, à l'échelon international ou national, qu'elles s'appuient sur un vivier d'auteurs venant d'environnements à forts ou faibles moyens.

Exposant les résultats d'une étude⁴¹ auprès de plus de 1 000 enquêtés, Alma Swan énumère les raisons pour lesquelles les éditeurs devraient pouvoir coopérer avec les acteurs du Libre Accès : augmentation du facteur d'impact⁴² des articles, meilleure visibilité de leurs revues, lien

41. Alma Swan, *How [and why] publishers can work with institutional repositories ?* Étude disponible à l'adresse : <http://www.keyperspectives.co.uk/openaccessarchive/> [site consulté le 2 mai 2008].

42. Voir note 9, p. 27.

vers les différentes versions d'un article, possibilité de nouveaux contenus. À cela s'ajoute le service d'archivage pérenne⁴³, sans frais pour l'éditeur, fourni par les grandes archives thématiques ou institutionnelles. Par ailleurs, les pratiques des chercheurs changent peu ou lentement : 98 % utilisent toujours les bases bibliographiques contre 30 % pour les archives ouvertes. Une très grande majorité continue de se fier à la réputation des revues et au facteur d'impact classique. Enfin, le pourcentage d'articles déposés dans les archives ouvertes par rapport à la somme des articles publiés progresse modérément. Il était de 1 % en 1992 et de 18 % en 2001.

Des analyses tendent à montrer le bénéfique du Libre Accès pour les revues, ou du moins pour certaines revues, mais les éditeurs, s'ils s'accrochent à des politiques incitatives, redoutent le caractère obligatoire⁴⁴ que revêtent certains dispositifs qui iraient à l'encontre de la liberté de publier de l'auteur.

CONCLUSION : SAVOIR, SAVOIR-FAIRE, FAIRE-SAVOIR

Malgré les efforts de promotion, le Libre Accès connaît un succès de faible ampleur comparativement aux possibilités techniques actuelles. Cela tient à la méconnaissance par une grande majorité de scientifiques du coût de la documentation, mais aussi de leurs droits d'auteur, voire de leur devoir d'auteur. Cela tient également à la question de l'évaluation des publications : d'aucuns le répètent, la lecture par les pairs et le positionnement de la revue restent des éléments décisifs dans l'appréciation de la production scientifique d'un chercheur. Tant que le Libre Accès ne fournira pas ces valeurs ajoutées capitales, la transition se fera difficilement ; cela signifie aussi que les modes et les outils d'évaluation devraient évoluer⁴⁵.

43. Franck Laloé « Attention, l'humanité perd la mémoire », *Le Monde*, 28 janvier 2008, p. 16.

44. Décision du Congrès américain de décembre 2007 (*Consolidated Appropriations Act, 2008*), rendant obligatoire, dans un délai de 12 mois, le dépôt dans l'archive ouverte PubMed Central des articles revus par les pairs issus des recherches subventionnées par le NIH (National Institutes of Health).

45. Par exemple, le moteur de recherche et outil d'indexation automatisée des citations CiteSeer, et maintenant CiteSeerX, développé dès 1997, consultable à l'adresse : < <http://citeseerx.ist.psu.edu/> >

Les bibliothèques ont-elles encore un rôle à jouer dans la communication scientifique directe ? Contrairement à ce que peut laisser entendre le terme « directe », il est encore besoin de l'intervention des professionnels de l'information pour la promotion du Libre Accès auprès de la communauté scientifique, la formation des différents acteurs, le classement et le signalement de ces ressources.

Tous les acteurs, institutions, scientifiques, éditeurs, professionnels de la documentation et de l'information scientifique et technique, voient leurs missions se modifier et leurs responsabilités s'élargir. À chaque niveau, une connaissance des domaines techniques, économiques, juridiques est requise. Autant de qualifications à acquérir dans les trois compétences⁴⁶ devenues indispensables pour les bibliothèques, le savoir, le savoir-faire et, *last but not least*, le faire-savoir.

46. Yolande Estermann, Alain Jacquesson, « Quelle formation pour les bibliothèques numériques ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 45, n° 5, 2000, p. 4-17.

PARTIE II

ACQUÉRIR

**1. LE RÔLE DES AGENCES D'ABONNEMENT
DANS L'ACQUISITION DES PÉRIODIQUES
PAPIER**

par Géraldine Barron

+++++

2. LES CONSORTIUMS FRANÇAIS

par Pierre Carbone et Isabelle Antonutti

+++++

3. L'ART DE LA NÉGOCIATION

par Claire NGuyen

+++++

LE RÔLE DES AGENCES D'ABONNEMENT DANS L'ACQUISITION DES PÉRIODIQUES PAPIER

par Géraldine Barron

QU'EST-CE QU'UNE AGENCE D'ABONNEMENT ?

Une agence d'abonnement est un prestataire de service qui sert d'intermédiaire entre des éditeurs de périodiques et leurs clients.

POURQUOI RECOURIR À UNE AGENCE D'ABONNEMENT ?

Pour les bibliothèques et centres de documentation relevant de l'une des trois fonctions publiques, la raison principale du recours à une agence d'abonnement est liée à la règle des marchés publics. En effet, les abonnements aux revues papier, dès lors qu'ils dépassent 4 000 € HT, doivent passer par une procédure de marché public.
La législation sur les marchés est en constante évolution mais à la date de cet ouvrage s'applique le Code des marchés publics dans sa version du 1^{er} septembre 2006, article 26, modifié par le décret n° 2007-1850 du 26 décembre 2007.

Outre satisfaire aux obligations réglementaires, les agences d'abonnements présentent plusieurs avantages en terme de gestion :

- un interlocuteur unique : sans agence d'abonnement, une bibliothèque a autant d'interlocuteurs qu'elle a de titres. Toutes les tâches de gestion (abonnement, renouvellement, réclamations, facturation, etc.) sont démultipliées. L'on peut se représenter la charge de travail pour un service abonné à plusieurs centaines, voire milliers de titres, *a fortiori* dans le cas d'une gestion centralisée des périodiques. L'agence d'abonnement sert d'intermédiaire pour toutes les tâches de gestion et désigne un interlocuteur unique au client pour l'ensemble de son portefeuille. Pour la

gestion des abonnements étrangers, ce service est d'autant plus appréciable qu'il gomme les questions de langues, de devises et de décalage horaire ;

- une facturation simplifiée : la facturation est groupée et le règlement se fait dans une seule devise ;

- des services web : les agences d'abonnement disposent de catalogues en ligne très fournis et proposent généralement à leurs clients une interface de suivi personnalisé de leur portefeuille en ligne.

ENCADRÉ RÈGLES DES MARCHÉS PUBLICS

Au-dessous de 4 000 € HT, il n'y a pas de procédure particulière.

Pour des montants compris entre 4 000 et 133 000 € HT pour les services de l'État / 206 000 € HT pour les collectivités territoriales, les marchés peuvent être passés selon une procédure adaptée, définie à l'article 28 du Code des marchés publics.

Pour des montants compris entre 4 000 et 90 000 € HT, le pouvoir adjudicateur choisit librement les modalités de publicité adaptées en fonction des caractéristiques du marché (article 40).

Pour les achats d'un montant compris entre 4 000 et 90 000 € HT pour l'État ou 206 000 € HT pour les collectivités territoriales, le pouvoir adjudicateur est

tenu de publier un avis d'appel public à la concurrence soit dans le *Bulletin officiel des annonces des marchés publics*, soit dans un journal habilité à recevoir des annonces légales.

Pour les achats d'un montant égal ou supérieur à 133 000 € HT pour l'État et 206 000 € HT pour les collectivités territoriales, la procédure d'appel d'offres est obligatoire. Pour les modalités de l'appel d'offres, se référer à l'article 57 du Code des marchés publics.

La publicité est faite par publication d'un avis d'appel public à la concurrence dans le *Bulletin officiel des annonces des marchés publics* et au *Journal officiel de l'Union européenne*.

COMMENT FONCTIONNE LE COUPLE AGENCE-BIBLIOTHÈQUE ?

LE MARCHÉ

Conformément au Code des marchés publics, un marché à appel d'offres nécessite la rédaction d'un cahier des charges. Ce cahier des charges doit être soigneusement établi car il définit la nature et l'étendue des besoins du client. Il doit être réaliste et réalisable et ne doit pas imposer au fournisseur des clauses qu'il ne pourrait pas tenir. Ainsi par exemple il n'est pas souhaitable de demander l'application de prix fermes puisque les prix évoluent annuellement et sont fixés par les éditeurs ; il est également inenvisageable de demander à l'agence de se porter garante de la livraison des numéros de périodiques.

Plus que l'obligation de résultats, qui ne saurait dépendre uniquement de l'agence d'abonnement mais de toute la chaîne d'intervenants (éditeurs, services de courrier, etc.), ce sont les moyens mis en œuvre par l'agence pour le service du client qui doivent être jugés par la commission d'appel d'offres :

- couverture bibliographique :
les agences d'abonnement ont des catalogues très fournis pour ce qui concerne les éditeurs commerciaux. La fourniture de littérature grise, de publications d'associations ou de sociétés savantes est plus rarement garantie ;
- organisation interne de l'agence et moyens mis au service du client :
outils de suivi de son portefeuille, individualisation de la relation client ;
- réactivité et disponibilité ;
- taux de remise et montant de la commission pour les revues étrangères ;
- tarif des prestations.

Les agences sont en principe rémunérées par :

- un pourcentage sur les transactions payées par le client (frais de service) ;

- une réduction consentie par les éditeurs.
- Les marges brutes des agences vont de 8 à 12 %.

La bibliothèque doit joindre au cahier des charges la liste de ses abonnements en cours afin d'évaluer le taux de couverture offert par l'agence ainsi que le coût final supporté par la bibliothèque. La fourniture d'une liste la plus complète possible, avec tous les éléments d'identification nécessaires (titre complet, ISSN) est le meilleur moyen de comparer les offres des différents fournisseurs.

LE DEVIS

Lorsqu'une bibliothèque souhaite contracter un nouvel abonnement, l'agence lui fournit un devis qui doit comporter plusieurs éléments :

- le tarif éditeur dans sa devise d'origine et la date de référence ;
- les frais de port ;
- le taux de change ;
- le taux de TVA.

Les tarifs d'abonnement de l'année $n+1$ sont fournis au début de l'automne de l'année n par les éditeurs français, au début de l'été pour les éditeurs étrangers. Le groupe de travail Abonnement du GFII⁴⁷ recommande que les tarifs soient communiqués par les éditeurs au plus tard le 31 octobre. Si la bibliothèque bénéficie d'un tarif préférentiel, négocié directement avec l'éditeur, elle doit le signaler à l'agence afin que celle-ci puisse en tenir compte dans son devis.

47. < http://www.gfii.asso.fr/rubrique.php?id_rubrique=56 > [consulté le 4/06/08]. Ce groupe de travail réunit des membres des associations suivantes : ADBS, ADBU, FNPS, GFII et SNIEL. Il a rédigé un vade-mecum, socle commun de connaissances et de recommandations devant permettre une meilleure collaboration des différents acteurs de ce marché : cf. *infra*.

ENCADRÉ**LA TVA SUR LES PÉRIODIQUES**

La fiscalité des abonnements est particulière :

- 0 % pour certains cas particuliers (J.O.) ;
- 2,1 % pour les titres de presse en France métropolitaine⁴⁸ ;

- 1,02 % pour les titres de presse dans les DOM de Martinique, Guadeloupe et Réunion ;

- 5,5 % pour les autres publications périodiques ;

- 19,6 % pour les revues électroniques.

LA COMMANDE

Le client doit fournir à l'agence les références des titres qu'il souhaite commander (titre complet, ISSN) et pour chaque titre le nombre d'exemplaires, la date de début de l'abonnement, l'adresse de livraison (si elle est différente de l'adresse de facturation), l'adresse de connexion pour les revues électroniques. En règle générale, l'agence s'engage sur un délai de traitement de la demande, mais elle ne peut garantir le délai de mise en route de l'abonnement par l'éditeur. Il convient donc de demander une date de début d'abonnement raisonnable.

LA FACTURATION

L'un des principaux avantages du recours à une agence d'abonnement est le regroupement des factures. Les éditeurs réclament d'être payés avant la première livraison de l'abonnement et c'est l'agence qui prépare les éditeurs afin que l'abonnement commence à la date demandée (généralement au 1^{er} janvier), et refacture le coût de l'abonnement (plus les éventuels frais de service) au client.

Il existe deux cas de figure. Dans le premier cas, l'agence prépare les différents éditeurs au moment de la commande et refacture au client de manière échelonnée selon des modalités définies entre les parties. Dans le

48. Code général des impôts, art. 298 septies, version du 01/01/1989. Les articles 72 et 73 de l'annexe III du Code, dans leur version à jour du 8/05/2007, définissent les conditions d'application de ce taux super réduit.

second cas, le client paie au moment de la commande (vers le mois de septembre), une facture provisionnelle globale établie en fonction du coût des abonnements à l'année $n-1$. Le Code des marchés publics fixe le montant de la facture provisionnelle à 65 % du montant total si cette avance n'est pas rendue obligatoire par le marché. Dans le cas contraire cette avance se monte à 80 % du montant total (article 88).

À réception de la facture de l'éditeur, donc une fois le prix définitif du titre connu, l'agence adresse au client une facture de régularisation.

LE RÈGLEMENT

Dans le cadre des marchés publics, le délai maximum de règlement⁴⁹ est de :

- 30 jours pour l'État et ses établissements publics ;
- 45 jours pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux ;
- 50 jours pour les établissements publics de santé et les établissements du service de santé des armées.

Il se fait par mandat administratif.

LES RÉCLAMATIONS

Le contrôle de la réception des numéros est fait soit par le client, soit par l'agence en cas de groupage. Avec l'option de groupage, l'agence assure la réception des numéros des différents titres et peut, si le client le demande, réaliser les opérations de bulletinage. Les numéros sont alors renvoyés au client selon un rythme défini. Le groupage permet, pour les abonnements étrangers et dans les cas où l'agence dispose de relais dans les principaux pays d'édition, de bénéficier des tarifs nationaux et de réaliser des économies d'échelle sur les frais de port.

49. Décrets n° 2008-407 du 28 avril 2008, modifiant l'article 98 du Code des marchés publics, et n° 2008-408 du 28 avril 2008, modifiant le décret n° 2002-232 du 21 février 2002 relatif à la mise en œuvre du délai maximum de paiement dans les marchés publics.

Le client doit signaler rapidement les retards ou numéros manquants à l'agence, qui assure le relais auprès des éditeurs : de la réactivité du client et de l'agence dépendent les réponses de l'éditeur. Ainsi un numéro manquant dans un quotidien devrait être signalé à l'agence dans un délai d'une semaine, un mois pour les hebdomadaires, trois mois pour les mensuels, etc. Plus le problème est signalé rapidement à l'éditeur, plus il est en mesure d'y apporter une réponse ou de servir le numéro manquant. Au-delà d'un certain délai (variable selon les titres), le client court le risque que le numéro soit épuisé.

Les raisons de la non-fourniture d'un numéro peuvent être diverses (problème chez l'éditeur, dans le transport, à l'arrivée chez le client) : quoi qu'il en soit, le rôle de l'agence est de transmettre rapidement les réclamations du client à l'éditeur et de faire part au client de la réponse de l'éditeur. Il est ensuite de la responsabilité du client de tenir l'agence au courant de l'évolution du problème, afin que cette dernière puisse jouer au mieux son rôle d'intermédiaire et ne pas continuer de réclamer indûment un numéro reçu par le client. Sur les réclamations, la responsabilité du client est également engagée et l'agence ne peut seule être tenue responsable des problèmes du fait de la multiplicité d'acteurs et de facteurs intervenant dans la chaîne de livraison.

LE RENOUVELLEMENT

Le client doit transmettre à l'agence trois mois au moins avant l'échéance de ses abonnements ses intentions de réabonnement ou de désabonnement. L'agence transmet alors les informations aux éditeurs et confirme les mouvements en retour au client.

Bien souvent les bibliothèques sont relancées directement par les éditeurs et reçoivent des avis d'échéance les encourageant à renouveler leurs abonnements alors que le renouvellement est parfois déjà effectué auprès de l'agence. Elles ne doivent pas en tenir compte car ceci vient polluer le fonctionnement normal du système.

LES PRINCIPAUX ACTEURS DU MARCHÉ

+++++

Les agences d'abonnement opérant sur le marché français sont :

- Ebsco Information Services (États-Unis) : 300 000 titres au catalogue ;
- Swets Information Services (Pays-Bas) : 260 000 titres ;
- Lavoisier (France) : 60 000 titres ;
- France Publications (France) ;
- Prenax (Suède) : 70 000 titres ;
- IS Abonnements (France).

En 2003, le rachat de Rowecom par Ebsco avait secoué l'ensemble de la chaîne des professionnels et suscité de nombreuses réactions. Les différents acteurs, clients, agences, éditeurs, se connaissaient en réalité très mal, ce qui pouvait conduire à de graves dysfonctionnements dans les relations commerciales. Ces maillons de la chaîne se sont alors réunis au sein d'un groupe de travail afin d'échanger leurs points de vue et d'élaborer un guide de bonne pratique. Ce Vademecum élaboré conjointement par l'ADBS, l'ADBU, la FNPS, le GFII et la SNIEL, intitulé *Clients, agences, éditeurs, comment gérer ensemble les abonnements aux périodiques*, est paru en juin 2005⁵⁰. Il semble avoir porté ses fruits. Il a été largement diffusé et demeure à ce jour le guide de référence en matière d'abonnement de périodiques. La plupart des agences d'abonnements s'y réfèrent et se proposent de suivre ses préconisations.

50. < http://www.gfii.asso.fr/IMG/pdf/vademecum_abonnement.PDF > [consulté le 04/06/08]

ET LES PÉRIODIQUES ÉLECTRONIQUES...

+++++

Cette partie était volontairement centrée sur le rôle des agences d'abonnements dans l'acquisition des périodiques papier, voire du papier couplé à l'électronique. Le développement des périodiques électroniques a amené les agences à adapter leurs offres de services. Si avec les abonnements électroniques les taux de réclamation sont réduits (notamment les problèmes postaux, de perte de numéros, etc.), la gestion n'en est pas moins complexe : modèles économiques, calculs tarifaires, gestion des accès, des droits, des licences... C'est la raison pour laquelle les agences ont développé, parallèlement à leur offre de service de gestion, une offre de conseil, confortant ainsi leur position sur un marché en pleine mutation.

Presses de l'ère

LES CONSORTIUMS FRANÇAIS

COUPERIN

++++
 par Pierre Carbone⁵¹

À L'ORIGINE DES CONSORTIUMS D'ACHAT DE RESSOURCES ÉLECTRONIQUES

Le développement de la recherche au plan international, dans un contexte de concurrence croissante entre des chercheurs évalués en fonction de leurs publications, a entraîné une augmentation du nombre de revues scientifiques et de leur coût. Selon des statistiques de l'*Association of Research Libraries*, de 1986 à 1999, le coût moyen des revues a triplé⁵², ce qui a entraîné des désabonnements pénalisant les revues les plus spécialisées. Renforcer la coopération entre bibliothèques pour partager les ressources devenait une nécessité vitale.

En même temps, l'essor d'Internet a entraîné une transformation de la chaîne éditoriale avec la publication de revues sous format électronique natif et la numérisation rétrospective de fascicules imprimés. Le nouveau défi pour les bibliothèques était de passer d'une économie de stockage d'information à celle du flux d'information, ce qui entraînait des changements dans leur organisation et leur fonctionnement, la généralisation d'équipements informatiques, leur intégration dans des réseaux à très haut débit. Tout cela devait se faire rapidement tout en conservant encore le papier dans la phase de transition, donc en supportant des coûts grandissants.

51. L'auteur remercie Grégory Colcanap et Catherine Étienne, du consortium Couperin, pour leur relecture attentive.

52. Association of Research Libraries, *ARL Statistics 1999-2000, A compilation of statistics from the One Hundred and Twenty-Two Members of the Association of Research Libraries*, Washington D.C., ARL, 2001.

C'est pourquoi, depuis le milieu des années 1990, se sont constitués des consortiums pour mutualiser les ressources électroniques émergentes, afin de permettre aux bibliothèques de mettre en place les budgets et les infrastructures techniques pour y donner accès. Cela répondait à la volonté des utilisateurs d'avoir un accès direct à l'information sur leur poste de travail où qu'ils soient. Les pouvoirs publics ont dans ce cadre apporté leur soutien politique et financier au développement de l'accès à Internet. Par ailleurs, les éditeurs et fournisseurs d'information voulaient négocier avec des groupes de bibliothèques plutôt qu'avec chacune, moyennant des remises et de meilleures conditions d'accès.

LES CONSORTIUMS, UN MOUVEMENT INTERNATIONAL

Les consortiums ont été le cadre qui a permis aux bibliothèques de s'unir pour mener des négociations globales de licences avec les éditeurs. Ceux-ci ont créé le marché de la publication académique en ligne grâce à ces accords avec des réseaux de bibliothèques qui leur garantissaient un usage loyal et contrôlé des ressources. Les consortiums étaient la structure idéale pour permettre aux États de soutenir ce mouvement par des investissements et des crédits incitatifs. Ils se sont généralisés entre 1997 et 2003, d'abord aux USA et dans les pays développés, et ont maintenant une couverture mondiale sur les cinq continents.

Les consortiums unissent également leurs efforts au sein de l'*International Coalition of Library Consortia* (ICOLC)⁵³, « consortium des consortiums », créé en 2000, qui compte 200 membres en 2008. L'ICOLC est un groupe informel, un lieu d'échanges d'informations, de définition de positions communes, et de dialogue avec les éditeurs sur le cadre général des accords. Si l'ICOLC permet des échanges entre consortiums et avec les éditeurs, ce n'est pas une structure de négociation. Elle a toutefois un pouvoir de persuasion⁵⁴.

53. < <http://www.libraryyale.edu/consortia/> >

54. Son intervention à l'automne 2007 a convaincu l'éditeur de *Science* de réintégrer *JSTOR*, dont il souhaitait se retirer.

Les consortiums ne sont pas les agents des éditeurs ou des fournisseurs d'information, même s'ils ont des relations de partenariat. Leur rôle est de représenter leurs membres et d'organiser dans l'intérêt général les négociations collectives de licences avec ces éditeurs. Ils sont d'autant plus forts qu'ils s'appuient sur la solidarité et la confiance mutuelle en interne. Les consortiums unissent des bibliothèques de tailles différentes, et dont les intérêts individuels peuvent être opposés. La force d'un consortium est avant tout dans le réseau. C'est ce qui lui permet de conclure des accords les plus avantageux possibles avec les fournisseurs.

LE CONSORTIUM COUPERIN

En France, Couperin a été créé en 1999 par 4 universités dont 3 grandes scientifiques (Aix-Marseille 2, Angers, Nancy 1, Strasbourg 1) avant de devenir en 2000 une association ouverte à toutes les universités. Couperin se distingue des consortiums étrangers par le fait qu'il réunit non des bibliothèques, mais des institutions. C'est une association loi 1901, à laquelle peuvent adhérer tous les établissements et organismes publics ou privés qui exercent des missions de service public d'enseignement supérieur et/ou de recherche. Au 31 décembre 2007, on comptait 211 membres, dont 161 relevant de l'enseignement supérieur public (127 MESR, 34 Agriculture, Industrie, Défense, Équipement, Économie, Santé), 15 relevant de l'enseignement supérieur privé, 30 organismes de recherche, 5 organismes de soins.

Couperin réunit des universités et INP (81), des grands établissements (14), mais aussi des grandes écoles (62), il rassemble des établissements d'enseignement supérieur, mais aussi des EPST et des EPIC. Il transcende les barrières entre universités et grandes écoles, entre enseignement et recherche, entre ministères.

Les instances sont élues par l'assemblée générale. Couperin est doté d'un organe délibérant, le Conseil d'administration. L'organe exécutif est le Bureau professionnel.

Le programme d'actions fixé par le Conseil d'administration du 10 janvier 2007 est le suivant :

- renforcer la coordination entre établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles...) et organismes de recherche pour la négociation des contrats avec les éditeurs et l'accès aux publications numériques ;
- étudier les usages de la documentation électronique par les différentes communautés scientifiques en vue d'assumer le mieux possible la maîtrise de son développement et de ses coûts ;
- mettre en place une politique d'archivage des ressources en ligne qui garantisse un accès pérenne aux données acquises par les membres du consortium ;
- contribuer à une meilleure implication des établissements d'enseignement supérieur dans les archives ouvertes ;
- faciliter l'usage de toutes ces ressources au moyen d'outils de gestion et d'accès à l'information ;
- renforcer les liens avec les autres consortiums en Europe et dans le monde en continuant à participer activement aux travaux de l'ICOLC.

ORGANISATION DE COUPERIN

Les activités de Couperin reposent sur le principe de mutualisation des ressources et des compétences, sur l'engagement bénévole de ses membres, car l'association compte très peu de permanents (trois en tout). Couperin associe étroitement expertise et négociation, et est structuré en deux départements :

- le Département Coordination des Négociations Documentaires (CND), lui-même organisé en pôles thématiques (Grands comptes, Lettres et sciences humaines, Sciences économiques et de gestion, Sciences juridiques et politiques, Sciences et technologie, Sciences de la vie et de la santé)⁵⁵ ; ce département réunit 49 négociateurs dont 6 responsables de pôle ;

55. Les négociations du pôle Livre électronique sont en cours d'intégration dans les autres pôles thématiques de CND, un groupe de veille est constitué au sein du département Études et Prospective, un responsable unique « e-books » faisant le lien entre négociation et veille.

- le Département Études et Prospectives, qui met en œuvre ou diffuse des solutions techniques sur l'archivage et l'accès distant, mène des études d'évaluation de l'usage (participation à COUNTER⁵⁶, autres études), et organise des groupes de travail en tant que de besoin.

Chaque établissement désigne au moment de l'adhésion un correspondant.

Couperin a développé des outils de communication destinés soit à l'ensemble du public, soit aux membres de son réseau :

- un site web : < <http://www.couperin.org> > ;
- des listes de diffusion ;
- des listes et des wikis réservés aux groupes de travail : archives ouvertes, ERMS.

L'échange par voie électronique est le mode de communication préféré au sein de Couperin.

LES RESSOURCES NÉGOCIÉES PAR COUPERIN

Deux types de contrats sont conclus par Couperin : des groupements de commandes, où un établissement passe le marché pour l'ensemble, paie une facture unique et refacture aux autres membres du groupement ; des accords-cadres avec l'éditeur ou le fournisseur suivis de commandes directes par les établissements. Le groupement de commandes permet des remises plus importantes, et donne les moyens de mettre en œuvre une vraie mutualisation, car les critères de facturation de l'éditeur ne sont pas forcément appliqués tels quels : les membres peuvent rééquilibrer en interne les coûts. La taille minimale pour constituer un groupement de commandes est estimée à 15 membres. L'ABES porte le plus grand nombre de groupements, mais d'autres sont portés par Lyon 1, Nancy 1, l'INP de Lorraine, Nice, ou le CNRS.

56. < <http://www.projectcounter.org> >

Les groupements de commandes ont permis de progresser dans la coordination entre Couperin et les grands organismes de recherche, tels le CNRS, l'INSERM et le CEA, et de mener des négociations conjointes pour des ressources majeures (Elsevier, Web of Science notamment).

D'après l'enquête sur les ressources électroniques 2006, à laquelle 161 établissements sur 200 ont répondu, on observe une tendance à la concentration de l'offre. 1 803 contrats avaient été conclus dont 578 dans le cadre d'un groupement de commandes. Ces derniers sont au nombre de 16 en 2008, dont 5 réunissent plus de 50 membres et représentent plus de 50 % des dépenses Couperin.

| contrats 2006 | groupements de commandes | hors groupements de commandes |
|----------------------|---|--|
| Plus de 100 contrats | Elsevier Science Direct | |
| Plus de 50 contrats | Springer-Kluwer Lexis Nexis Jurisclasseurs Wiley-Blackwell | Encyclopaedia Universalis |
| De 30 à 50 contrats | Lamyline, Web of Science (Thomson), Revues de l'American Chemical Society, Business Source Premier + Econlit (EBSCO), IOP, JSTOR, Dalloz, SciFinder Scholar (CAS) | Doctrinal plus, Europresse, AIP/APS, Pack INIST (Pascal + ERIC + Francis + Medline), Lextenso, Modern Language Association |
| De 15 à 30 contrats | Chadwyck-Healey, PCI, Lion (Proquest), Cell Press (Elsevier) (Extension GC Collection Freedom), CNRC | Blackwell, CAIRN ⁵⁷ , Nature, LexisNexis Presse, Source OECD, Pack INIST Sciences humaines (ERIC + Francis), Lexbase, Historical Abstracts, EMC-Consulte, Champion Corpus de littérature médiévale, Royal Society of Chemistry, Humana Press, Francis Lefebvre, Terra economica, OSA revues, Champion Corpus de la littérature narrative du Moyen Âge au xx ^e siècle |

57. Négocié en 2007 dans le cadre d'un groupement de commandes.

LES MODÈLES ÉCONOMIQUES

Pour les revues, le modèle économique dominant est lié au chiffre d'affaires des abonnements papier, qui constitue une base ne pouvant être diminuée qu'à la marge (les grands éditeurs ne consentent que de 1 à 3 % de désabonnement). La contrepartie est le *price cap*, plafond d'augmentation annuelle (de 5 à 7 %, bien inférieur aux augmentations des années 1990).

papier + surcoût électronique

Dans ce cas encore dominant, les bibliothèques gardent leurs abonnements papier, même s'ils sont de moins en moins consultés, et acquittent un surcoût électronique (calculé en % de la valeur de l'abonnement papier).

tout-électronique (e-only)

Dans le cas du tout électronique, les établissements se désabonnent du papier, et le coût du *e-only* est de ce fait inférieur : l'éditeur consent une remise par rapport au coût du titre papier (de -10 à -15 %). Mais les taux de TVA constituent un obstacle au *e-only* : en France, il y a un différentiel de 17,5 % pour les revues, de 14,1 % pour les livres. En cas de cessation d'abonnement, l'accès aux années acquises (ou leur archivage) est de droit.

électronique + papier

C'est l'inverse de la situation d'origine, et cela constitue une variante du *e-only* : si l'on veut recevoir l'abonnement papier pour certains titres en plus de l'électronique, on paie un surcoût papier, et l'éditeur pratique alors un prix fortement remisé (DDP, *deep discounted price* +10 % à +25 % par rapport au *e-only*).

Les bouquets

Dans le cas d'un bouquet, l'établissement a accès en ligne non seulement aux titres auxquels il était déjà abonné, mais aussi à d'autres titres, en nombre beaucoup plus importants pour les *Big deals*⁵⁸. Il paie alors un droit d'accès à la collection électronique (en général en remontant à 1995 ou les 5 dernières années), mais il ne possède pas la collection (à la différence du papier).

58. Voir glossaire

Les éléments de coût sont alors plus complexes, et comprennent :

1) les frais d'accès électronique aux titres souscrits par abonnement ; plus la couverture des titres souscrits par rapport au bouquet est large, plus le surcoût pour les titres souscrits et le *price cap* (plafond d'augmentation annuelle) sont faibles ;

2) les frais d'accès au reste du bouquet, dépendant de la taille du consortium, d'un pourcentage de la valeur non souscrite variable selon la taille de l'établissement⁵⁹ ; éventuellement, il y a des frais minimums si la valeur des titres souscrits est inférieure à un plancher.

modèle appliqué pour les bases de données

Ce sont en général les effectifs qui sont pris en compte pour le calcul des coûts, qui peuvent être différenciés selon la taille des établissements.

Si les consortiums ont permis d'importants progrès dans l'accès à l'information scientifique, ils sont souvent prisonniers des *Big deals* : le pourcentage d'augmentation est d'autant plus faible que la période du contrat est longue (5 ans plutôt que 3 ans !) ; les moyens des BU n'augmentent pas à la mesure de cette inflation même « modérée ». Les éditeurs ont à moyen terme intérêt à ce que les consortiums retrouvent de la souplesse et puissent adapter leur offre à la demande réelle.

L'USAGE PAR LES CHERCHEURS

Avec les *Big Deals*, on constate une progression géométrique des consultations, sans rapport avec les chiffres du prêt entre bibliothèques. Les chercheurs ne se limitent pas aux titres qu'ils consultaient auparavant. D'après une étude menée en 2003⁶⁰, les chercheurs lisent 25 % d'articles en plus que 25 ans auparavant, et ce dans 2 fois plus de revues. En France, la consultation de 5 bouquets

59. Ce qui est une manière de prendre en compte l'importance de l'usage.

60. King, D.W., Tenopir, C., Montgomery, C.H., Aerni, S.E., « Patterns of Journal Use by Faculty at Three Diverse Universities », *D-Lib Magazine*, vol. 9, n° 10, octobre 2003.

< <http://www.dlib.org/dlib/october03/king/10king.html> >

(ACS, Blackwell, Elsevier, Springer-Kluwer, Wiley) passe de 3 millions de téléchargements en 2001 à 12 millions en 2005 (dont 10 millions pour Elsevier ScienceDirect). Le coût moyen par article téléchargé est d'environ 2 €. Mais au sein des bouquets, la consultation se concentre sur une partie des titres : 80 % des téléchargements se portent sur 20 % de titres. La mesure de l'usage est maintenant indispensable ; c'est une arme stratégique pour les négociations dont les éditeurs ne se privent pas. Un standard de fait, COUNTER, a été adopté, qui définit les rapports statistiques livrables mensuellement par les éditeurs et fournisseurs, et une norme de moissonnage des statistiques des éditeurs a été élaborée⁶¹. Parallèlement, certains établissements ont testé des procédures d'exploitation des fichiers log. Au-delà des mesures quantitatives, il est aussi important d'étudier les comportements par des enquêtes qualitatives.

VERS DES ACCORDS MULTICONSORTIAUX ?

Les frontières nationales ne sont pas infranchissables pour les consortiums, et des accords multiconsortiaux deviennent possibles, ce qui devrait renforcer la position des bibliothèques par rapport aux éditeurs. Une telle voie serait intéressante pour négocier à un niveau européen des ressources très spécialisées, concernant un petit nombre d'établissements dans chaque pays.

CAREL

par Isabelle Antonutti

Carel, Consortium pour l'acquisition de ressources en ligne, a pour ambition de favoriser l'introduction des ressources électroniques en ligne dans les bibliothèques de lecture publique. Créé en 2002, Carel est l'une des premières actions du programme de coopération nationale lancé par la Bibliothèque publique d'information.

Dans un contexte de déclin de l'offre de cédéroms et d'une forte croissance de l'accès public à Internet, il est essentiel d'accompagner l'intégration des

61. < <http://www.niso.org/workrooms/sushi> >

ressources en ligne payantes dans les collections de lecture publique. Si les bibliothèques ont pour objectif de familiariser les publics à ces nouvelles technologies, elles cherchent aussi à proposer des contenus documentaires de qualité. Or les nouveaux modèles économiques qui apparaissent dans ce secteur ne sont pas toujours très explicites et un travail coopératif est donc fort utile. Carel est une instance souple sans base juridique. La Bpi met à disposition les compétences de son personnel et une infrastructure légère. Des bibliothèques partenaires et des associations professionnelles comme l'Association pour le développement des documents numériques en bibliothèque (ADDNB) et l'Association des directeurs des bibliothèques de grandes villes (ADBGV) sont associées à son fonctionnement.

Les objectifs de Carel sont de :

- négocier des tarifs et des licences de ressources en ligne adaptées aux missions des bibliothèques de lecture publique ;
- informer les bibliothèques.

NÉGOCIER DES TARIFS ET DES LICENCES DES RESSOURCES ÉLECTRONIQUES ADAPTÉES AUX MISSIONS DES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE

Les bibliothèques de lecture publique ont une vocation encyclopédique, les ressources ciblées sont donc d'un niveau de vulgarisation. Mais, actuellement, l'édition généraliste francophone demeure restreinte. Si l'univers d'Internet est un secteur d'abondance, celui des contenus payants francophones grand public demeure un secteur de pénurie. De plus, ces titres sont conçus pour un usage individuel et les éditeurs peuvent parfois être réticents à la vente aux collectivités.

Fin 2007, la liste des ressources négociées comporte 42 titres pour 33 éditeurs.

- Les titres de références avec les encyclopédies et dictionnaires sont les titres les plus représentés avec les différentes éditions du *Robert*, de *Larousse*, *Hachette* et de *l'Universalis* et d'autres titres plus spécialisés comme *Le Dictionnaire Interactif des sciences*. Des publications plus académiques complètent ces outils de premier niveau comme par exemple

Les Archives biographiques françaises, The Contemporary authors, bio-bibliographie sur les auteurs, ou *The Grove Music On line*, un dictionnaire musical.

- La presse existe sous deux formes : des agrégateurs et des bibliographies. Deux bouquets francophones sont présents. Ces bases réunissent des titres de la presse d'information générale et spécialisée francophone sous la forme de journaux quotidiens (nationaux et régionaux), de magazines (information, culture, économie, informatique) et de dépêches d'agences comme l'AFP. La période couverte en termes d'archives est variable selon les titres ; certains ont une antériorité de 20 ans, la mise à jour est permanente. Elles divergent par leur moteur de recherche, l'ergonomie de la base et leur modèle économique.

- *Europresse* est produit par la société CEDROM-Sni et comprend plus de 180 sources soit plus de 80 millions d'articles. Il est possible de s'abonner à la version en PDF de certains titres donc de lire le journal dans sa maquette d'origine.

La base est dotée d'une recherche avancée avec un affinage de requêtes par sujets ou catégories. Les requêtes sont enregistrées dans des dossiers temporaires, une récupération numérique des données est possible.

Le prix de l'abonnement est calculé par source et en fonction du nombre de sessions simultanées, 1 à 3 pour la majorité des bibliothèques. Le tarif varie selon les sources, entre 1 500 €⁶² et 400 € par titre. Un minimum de facturation est requis (2 200 €). L'interrogation est illimitée sur les titres choisis.

- *Pressens* est produit par la société EDD. Elle comprend l'accès à plus de 100 sources. Le moteur de recherche est d'une grande simplicité. La tarification est basée sur un forfait. Les bibliothèques se déterminent donc sur un nombre d'articles consultables et sur un bouquet de titres qui peut aller selon la formule retenue de 20 à 100 titres. La première option est à 1 350 €.

62. Les prix s'entendent toujours hors taxes. La TVA des ressources en ligne est de 19.6 %

- *Vocale Presse*, gérée par la société Akompas, est destinée aux non-voxyants et malvoxyants. Une trentaine de journaux et magazines sont accessibles avec reconnaissance vocale et agrandissement de caractères. La tarification est calculée par titre et par poste.

Trois bibliographies parachèvent cette offre de presse. Elles complètent les bouquets car elles permettent d'accéder à des revues souvent absentes des agrégateurs. Ces bibliographies proposent une notice descriptive pour chaque article.

- *CD Rap* est produit par l'éditeur CD Script. Ce répertoire d'articles analyse 243 périodiques français depuis juin 1995, il est alimenté par des bibliothèques participantes. Si l'établissement prend en charge le dépouillement d'un titre, le prix de l'abonnement est diminué.

- *Références* est la base de dépouillement d'articles adaptée aux bibliothèques publiques de la société Indexpresse. Elle comprend aussi des titres pour la jeunesse et la presse féminine. Elle contient 300 000 références d'articles issus de 188 titres.

- *Repère* est produit par la société Services documentaires multimédia en collaboration avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Repère indexe 617 périodiques, et fournit le texte intégral pour 5 % des articles. C'est une base francophone, près de la moitié des titres sont publiés au Québec, l'autre partie provient de la France, de la Belgique et de la Suisse.

- L'autoformation regroupe quatre titres : *Balingua* et *Tell me more*, pour l'apprentissage des langues, *Tout apprendre.com* propose des formations variées, *Lesocial.fr* accompagne les révisions de concours.

- Plusieurs ressources pour la jeunesse sont proposées, comme *Édumédia*, un site dédié aux animations scientifiques ou *Planet Némoto*.

- Les supports en ligne, films, livres et musique, sont en général destinés à l'accès aux ressources à distance. *Numilog* est la plus ancienne et la plus importante librairie numérique avec plusieurs milliers de titres ainsi que des livres lus. *Cyberlibris* a développé une offre grand public centrée

sur des livres pratiques. *Artevod* est destiné au téléchargement de films ou émissions de cette chaîne.

Pour clore cette description on notera la présence de quelques titres spécialisés en droit ou en économie comme *Astrée* ou *Lexbase*. Et bien sûr, l'offre de Carel regroupe aussi des outils professionnels comme *Electre*, *Rarebooks* et *Zebris*.

Cette courte synthèse décrit brièvement la typologie des contenus. Pour une analyse plus précise, on trouvera sur le site de la Bpi, dans l'espace dédié aux professionnels⁶³, une présentation de chaque ressource. Les prix sont quasiment tous affichés sur le site : ils permettent de disposer d'une base tarifaire pour toutes les bibliothèques publiques. Toutefois, la lecture des tarifs reste ardue, les modèles économiques sont variables, chaque éditeur ayant sa propre stratégie commerciale. Trois grandes bases de calcul sont utilisées. Certains éditeurs favorisent les abonnements par nombre de postes. Ils considèrent que les documents doivent être diffusés le plus largement possible. Les bases de données plus spécialisées fonctionnent par nombre d'accès simultanés. Certains éditeurs, plus rares, proposent un tarif unique accessible en illimité. D'autres critères se conjuguent et modulent le tarif de base. La notion de site est encore à affiner : en général, le prix est donné pour un lieu physique et pas pour une entité administrative. La taille des villes peut être utilisée pour concevoir un tarif fondé sur la population desservie. Le seuil des 10 000 habitants est souvent retenu en référence au réseau des bibliothèques départementales de prêt. Le forfait ou le choix de titres sont d'autres critères qui s'ajoutent au tarif de base. Quelques rares éditeurs proposent des remises à partir de la deuxième année d'abonnement (des dictionnaires où la mise à jour n'est pas significative).

Dans cet univers en construction, le rôle de Carel est stratégique pour présenter les souhaits et contraintes des bibliothèques auprès des éditeurs. L'édition numérique structure ses prix en fonction des spécificités

63. < <http://www.bpi.fr> >

des clients. Une distinction forte est faite entre usage privé et collectif. Pour chaque typologie de client (université, entreprise, école...) des services peuvent être proposés et chaque grille tarifaire est particulière. Par exemple, des tarifs spécifiques ont été créés pour le réseau des médiathèques françaises à l'étranger et pour les bibliothèques départementales de prêt. Il est difficile de parler de remise liée aux négociations car il n'existe pas de prix de référence. La commercialisation de ces produits est encore embryonnaire et un canal centralisé de diffusion permet de rassembler les offres.

INFORMER LES BIBLIOTHÈQUES

La communication a été et demeure une activité importante de Carel. Les professionnels sont désormais mieux informés mais ils déplorent toujours un manque de formation. La Bpi a donc organisé des ateliers dans toutes les régions de France pour présenter les ressources numériques sélectionnées. Les éditeurs ont souvent accompagné ces démonstrations. Une approche concrète du sujet est indispensable. Outre les ateliers ou formations, toutes les informations concernant Carel sont accessibles sur une page du site Internet de la Bpi. On y trouvera une description des ressources négociées mais aussi des résultats d'enquêtes, le bilan de l'activité et divers liens. Une messagerie rassemble les coordonnées des bibliothèques qui proposent un accès public à Internet. L'essentiel de la communication est fait par courriel.

Si aucune adhésion n'est nécessaire pour se prévaloir d'un tarif Carel, le consortium demande aux bibliothèques de l'informer de leurs commandes afin de disposer d'outils statistiques et de mesurer l'impact des différentes ressources. Les bibliothèques gèrent directement leurs commandes auprès des éditeurs.

Fin 2007, Carel rassemblait 150 villes, les établissements ont souscrit 768 abonnements au total soit 5,1 par bibliothèque.

Il y avait 127 villes en 2006, 80 en 2005, 59 en 2004, 37 en 2003. Après une progression constante, près de 30 % chaque année, on observe une stabilisation. Le nombre d'abonnements par établissement reste constant d'année en année. Les titres les plus demandés sont *Electre* (83 abonnements), *Universalis* (71) *Europresse* (35), *Pressens* (35). La bibliographie de presse

Références est stable (37). *CD rap* rassemble une dizaine de bibliothèques. Les usages des ressources numériques payantes sont encore mal connus, les compteurs mis à disposition par certains éditeurs sont peu exploités. La documentation en ligne payante réclame un intense travail de médiation. La demande exprimée reste faible et les bibliothécaires doivent accompagner cette offre pour la valoriser. Les contenus sont encore trop peu nombreux, ils sont difficiles à valoriser car moins accessibles que le clic magique d'un moteur généraliste.

Les bibliothèques participantes sont plutôt des équipements bien dotés, en taille (4 000 m²), en personnel (45 agents), en budget d'acquisition par habitant (3,86 €). Les villes de plus de 50 000 habitants sont majoritaires. Progressivement, toutes les régions se positionnent dans Carel parfois avec une à trois bibliothèques. Le nombre de points d'accès à Internet demeure limité avec une moyenne de 14 postes. Ce chiffre rejoint les estimations connues sur le sujet qui font apparaître un déficit de postes particulièrement dans les grandes villes. Rares sont les bibliothèques publiques qui proposent plus de 20 postes d'accès public à Internet.

Les bibliothèques municipales ne sont pas les seules associées : tout type de bibliothèque peut bénéficier des conditions Carel dans la mesure où l'éditeur l'accepte. Ainsi, sept bibliothèques départementales de prêt et une bibliothèque du ministère des Affaires étrangères participent à Carel.

Pour l'avenir, Carel poursuit la recherche et la négociation de titres. L'accès à distance par authentification est une piste de développement qui intéresse de nombreuses bibliothèques. Il permet de dégager une nouvelle offre de services, libérée des contraintes horaires et physiques. La négociation continue car, bien sûr, des tarifs particuliers s'appliqueront pour ces nouvelles offres.

La négociation des ressources électroniques est une fonction émergente et marginale. L'enseignement de cette compétence n'est pas intégré dans la formation initiale des cadres de bibliothèques et ne figure dans pas dans le référentiel des bibliothèques, Bibliofil⁶⁴. À l'heure actuelle, il y a déficit en négociateurs car cette fonction est considérée trop souvent comme une surcharge de travail ne bénéficiant pas directement à l'établissement, même si *a priori* vous comptez vous abonner à ce que vous voulez négocier. Mais la charge est finalement modeste. En moyenne, une négociation nécessite une trentaine d'heures par an, soit 4 jours de travail à temps complet.

Cependant, la négociation de ressources électroniques est stratégique. Une part croissante du budget des bibliothèques universitaires est consacrée à leur achat et la majeure partie est faite dans le cadre de consortiums.

L'apprentissage sur le terrain est nécessaire, mais il est regrettable qu'il soit pratiquement exclusif ; cette contribution a pour but de proposer des bonnes pratiques dans ce domaine. Il s'inspire de l'expérience de l'auteur au sein de Couperin et veut retenir l'attention sur les points de vigilance et les exigences à tenir face aux éditeurs et autres diffuseurs de la documentation électronique.

LA NÉGOCIATION

+++++

REPÉRER L'OFFRE, CONNAÎTRE SES BESOINS

L'offre semble pléthorique et exponentielle. Il est difficile de tout négocier. Il y a donc une sélection à faire et un processus à respecter. Dans ce repérage de l'offre, les bibliothécaires peuvent avoir un rôle passif (ils reçoivent l'offre spontanée d'un éditeur et la redirigent vers leur consortium) ou un rôle actif (les bibliothécaires s'intéressent à une ressource suite à un travail de veille).

64. <<http://www.education.gouv.fr/cid291/bibliofil-le-referentiel-de-la-filiere-bibliotheque.html>>

Dans certaines disciplines, des groupes de veille ont été mis en place⁶⁵. Que vous partiez de l'offre ou de la demande, vous devez avoir identifié vos besoins.

ÉTUDE DE LA RESSOURCE

L'étude de la ressource avant négociation est essentielle. Vous devez collecter des informations :

- *sur le contenu* : type de contenu, couverture, revues dépouillées pour les bases de données bibliographiques, embargo⁶⁶ sur le texte intégral pour les périodiques, existence d'une barrière mobile⁶⁷, existence et fréquence des mises à jour. Proportion d'articles accessibles selon le modèle d'*open access*⁶⁸ (revues à modèle hybride⁶⁹) ;
- *sur la distribution* : l'éditeur est-il le distributeur exclusif ou non-exclusif ? En effet, si une agence peut distribuer la ressource, le prix sera-t-il le même ?
- *sur le modèle tarifaire* : prix standard, modèle tarifaire (selon le nombre de FTE⁷⁰ ? selon le nombre de sites géographiques ? selon le nombre d'accès simultanés ? selon un forfait de téléchargements ?).
- *sur les abonnés* : qui est abonné en France (voire en Europe, dans les pays développés) ?
- *sur les modes d'accès* : reconnaissance par IP, accès illimité, nombre d'accès simultanés, accès distant, accès monoposte ou multi-usagers.
- *sur les services associés* : type de statistiques fournies, actualisation des

65. L'ABES maintient et héberge un site de veille sur des ressources électronique dans certaines disciplines (<<http://veille.abes.fr>>).

66. Voir glossaire.

67. *Ibid.*

68. Voir partie 1, chapitre 3.

69. Voir glossaire.

70. *Full Time Equivalent* désigne le nombre d'utilisateurs potentiels (voir glossaire).

données, formation, aide, possibilité d'exports vers des logiciels bibliographiques, envoi par courriel, création de comptes personnalisés, fils RSS, veille, fourniture gratuite de notices MARC, fourniture de résumés et sommaires, accès distants, conditions d'accès aux archives antérieures, droit d'accès pérenne, dépôt et sauvegarde organisés des archives de l'éditeur (projets CLOKSS⁷¹, LOCKSS⁷²).

LES CONTRAINTES

Négocier est compliqué pour des établissements devant composer avec des contraintes à diverses échelles : marchés publics au niveau national ou local, contrats quadriennaux, politique nationale en matière de documentation, achat en consortium, regroupement d'établissements, appartenance à plusieurs consortiums, diversité des statuts des adhérents...

IDENTIFICATION DE L'INTERLOCUTEUR

Il faut identifier le contact chez l'éditeur ou le distributeur et demander un test. Il est important de savoir si la distribution de la ressource est exclusive, si le vendeur est le propriétaire du contenu souscrit. En effet, vous devez avoir un accès garanti à ce que vous souscrivez, malgré les transferts, fusions et autres péripéties coutumières du milieu de l'édition. Par ailleurs, il est difficile de négocier avec plusieurs distributeurs d'une même ressource car la mise en concurrence est complexe à mettre en place.

TEST ET ENQUÊTE D'INTÉRÊT

Le négociateur propose un test aux collègues et indique la démarche pour ouvrir les accès. Un test dure habituellement entre un et trois mois. La meilleure période se situe entre janvier et juin. Le négociateur fixe un délai pour le retour d'évaluation de ses collègues, qui sont invités à indiquer leurs capacités financières pour l'achat de la ressource, la durée maximale d'engagement, si besoin les souhaits particuliers en terme de contenus ou de service.

Les résultats du test permettent de recentrer la stratégie de négociation.

71. < <http://www.clockss.org> >

72. < <http://www.lockss.org> >

DÉCISION DE NÉGOCIATION

Le nombre minimum requis d'adhérents intéressés pour commencer une négociation est à l'appréciation du négociateur. Les négociations importantes multidisciplinaires rassemblent de quelques dizaines à une centaine d'adhérents, les autres ressources beaucoup moins. Cependant, pour obtenir des tarifs avantageux, vous pouvez commencer une négociation à cinq établissements. Si le seuil n'est pas atteint, libre au vendeur de démarcher directement les collègues intéressés et de leur proposer ses produits.

PRÉPARATION DE LA NÉGOCIATION

La ressource fera-t-elle l'objet d'un groupement de commandes ? Dans ce cas, il faut s'accorder sur un établissement porteur. Les groupements se font sur des négociations conséquentes financièrement. Ils permettent d'obtenir des rabais importants mais au prix d'efforts financiers et administratifs de l'établissement porteur, qui avance la facture sur sa propre trésorerie, avant refacturation aux abonnés. Vous devez également veiller à mutualiser et lisser les coûts de sorte à ne pénaliser ni les « petits » ni les « gros » établissements.

étude approfondie de l'éditeur et du marché

Il faut étudier de manière plus approfondie l'éditeur, notamment sous l'angle financier et stratégique.

Il est recommandé de se procurer le chiffre d'affaires (papier et éventuellement électronique) de l'éditeur en France, le nombre et montant des abonnements à la ressource préexistants à la négociation, l'implantation de la société en France dans le secteur public et privé ; l'éditeur veut peut-être conquérir un secteur et donc peut consentir des efforts importants. Le secteur est-il émergent, monopolistique ? Plus le chiffre d'affaires est important, plus les marges de manœuvre seront grandes.

Il est également intéressant d'imaginer le nombre de souscriptions potentielles parmi les abonnés. Vous pouvez également vous renseigner sur la liste *Liblicence*⁷³ qui recueille des informations sur les licences des éditeurs électroniques.

73. <<http://www.library.yale.edu/~license/index.shtml>>

bien connaître les abonnés

Au niveau des adhérents, collectez les informations sur le nombre d'usagers, qui peut être un élément de calcul du tarif. Veillez bien à demander différents tarifs pour les adhérents « atypiques » qui seraient potentiellement intéressés (CHU, hôpitaux, écoles d'ingénieur, diverses EPST).

Pour les bibliothèques territoriales, demandez le nombre de postes ou licences concernés, le nombre d'habitants parfois.

Procurez-vous un contrat de licence standard qui détermine les droits d'usage et devoirs des deux parties co-contractantes.

PREMIERS POURPARLERS

La période la plus propice pour négocier se situe entre mars et septembre/octobre. Cependant, il ne faut pas trop tarder car les budgets se dessinent souvent à l'automne.

Commencez les échanges par mail (collecte d'informations, envoi d'une licence standard...) en demandant une première proposition. Il arrive, rarement, que vous construisiez ou reconstruisiez une offre avec un vendeur, ce qui est regrettable.

Si, pour les négociations importantes, il est nécessaire d'obtenir un entretien, pour les petites ressources, des échanges par mail et téléphone peuvent suffire.

Les mails sont très importants, ils constituent autant d'engagements écrits. Vu le marché éditorial, les échanges se font souvent en anglais. Pour une première négociation, présentez le contexte français, parfois incompréhensible pour un interlocuteur étranger.

CLARIFICATION DE VOS OBJECTIFS

Pendant cette période, clarifiez tous les points qui vous sembleraient obscurs ou ambigus, faites-vous confirmer ou préciser les points importants. Écrivez noir sur blanc vos objectifs, par ordre de priorité.

Sachez que nous sommes en position de force en raison du marché monopolistique et de notre solvabilité.

LA DISCUSSION ET LA FINALISATION DE L'OFFRE

Il n'existe pas de modèle unique et idéal applicable à toutes les ressources et tous les modèles.

Si vous vous basez sur :

- un modèle papier + surcoût électronique : demandez une possibilité de suppression de titres même plafonnée, exigez un *price cap* (taux d'inflation plafonné des revues papier) de 1 à 4 % maximum sur plusieurs années ;
- un modèle électronique + abonnements papier : demandez une réduction sur les abonnements papier (en général de 50 à 75 %). Faites en sorte que le prix soit équivalent à 80 % du prix papier car la TVA à 19,6 % annule trop souvent la différence du prix de base.

L'idéal serait de proposer plusieurs formules pour une même ressource. Pour obtenir des rabais, la logique est simple ; plus il y a de volume, plus les prix baissent.

Vous pouvez faire baisser les prix en fonction :

- du nombre d'abonnés : demandez un tarif dégressif à partir de 5 abonnés (par tranche de 10 par exemple) ;
- du nombre de produits achetés chez un même éditeur ;
- du nombre d'accès simultanés pour une base de données par exemple ;
- de la durée de l'abonnement : les contrats engageant les bibliothèques plusieurs années peuvent être lourds cependant en matière de prévision budgétaire ;
- éventuellement selon un abonnement couplé, ou élargi, entre le SCD et un établissement public d'enseignement et de recherche ayant les mêmes besoins documentaires (CHU notamment).

D'autres facteurs peuvent faire baisser la facture :

- existence d'un groupement de commandes (facturation unique) ;
- demandez un calcul des FTE restreint aux usagers réels et dédoublez les FTE redondantes (en cas de rattachement d'un chercheur à plusieurs entités) ;
- lors d'une renégociation, demandez des rabais si la ressource a connu des dysfonctionnements l'année en cours. De même, à partir des statistiques, calculez le coût par téléchargement ; un coût élevé peut être un argument pour faire baisser les prix.

Pour les années suivantes, il est important d'avoir une idée de l'inflation prévisible, même si elle n'est pas toujours garantie. Au-delà de 6 %, l'inflation n'est pas correcte, à moins d'avoir un ajout de contenu conséquent.

FINALISATION DE LA NÉGOCIATION

+++++

À la fin de la négociation, faites un relevé de décision écrit à faire approuver par les vendeurs.

Une navette sera sûrement nécessaire pour les modifications des propositions.

Une fois l'offre faite, diffusez-la avec un modèle de licence.

Les abonnés doivent vous avertir obligatoirement de leur abonnement ainsi que des modalités (prix, période...).

SUIVI DE LA RESSOURCE

Une fois la ressource négociée ou renégociée, le travail ne s'arrête pas pour autant pour le négociateur qui doit assurer son suivi :

- s'assurer de la mise en ligne du contenu à la date fixée ;
- être l'intermédiaire entre l'éditeur et les abonnés en cas de problème, tenir les archives des échanges ;

- faire la synthèse des évaluations des collègues, en s'appuyant notamment sur les statistiques d'usage ;
- tenir un tableau à jour des abonnés, qu'il peut compléter avec les données des éditeurs ;
- faire de la veille sur la ressource (changement de plateforme, de contenu entre autres) ;
- maintenir une liste des points à renégocier l'année suivante et archiver une liste des dates-clefs de la négociation.

Le négociateur choisit quelles informations diffuser, le moment de les diffuser.

LA CHAÎNE DE NÉGOCIATION COUPERIN

Le négociateur n'est qu'un maillon, certes central, dans la chaîne des négociations.

Il rend compte au coordinateur de pôle⁷⁴, dont le rôle est d'impulser, proposer, et de valider les négociations.

Une fois l'offre validée, le négociateur envoie le modèle de licence, la grille de négociation et la liste des établissements abonnés au coordinateur et au CND. Le coordinateur fait la synthèse des négociations et met à jour l'historique des négociations (en cours, abandonnées etc.).

On peut négocier tout autant des périodiques, des livres électroniques (abonnements, achat pérenne), ou des bases de données. Les problématiques se ressemblent, même si la négociation peut varier selon la thématique et le type de la ressource. Les négociateurs devraient être associés plus étroitement à la construction de l'offre : le rapport est gagnant/gagnant.

Négocier reste une tâche difficile, d'autant plus que le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche, comme celui des collectivités territoriales, est en plein mouvement.

74. Voir partie II, chapitre 2 (Couperin).

POINT SUR LES LICENCES

ENCADRÉ

par Claire NGuyen

Les licences sont “le résultat de discussions visant d’une part à établir un texte adapté au contexte académique et administratif français et, d’autre part, à traduire un équilibre relatif entre les missions des bibliothèques et les usages permis par les producteurs”⁷⁵.

La licence est un contrat de droit privé négocié par des fournisseurs et des acheteurs. Si elle ne peut être contraire au droit de la propriété intellectuelle (dispositions d’ordre public dans le droit français), elle peut annuler certaines exceptions au droit d’auteur consenties aux bibliothèques (elle peut restreindre le *fair use* anglo-saxon). Elle doit être rédigée en français selon le Code des marchés publics.

La licence définit les utilisateurs autorisés, les usages permis (et interdits), détermine les pénalités et les indemnités.

Quelques points de vigilance sur certaines clauses des licences :

- Choix du droit applicable (*country of law/dispute arrangements*). Certains établissements refusent de reconnaître des juridictions autres que françaises.
- Redevance (*fee*) : demander dans l’idéal un tarif en euros. En cas d’abonnement en cours d’année, demander une proratisation possible. Certains éditeurs propo-

sent des délais de paiement plusieurs mois après l’engagement d’achat (30 à 60 jours en principe).

- Si vous négociez un taux maximum d’augmentation des abonnements papier (*price cap*), demandez à ce que cette clause soit incluse dans la licence et bien claire.
- Fin du contrat, renouvellement (*breach / termination of the contract*) : faites bien attention aux conditions de renouvellement, notamment au délai de préavis lors de tacite renouvellement. Exigez un préavis inférieur à 3 mois avant la fin du contrat.
- Usagers autorisés (*authorized users*) : demandez le périmètre le plus large possible (inclure les visiteurs occasionnels, *walk in users*).
- Demander une définition précise de l’interdiction de l’usage à but commercial (commercial use). Il faut permettre une exception pour le recouvrement des coûts par la bibliothèque auprès des usagers.
- Usages permis (*permitted uses*) : lister le maximum d’usages (lire, sauvegarder, stocker, imprimer, envoyer en quantité raisonnable, utiliser le contenu dans un cadre pédagogique, accès au contenu via un

75. Okret-Manville, Christine, « Le développement du numérique : un facteur d’intégration dans les établissements d’enseignement supérieur » in Chartron, Ghislaine, *Les chercheurs et la documentation numérique*, Éditions du Cercle de la librairie, Paris : 2002.

moteur de recherche fédérée) car tout ce qui n'est pas mentionné n'est pas autorisé.

- Prêt inter-bibliothèque (*interlibrary loan*) : en général, la fourniture de documents pour un usage académique et de recherche est tolérée mais souvent seulement dans le même pays que la bibliothèque. Beaucoup d'éditeurs refusent la transmission par voie électronique ; certains l'acceptent en cas d'usage de DRM (*digital right management*)⁷⁶ ou de logiciels de type @riel. Il faut refuser le versement de royalties.

- Engagements des éditeurs (*publisher's undertakings*) à garantir l'accès au contenu : l'éditeur a obligation de résultat, pas de moyen.

- Engagements de la bibliothèque (*licensee's obligations*) à garantir l'accès aux seuls usagers autorisés : il faut refuser les clauses engageant la responsabilité de bibliothèque si un usager viole les conditions de la licence.

- Indemnité et garanties du concédant (*warranty, liability/indemnities*) : veiller à ce que le concédant soit titulaire des droits de propriété intellectuelle et qu'il le restera jusqu'à la fin du contrat. Demander des indemnités en cas de retrait de contenu.

- Accès au contenu après la fin du contrat (*archival/perpetuel access*) : exiger l'accès pérenne au contenu souscrit (archivage).

- Statistiques (*usage reports*) : exigez la norme COUNTER⁷⁷.

- Cessions et sous-traitance : cette clause permet de se libérer des obligations du contrat et de les transférer à un autre cessionnaire, quand par exemple une bibliothèque veut donner accès à un autre membre de son consortium local.

- Formation et aide : demander à disposer de formations gratuites et d'un service d'aide ouvert 8 heures/jour dans notre fuseau horaire.

- Contenu souscrit, sous licence (*materials*) : demander une liste complète (avec URL, état de collection, ISSN papier, ISSN électronique) des périodiques électroniques souscrits, ainsi que des mises à jour régularisations actuelles.

76. Voir glossaire

77. *Ibid*

LES 10 COMMANDEMENTS DE LA NÉGOCIATION**ENCADRÉ***par Claire NGuyen*

À faire :

- connaître ses besoins ;
- hiérarchiser ses priorités (ex : accès distant, accès illimité, couverture...) ;
- définir des points négociables et non négociables ;
- collecter le maximum d'informations sur l'éditeur, sa stratégie, comparer avec des ressources concurrentes... Calculer la marge de manœuvre ;
- toujours demander une confirmation écrite des points discutés et l'approbation du relevé de conclusion. S'accorder sur la terminologie (site/multisite par exemple) ;
- savoir quand dire non, rester calme, avoir une maîtrise temporelle sur les événements ;
- proposer des tarifs et des modèles complémentaires pour des établissements intéressés par le produit ;
- demander le maximum de services associés.

À ne pas faire :

- violer le principe de confidentialité ;
 - être utilisé comme un outil de marketing ;
 - subir une vente forcée.
-

LES GROUPEMENTS DE COMMANDES

ENCADRÉ

par Olesea Dubois

Depuis 2001, l'ABES joue un rôle de coordonnateur de groupements de commandes de revues et bases de données électroniques. Dans ces groupements de commandes, l'Agence est mandatée pour passer des appels d'offres (ou négocier des marchés si le fournisseur détient une exclusivité), signer et exécuter des marchés pour l'ensemble des membres du groupement, payer une facture unique au fournisseur et refacturer ensuite sa contribution à chaque établissement.

En 2001, l'ABES ne proposait ses services qu'aux établissements placés sous la tutelle de la Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation. Depuis 2004, la collaboration avec le consortium Couperin a permis d'étendre le nombre d'adhérents à ces groupements, en ouvrant la possibilité à tous les membres du consortium d'y participer et de bénéficier de tarifs préférentiels négociés.

L'intervention de Couperin a également permis de multiplier le nombre de ressources concernées par les négociations.

La SDBIS subventionne ces marchés pour les établissements qui dépendent de sa tutelle.

Cette subvention est versée à l'ABES qui facture aux établissements le prix de leur

abonnement, diminué de la subvention. Des subventions peuvent être versées ponctuellement par d'autres organismes pour certaines ressources : elles transitent aussi par l'ABES.

D'autres établissements (Universités, EPST) portent des groupements de commandes mais l'ABES est celui qui en porte le plus grand nombre, 10 en 2008 (le seuil minimal pour lancer un groupement de commandes est de 15 membres) :

Business Source Premier, Cairn, Scifinder Scholar (CAS), Dalloz, Doctrinal, Elsevier Science Direct, Jstor, Juris Classeur, Proquest Web, 2LR Lamyline Reflex

En 2007, les 9 groupements de commandes coordonnés par l'ABES ont représenté 14,5 M€ HT.

Le succès des groupements de commandes repose sur un partenariat réussi entre l'ABES et Couperin. Couperin intervient en amont pour le recensement et la définition des besoins (sélection des éditeurs et produits), la négociation avec les fournisseurs, la rédaction du cahier des charges, l'évaluation des offres, la rédaction du rapport de choix, la participation à la commission d'appel d'offres (CAO) de l'ABES à titre d'expert, la préparation de la licence.

...

...

L'intervention de l'ABES se situe en aval. Si elle est associée aux négociations, son rôle est principalement d'ordre administratif et financier : elle constitue le groupement de commandes à partir des informations communiquées par Couperin, rédige les documents administratifs du marché, lance les appels d'offres ou les marchés négociés, organise la CAO, notifie les marchés, rédige les avenants, apporte un soutien juridique, établit les conventions avec les établissements (convention constitutive du groupement de commandes, conventions de paiement). Et surtout, à titre d'opérateur financier, elle fait l'avance du paiement au fournisseur, ce qui suppose une trésorerie conséquente et solide, les établissements ne la remboursant pas toujours dans les délais requis.

Juridiquement, les groupements de commandes sont régis par les dispositions du Code des marchés publics qui offre la possibilité aux établissements publics de se grouper afin de leur permettre de réaliser des économies d'échelle sur les achats et de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et des coûts.

L'ABES assure en outre aux établissements l'accès aux archives de leurs titres acquis en cas de non-réabonnement. Cet accès est assuré via une plate-forme développée par l'ABES qui fonctionne à partir d'une authentification par adresses IP. Ce service, d'abord proposé fin 2007 pour l'accès aux collections de l'éditeur Elsevier, est en cours d'extension aux productions d'autres éditeurs. La plate-forme de l'ABES permet un accès aux articles soit par feuilletage des listes de titres soit par une recherche simple.

PARTIE III

GÉRER

**1. LE CIRCUIT DES PÉRIODIQUES EN
BIBLIOTHÈQUE : L'EXEMPLE DE MULHOUSE**

*par Isabelle Ramon, Laurence Erny
et Christiane Burgunder*

+++++

**2. LA GÉSTION COURANTE DES
PÉRIODIQUES ÉLECTRONIQUES**

par Kareen Louembé

+++++

3. SUDOC-PS

*par Christian Chabillon
et Anne-Laurence Mennessier*

+++++

LE CIRCUIT DES PÉRIODIQUES EN BIBLIOTHÈQUE : L'EXEMPLE DE MULHOUSE

*par Isabelle Ramon,
Laurence Erny et
Christiane Burgunder*

LE CONTEXTE LOCAL

+++++

Mulhouse est une ville de 112 000 habitants, elle est au cœur d'une agglomération de 170 000 habitants et d'un « pays » de 250 000 habitants, en cours de construction administrative et politique. Malgré des difficultés socio-économiques importantes et la recherche d'une nouvelle attractivité, c'est une ville solidaire, tournée vers la formation, l'innovation et le développement durable, riche de nombreux équipements culturels et d'une vie associative intense.

La bibliothèque municipale est organisée en réseau :

- la bibliothèque Grand Rue, pôle principal de lecture publique et de conservation de la ville ;
- la médiathèque de la Filature, orientée vers les arts du spectacle, les supports audio et visuels ;
- les bibliothèques de quartier, Bourtzwiller, Coteaux, Dornach, Drouot, Salvator ;
- un bibliobus, équipement de lecture publique de l'agglomération, dessert une partie des écoles de Mulhouse.

La bibliothèque a un statut de bibliothèque municipale classée qui n'est pas lié à l'importance de ses fonds patrimoniaux mais à la volonté politique forte de promouvoir la lecture publique sur l'ensemble de son territoire depuis 1947. La bibliothèque municipale fait également partie d'un réseau documentaire plus large : SCD de l'université de Haute Alsace, centres de documentation

spécialisés, avec lesquels se met en place une nouvelle coopération documentaire. C'est dans ce contexte qu'a été réalisée une étude sur les publics en 2006 puis la mise en place d'une nouvelle politique documentaire en 2007 plus proche des demandes des usagers.

POLITIQUE DOCUMENTAIRE

L'étude sociologique, en comparant la sociologie mulhousienne et la sociologie des inscrits à la bibliothèque, faisait apparaître une réalité sociale difficile pour la lecture publique, avec la quasi disparition d'un lectorat ouvrier, la diminution des inscrits des classes moyenne, supérieure et étudiants, et donc la baisse d'une part importante du public pour lequel les collections étaient constituées.

Ce choc, car c'en fut un même si les perceptions sur le terrain l'annonçaient, a conduit à revoir la politique documentaire, à la fois dans son organisation générale et dans les niveaux suivis pour l'ensemble des acquisitions. La première étape a été la réactualisation de la charte des collections⁷⁸.

ORGANISATION DES ACQUISITIONS

Les acquisitions sont réparties en *12 grands pôles thématiques*⁷⁹, *multi supports* (livres, périodiques, cd, dvd, cd-rom), *multiservices* (pour l'ensemble du réseau). Chaque pôle est piloté par un conservateur et un bibliothécaire, avec une équipe d'acquéreurs mélangeant les services et les spécialités adulte, jeunesse et audiovisuel. La participation aux pôles s'est faite sur la base du volontariat.

Un des objectifs est de décloisonner les services et de faire travailler ensemble des collègues qui ont des cultures bibliothéconomiques différentes : par exemple le pôle musique achètera des livres pour adultes et jeunes, des revues, des partitions, des cd, des dvd musicaux, des cd-rom de solfège... Chaque pôle a rédigé un *protocole* précisant les publics visés, les niveaux suivis pour les adultes et les jeunes, les supports intéressants et leur

78. Voir la charte de la BM sur le site poldoc < <http://enssibal.enssib.fr/autres-sites/poldoc/> >.

79. Littérature adulte, littérature jeunesse, alsatiques, arts du spectacle, musique, cinéma, arts, philosophie-psychologie-religion, sciences sociales, langues, sciences et techniques, histoire-géographie.

répartition quantitative dans le réseau des bibliothèques de Mulhouse. La cohérence de l'ensemble est assurée par un groupe d'orientation, qui détermine le budget de chaque pôle ainsi que le niveau maximum des collections, celui de public motivé, laissant les niveaux universitaires aux collègues du SCD et le niveau professionnel aux centres de documentation. Et les *périodiques* dans cette architecture ? Chaque titre a été indexé et rattaché à un pôle documentaire. Ce sont donc les acquéreurs de musique qui choisissent les abonnements aux revues musicales, dans le respect du protocole du pôle et dans les limites financières fixées par le groupe d'orientation. Un bibliothécaire « spécialiste » a la responsabilité administrative et matérielle de la gestion des périodiques. La quasi-totalité des périodiques est prêtée à l'exception des quotidiens, nationaux, régionaux, allemands et suisses ainsi que la plupart des revues alsatiques. L'organisation est opérationnelle depuis janvier 2008.

QUELQUES CHIFFRES

La bibliothèque municipale a décidé de se concentrer sur sa vocation de lecture publique et de conservation des alsatiques. Deux critères sont donc prioritaires :

- l'usage pour les revues de lecture publique ;
- la quasi exhaustivité pour les revues alsatiques.

Le budget 2008 est de 34 800 € pour les périodiques papier et 5 880 € pour les périodiques numériques, soit 40 680 €, ce qui correspond à 15 % du budget des acquisitions⁸⁰.

Le nombre d'abonnements payants est de 500 mais de nombreux titres de lecture publique sont achetés en plusieurs exemplaires ; à cela s'ajoute une vingtaine de titres gratuits, soit au total 0,5 abonnement/habitant, chiffre inférieur à la moyenne des villes de 100 à 110 000 habitants.

80. *Revue et magazines : guide des périodiques à l'intention des bibliothèques publiques*. Éditions du Cercle de la librairie, 2006, p. 29 : « pour les bibliothèques publiques, les dépenses d'acquisition consacrées aux périodiques représentent en moyenne 10 à 20 % du budget d'acquisition global ».

L'achat des revues numériques a été réalisé à budget constant en diminuant la part des périodiques papier et des CD musicaux.

Il a été décidé de supprimer :

- les abonnements pointus de niveau universitaire ou professionnel ;
- les titres disponibles sous forme numérique sur Persée ;
- certains doublons sur le réseau ou sur la ville, en collaboration avec le SCD.

Le budget des périodiques papier a ainsi diminué de 8 %, soit 36 titres. Le bouquet choisi, *Pressens* d'EDD, donne accès à une centaine de titres et aux archives ; il est complémentaire de *Factiva*, sélectionné par le SCD⁸¹, plus orienté vers la presse étrangère.

Les abonnements papier redondants avec l'électronique ne sont pas supprimés car les usages sont différents. Le « test numérique » est fait pour un an.

En lecture publique, deux niveaux ont été retenus : « tout public » et « public motivé ». Seules les bibliothèques Grand rue et la Filature suivent le niveau « public motivé » qui correspond à 15 % des titres.

L'objectif en 2008 est de poursuivre la collaboration avec le SCD pour les acquisitions, la conservation et les éliminations. La BM et le SCD sont également confrontés à la conservation physique à l'ère du numérique et de façon plus prosaïque à l'équation entre le coût de stockage et l'utilisation par le public.

Un plan de conservation partagée des périodiques de lecture publique, piloté par l'agence de coopération CORDIAL, a existé en Alsace dans les années 1990 entre les grandes bibliothèques municipales, départementales, la BU Haute Alsace et la BNU de Strasbourg. Il n'a plus de réelle existence et sera probablement remis en cause dans l'année qui vient.

81. Une carte de consultation « visiteur » permet aux inscrits de la BM l'utilisation de *Factiva*. Un accord de gratuité d'inscription réciproque est en cours de négociation entre les deux tutelles. Actuellement les étudiants bénéficient d'un demi-tarif à la BM et le SCD applique le demi-tarif aux inscrits de la BM.

PROCÉDURES D'ACQUISITION

La bibliothèque de Mulhouse gère deux types d'abonnements : ceux qui sont souscrits dans le cadre d'un marché attribué à une agence d'abonnement et les hors marché, achetés à des éditeurs locaux pour l'essentiel. Des abonnements gratuits sont reçus par dons ou échanges.

LE MARCHÉ

Les montants du budget périodiques de la ville de Mulhouse⁸² ont permis de passer un MAPA (marché à procédure adaptée). La nomenclature des fournitures a pour titre « journaux, revues et périodiques d'information générale » (quotidiens d'information générale, magazines sportifs, économiques, culturels, titres pour la jeunesse, abonnements électroniques de presse, publications en ligne). Le marché comprend deux lots : un lot pour le papier, et l'autre pour le numérique.

Le lot papier a été attribué à l'agence d'abonnement France Publications⁸³ et le lot électronique à EDD fournisseur du produit *Pressens* développé pour les bibliothèques.

Le choix d'un agrégateur a semblé la solution la plus appropriée pour gérer la presse en ligne et résoudre toutes les questions liées aux licences, aux codes et modalités d'accès. Le marché conclu avec EDD pour le produit *Pressens* permet d'offrir aux lecteurs un service de recherche documentaire sur la presse française, nationale et régionale, et les agences de presse françaises ou internationales. Le service Carel⁸⁴ nous a aidés dans la sélection de *Pressens*.

PÉRIODIQUES ACQUIS HORS MARCHÉ

70 titres pour un budget de 6300 €

Il s'agit essentiellement d'abonnements à des publications concernant la région Alsace, en particulier Mulhouse et les communes environnantes

82. Bibliothèque municipale et centre de documentation municipal.

83. Sur des critères quantitatifs et qualitatifs.

84. Renvoi vers le chapitre consacré à Carel (partie II, chapitre 2).

comme les bulletins de sociétés d'histoire locale ou d'associations. Ces publications ne sont pas régulières, elles exigent un suivi minutieux des bons de commandes, des changements d'adresse, des arrêts puis des réparations de certains titres. Ces périodiques sont le plus souvent achetés en un seul exemplaire (sauf les quotidiens locaux) et destinés au fonds de conservation.

PÉRIODIQUES REÇUS À TITRE GRATUIT

17 périodiques sont reçus gratuitement, 14 concernent le fonds régional (*Annuaire historique de la ville de Mulhouse, Arts et traditions populaires d'Alsace, Écho Mulhousien, Les Koechlin vous parlent...*). Il s'agit souvent de documents édités par un service de la ville, de l'État ou par une association. Les dons de particuliers sont moins volontiers acceptés car il est souhaitable de garantir des livraisons fiables et régulières afin d'offrir au public des collections les plus complètes possibles.

TRAITEMENT DES PÉRIODIQUES

MODULE PÉRIODIQUES DU SIGB

Tous les titres sont d'abord catalogués sommairement, dans le module Périodiques du SIGB (ALEPH) pour permettre l'établissement du calendrier et le bulletinage. La notice est complétée lorsque le périodique arrive pour la première fois à la bibliothèque, puis enrichie grâce à la récupération des notices de la BnF.

Tous les titres sont indexés en Dewey et Rameau.

Les périodiques conservés en magasin se voient attribuer une cote, spécifique P ou FP (s'il s'agit d'un alsatique), suivi d'un numéro d'inventaire correspondant au titre (ex P70632 *Pour la Science* conservé pendant dix ans et relié par année ; le lecteur doit préciser l'année qui l'intéresse sur le bulletin de communication).

Le bulletinage s'effectue dans chaque point du réseau le matin, à l'arrivée du courrier. La pose d'un code barre permet le prêt des fascicules disposés sur les présentoirs, sous couverture transparente rigide. Le dernier numéro est consultable sur place, les numéros précédents sont empruntables à domicile.

Pendant longtemps, certains titres ont été reliés et conservés en magasin, la bibliothèque disposant en interne d'un atelier de reliure. Actuellement, la reliure se limite à la mise en portefeuilles par année en raison du coût des matériaux et du temps de travail qu'elle nécessite. Pour des raisons de place et de cohérence, un travail important a été entrepris sur les périodiques à conserver : seront probablement gardés tous les périodiques alsatiques et arts du spectacle (fonds de référence à la Filature). Le fonds de périodiques en magasin, qui comprend de nombreux titres morts⁸⁵, n'est pas complètement informatisé. Un travail de rétroconversion⁸⁶ est envisagé.

CHARGE DE TRAVAIL

La gestion des périodiques est estimée à 1/4 d'ETP pour l'ensemble du réseau, à quoi il faut ajouter le temps de bulletinage qui peut aller de 15 minutes à plus d'une heure selon le nombre de titres reçus chaque matin. Le responsable du bulletinage de chaque annexe est chargé du suivi mensuel des numéros manquants et des éliminations effectuées deux fois par an. Ce travail est plus ou moins lourd selon le nombre d'abonnements.

DOSSIERS DE PRESSE, DÉPOUILLEMENT

La Bibliothèque de Mulhouse détient un fonds patrimonial local qu'elle développe par les acquisitions et par la réalisation de *dossiers de presse* « alsatiques » *de conservation*.

Ces dossiers sont réalisés à partir des quotidiens locaux, essentiellement le journal *L'Alsace*, complétés par certains articles tirés des *Dernières Nouvelles d'Alsace* ou des copies d'autres revues sur Mulhouse.

Ils sont ordonnés selon un cadre de classement « maison » et proposés à la consultation sur place en salle de travail. Ils ne figurent pas à l'OPAC.

Le fonds local exploite également une information documentaire riche à partir du dépouillement d'articles dans les périodiques locaux. Chaque article est catalogué, indexé selon Rameau et figure dans l'OPAC, consultable à distance. Il n'y a pas redondance entre dossiers de presse et articles dépouillés.

85. Voir glossaire.

86. Voir glossaire.

PARTICIPATION À CD RAP

Depuis 2001, la bibliothèque adhère à la base de dépouillement de périodiques *CD RAP*, alimentée par les bibliothèques participantes.

La BM de Mulhouse consacre 0,5 % d'un ETP au dépouillement des articles de trois titres de périodiques, *Le Monde diplomatique*, *Soixante millions de consommateurs* et *Pour la science*. Cette participation entraîne une réduction substantielle du coût de l'abonnement à *CD RAP*. Les notices sont transférées dans la base nationale chaque mois. Dans ce vivier d'environ 240 titres dépouillés par les bibliothèques adhérentes, les usagers peuvent faire des recherches assez larges, sur les périodiques conservés à Mulhouse.

Cet outil présentait un intérêt certain lorsque la majorité des périodiques étaient conservés en magasin et destinés à des usages de recherche documentaire. La décision de prêter les périodiques, qui répondait à une demande du public, a nettement limité l'intérêt de l'outil ; elle a cependant donné un nouveau souffle à la lecture des revues, les statistiques de prêt en témoignent.

Cette évolution, combinée à l'arrivée de nouveaux produits numériques, amène la bibliothèque à s'interroger sur la pertinence de sa participation à *CD RAP* : outre le dépouillement, les bibliothécaires doivent effectuer les recherches pour les lecteurs puisque les notices de *CD RAP* n'apparaissent pas à l'OPAC⁸⁷.

TRANSFERT DE SUPPORT

La fragilité du papier journal et la forte demande de consultation de la presse ancienne, très utilisée par les historiens, les chercheurs, les étudiants, et le grand public attiré par la généalogie, amènent à réfléchir à un programme de numérisation de la presse ancienne. Une première étape du projet a consisté, sous l'impulsion de la BnF⁸⁸, à microfilmer les titres de la presse alsacienne du XIX^e siècle.

87. Ce choix a été fait en 2001 car la bibliothèque de Mulhouse ne possédait pas tous les titres dépouillés par *CD RAP* et que l'accès au document primaire était complexe (recours au prêt interbibliothèques).

88. Voir partie IV, chapitre 3.

LES USAGES ET LA MISE EN VALEUR

La Bibliothèque de Mulhouse a décidé en 2004 de mettre la presque totalité des périodiques en libre accès et en prêt comme cela se pratiquait déjà dans les bibliothèques de quartier. Le succès a été immédiat et correspondait à une vraie attente des usagers. La presse quotidienne, nationale et régionale, est lue sur place.

Alors que l'ensemble des prêts est en baisse (livres, CD), la part des prêts des périodiques augmente, ce qui correspond bien à l'augmentation de la lecture de la presse magazine dans les pratiques culturelles des français. Les périodiques sont un « produit d'appel » et les demandes des lecteurs pour de nouveaux abonnements sont prises en compte.

La conservation physique diminuera à l'avenir, pour se centrer sur les alsatiques ; la bibliothèque s'est abonnée à un produit de presse en ligne en 2008 afin de garantir l'accès au texte intégral des principaux titres et permettre les recherches documentaires.

En guise de conclusion, la demande sociale en matière de revues et magazines a pris le pas sur la notion de conservation des collections... à Mulhouse du moins.

| prêts des périodiques, évolution de 2005 à 2007 | | | | |
|---|-------------------------|-------------------------|------------------------|----------------------|
| Bibliothèques | Prêts périodiques 2005 | Prêts périodiques 2006 | Prêts périodiques 2007 | Évolution 2005 2007 |
| Total | 30 337 (4,8 % du TP) | 33 339 (5,7 % du TP) | 38 308 (7 % du TP) | + 7971 (+ 20,8 %) |

TP = total des prêts tous documents (livres, CD, DVD...)

CALENDRIER ANNUEL DE TRAVAIL DU SERVICE DES PÉRIODIQUES

ENCADRÉ

par Isabelle Ramon, Laurence Erny et Christiane Burgunder

Mai :

Reconduction du marché, cahier des charges.

Mise à jour du catalogue papier des périodiques.

Juin :

Réflexion et choix des titres à reconduire ou à supprimer pour l'année suivante, à l'aide des listes des titres ventilés par pôles documentaires.

Évaluation chiffrée et modification de l'offre de périodiques en ligne.

Juillet-Août :

Établissement d'une nouvelle liste des titres à joindre à l'appel d'offre en cas de consultation. Modification sur les listes de l'année en cours si le marché est négocié sur une période plus longue.

Dans le module Périodiques, modifications de la plupart des calendriers puisqu'en juillet-août les revues éditent souvent un numéro double⁸⁹.

Élimination matérielle dans les annexes et dans la base des hebdomadaires de plus d'un an et demi, et des mensuels de plus d'un an.

Octobre :

Transmission de la nouvelle liste (si nouveau fournisseur) ou de la liste modifiée à l'agence d'abonnement.

...

89. Les chronologies de parution des numéros ou fascicules de revues sont établies à l'avance dans le SIGB en fonction du rythme de parution de la revue. Le système génère automatiquement les numéros attendus et leur date de parution et le bulletinage (voir glossaire) s'effectue sur ces données pré-remplies. En cas d'exception (cessation de parution en été, parution d'un numéro double, etc.), il n'y a plus de concordance entre le numéro/la date généré par le système et le numéro/la date de la revue. Le bulletinage est alors impossible et il faut corriger manuellement le calendrier de parution dans le SIGB.

...

Novembre-Décembre :

Mise en place dans la base de tous les calendriers de parution de l'année à venir, avec modifications éventuelles des localisations dans le réseau et modification de calendriers⁹⁰.

Établissement des bons de commande pour tous les périodiques hors marché (achats directs) : alsatiques, mises à jour (*Guide des assurances sociales, Guide du travail, Guide familial...*), offices (*Dictionnaire de biographie française, Dictionnaire de la Bible...*)

Janvier :

Tous les abonnements en cours sont dans le SIGB, sauf les bulletins et les publications des sociétés d'histoire, traités au fur et à mesure de leur arrivée à la Bibliothèque.

Modifications de calendrier.

Les nouveaux titres sont catalogués sommairement, document en main et le calendrier, non prévisible à l'avance, est saisi. Les notices de catalogage sont complétées par la récupération des notices de la BnF courant janvier.

Élimination matérielle dans les annexes et dans le SIGB, des hebdomadaires de plus d'un an et demi et des mensuels de plus d'un an.

Février :

Catalogage et indexation des nouveaux titres. Vérification et suivi mensuel des titres non arrivés dans chaque point du réseau. Envoi des relances aux fournisseurs pour les numéros manquants.

Mars :

Vérification de la facture globale, déduction des avoirs pour les abonnements interrompus l'année précédente, mise en paiement de la facture.

Tout au long de l'année, suivi mensuel des relances pour les numéros manquants.

90. Pour les mensuels qui sortent un numéro double décembre-janvier ou pour les hebdomadaires qui publient un numéro unique dernière semaine de décembre, première semaine de janvier

LE CIRCUIT DE COLLECTE DES PÉRIODIQUES AU SERVICE DU DÉPÔT LÉGAL DE LA BNF

ENCADRÉ

par *Alix Bruys*

Réception. Les périodiques sont acheminés par la Poste en franchise postale, livrés par les Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne (NMPP) ou directement déposés par coursier ou par l'éditeur lui-même. Après dépouillement des enveloppes, blisters, bandeaux ou cartons, les fascicules sont compostés avec un tampon indiquant la date de réception dans le coin supérieur droit de la page de couverture. Un contrôle d'intégrité et de qualité des exemplaires est effectué à cette étape du circuit. Les publications autres que périodiques sont réorientées vers les services d'entrée concernés.

Bulletinage. Chaque fascicule reçu est bulletiné dans une application informatique (module de bulletinage Millennium développé par la société Innovative), coté et transmis aux magasins de collections qui en assurent le stockage dans des conditions propres à la conservation des documents sans limite de temps et la communication sur place, dans le respect de la législation sur la propriété intellectuelle. Certains périodiques spécifiques sont répartis en plusieurs catégories, chacune bulletinée par des agents dédiés à leur traitement : la presse quotidienne, les publications officielles, les publications à feuillets mobiles, les périodiques importés, les bulletins municipaux et les publications d'outre-mer.

Déclaration. Chaque nouveau titre doit être accompagné d'une déclaration initiale. Par la suite, une déclaration globale annuelle doit être remplie et envoyée ; un exemplaire de cette déclaration est retourné à l'éditeur après vérification dans l'application de bulletinage et sert de justificatif de dépôt.

Réclamation. La base de données d'enregistrement des fascicules repose sur un modèle prédictif et permet d'éditer de manière semi-automatisée des courriers de réclamations des fascicules manquants. En 2007, près de 30 000 numéros ont été réclamés, 85 % d'entre eux ont été effectivement reçus.

Veille éditoriale. Une équipe de veille contribue à l'exhaustivité de la collecte en sollicitant les dépôts auprès des éditeurs non informés des dispositions légales. Elle s'appuie sur le contrôle croisé avec le dépôt légal imprimeur et le SUDOC, sur le dépouillement de revues spécialisées et sur la mise en œuvre de chantiers ciblés. En 2007, environ 12 % des nouveaux titres sont entrés par cette voie.

Nouveaux titres. Les nouveaux titres ou titres nouvellement déposés sont transmis au service de la Bibliographie nationale française – périodiques qui en assure le catalogage. Les notices ainsi constituées alimentent la bibliographie nationale française et le catalogue général de la BnF.

LA GESTION COURANTE DES PÉRIODIQUES ÉLECTRONIQUES

par Kareen Louembé

La gestion des périodiques électroniques, couplés ou non à du papier, est gouvernée par cinq objectifs principaux :

- sélectionner les versions des titres électroniques qui répondent le mieux aux besoins des utilisateurs et aux contraintes budgétaires ;
- offrir l'accès le plus large possible aux abonnements souscrits, en terme d'utilisateurs autorisés et de droits d'utilisation ;
- signaler le plus efficacement possible l'offre de périodiques électroniques en donnant aux usagers les moyens de les trouver et de les utiliser facilement ;
- assurer le maintien de leurs accès ;
- garantir, lorsqu'il y a lieu, ses droits de propriété et d'accès perpétuel à la fin d'un contrat ;

Compte tenu de la complexité du marché de la documentation électronique, ces objectifs sont difficilement réalisables, à moyenne et à grande échelle, sans la mise en place d'une politique et d'un circuit documentaire formalisés. C'est ce que nous nous proposons de passer en revue.

ENCADRÉ LA MULTIPLICITÉ DES VERSIONS ÉLECTRONIQUES

Un périodique électronique peut être proposé par différents fournisseurs, seul ou au sein d'un bouquet, avec des états de collection, des conditions tarifaires et des règles d'utilisation différents. Ainsi, la *Revue économique de l'OCDE* est consultable sur les interfaces SourceOCDE (OCDE/Ingenta) et IngentaConnect (Ingenta), mais également dans les bouquets Cairn (Cairn SA) et Vente et Gestion (Ebsco Publishing).

Parfois, la collection complète d'un périodique électronique est éclatée entre plusieurs fournisseurs qui se répartissent plus ou moins chronologiquement les numéros. Enfin, les éditeurs utilisant de moins en moins le cédérom, le terme périodique électronique est souvent synonyme de périodique en ligne.

DÉVELOPPER UNE COLLECTION DE PÉRIODIQUES ÉLECTRONIQUES

+++++

POURQUOI ACQUIERT-ON DES PÉRIODIQUES ÉLECTRONIQUES ?

Les motivations qui poussent à proposer des périodiques électroniques sont généralement multiples :

- la volonté d'élargir la couverture documentaire des périodiques papier ;
- la simplification de l'accès aux périodiques très consultés ou fragiles ;
- la mise en valeur de périodiques papier méconnus ;
- le souhait de combler des lacunes de titres papier indisponibles sous ce format ;
- le manque de personnel ou le manque de place ;

COMMENT DÉVELOPPE-T-ON UNE COLLECTION DE PÉRIODIQUES EN LIGNE ?

En dehors de l'activation ponctuelle des versions en ligne d'abonnements papier ou de l'acquisition de quelques titres électroniques, beaucoup de bibliothèques cherchent à constituer une collection cohérente de périodiques électroniques. Ce développement doit s'appuyer sur les principes de la charte documentaire et des plans de développement disciplinaires qui doivent décrire :

- les contenus à offrir en terme thématique, de couverture chronologique et de niveau ;
- la répartition entre supports (papier, en ligne, cédérom réseau, couplage divers) dans chaque discipline ;
- les critères de sélection pondérés, spécifiques à la nature des périodiques électroniques, qui seront utilisés pour leur choix.

| Les caractéristiques fonctionnelles | Les caractéristiques techniques |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • L'actualité du contenu • La fréquence des mises à jours • La convivialité de l'interface de consultation • Les modalités d'accès aux articles • Les services personnalisés • Les possibilités d'administration et d'accès aux statistiques | <ul style="list-style-type: none"> • Les modalités de contrôle des accès • La compatibilité avec les systèmes d'exploitation et les navigateurs • La sûreté de l'interface • La qualité de l'accès en fonction des heures • L'interconnexion avec les ressources numériques et logicielles de la bibliothèque |
| Les caractéristiques tarifaires | Les caractéristiques contractuelles |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le modèle tarifaire • Le coût • Le taux moyen d'augmentation des années précédentes | <ul style="list-style-type: none"> • Les droits d'accès • Les droits d'utilisation • Les droits de propriété • Les contraintes particulières |

LE CIRCUIT DOCUMENTAIRE DES PÉRIODIQUES ÉLECTRONIQUES

LA SÉLECTION DES PÉRIODIQUES ÉLECTRONIQUES

La sélection des périodiques électroniques reprend la démarche traditionnelle de sélection des documents sur support papier et s'en distingue par la possibilité généralement offerte aux bibliothèques et à leur public de les tester largement avant acquisition.

La recherche et la présélection

Les outils de recherche des périodiques électroniques et des bouquets sont en grande majorité ceux des périodiques papier : les catalogues et prospectus d'éditeurs, les agences d'abonnement, les répertoires de périodiques, la presse spécialisée et les suggestions des utilisateurs.

Les catalogues de consortiums et de bibliothèques de référence, les répertoires sélectifs de signets⁹¹ et les sites d'évaluation⁹² sont aussi très utilisés. Lorsqu'un titre ou un bouquet de titres est diffusé sur plusieurs plateformes, avant d'effectuer les tests, on procède généralement à une présélection ou à un tri sur des critères tels que l'antériorité disponible, l'actualité des mises à jour, la connaissance de l'interface par le public et le coût d'accès ou d'achat.

Les tests

Les tests sont une étape essentielle du processus de sélection. Ils permettent en premier lieu de vérifier l'adéquation technique de la plateforme en ligne ou du cédérom au système d'information de la bibliothèque. Ils permettent également aux bibliothécaires d'évaluer le contenu de la ressource, sa conformité aux critères fonctionnels énoncés dans la charte et l'intérêt du public.

L'organisation d'un test nécessite parfois la signature d'un contrat d'utilisation temporaire. En bibliothèque universitaire, la période de test doit être judicieusement choisie en dehors des périodes d'examen et de correction.

91. Les signets de la BnF. < <http://signets.bnf.fr/>> ou Intute. < <http://www.intute.ac.uk/>>.

92. La documentation électronique : veille scientifique et technologique. < <http://veille.abes.fr/>>.

Enfin quel que soit le type de bibliothèque, la réussite d'un test est fortement conditionnée par de la publicité accompagnée, s'il le faut, de séances de présentation.

L'évaluation de la licence, l'évaluation tarifaire et la négociation

Ces évaluations s'effectuent souvent parallèlement au test ou à sa suite.

Lorsque le contrat et le modèle tarifaire sont publics, ils sont souvent récupérables sur le site du fournisseur ; s'ils sont confidentiels, ils peuvent être demandés au fournisseur ou, le cas échéant, au consortium de la bibliothèque qui a négocié le produit.

L'étude du contrat ou à défaut des règles d'utilisation doit s'effectuer avec la grille d'évaluation des termes contractuels établie par la bibliothèque.

L'évaluation tarifaire permet d'estimer la capacité budgétaire de la bibliothèque à prendre et renouveler l'abonnement. Dans le cas des bouquets, si la licence nécessite le maintien par la bibliothèque d'abonnements préexistants, cette évaluation tarifaire devra tenir compte de leurs coûts. Dans certains cas, la bibliothèque aura tout intérêt à décaler de quelques années le démarrage de son abonnement, le temps pour elle de diminuer le nombre de ses abonnements chez l'éditeur.

Si les évaluations ne sont pas satisfaisantes, la bibliothèque peut négocier les points problématiques avec l'éditeur ou demander, lorsque le produit a été négocié dans un cadre collectif, au négociateur responsable de le faire.

La sélection ou le rejet

La décision de sélectionner ou non une ressource s'effectue en fonction des résultats du test, des évaluations technique, contractuelle et tarifaire. En cas de sélection, on débute la procédure d'acquisition pour les périodiques commercialisés ou de mise à disposition pour les périodiques en accès libre.

L'ACQUISITION DES PÉRIODIQUES COMMERCIALISÉS

Une acquisition peut impliquer plusieurs entités : le souscripteur, l'éditeur, une agence d'abonnement, un consortium ou un groupement d'achat.

Dans le cas le plus simple, la décision d'acquérir un périodique ou un bouquet de périodiques électroniques doit être confirmée par la signature du contrat par les deux parties (ou sa validation en ligne) et l'envoi du bon de commande.

Si par contre l'acquisition s'effectue dans le cadre d'un groupement d'achat, le souscripteur aura en plus une convention à signer avec l'établissement porteur. Dans tous les cas, il est préférable que le bon de commande ne soit pas envoyé avant la signature par toutes les parties concernées du ou des documents contractuels.

LA MISE À DISPOSITION

La mise à disposition comprend l'activation des accès, leur signalement et l'information des utilisateurs sur l'arrivée des nouveaux titres. L'activation d'un périodique sur cédérom revient à installer le cédérom sur le serveur dédié à cela.

L'activation de l'accès d'un périodique ou d'un bouquet de périodiques en ligne commercialisé

Selon que la plateforme de diffusion met ou non un compte d'administration à la disposition de l'abonné, l'activation d'un périodique en ligne ou d'un bouquet de périodiques est réalisée par l'éditeur de la ressource, par la bibliothèque ou par l'agence d'abonnement. Selon les modalités d'accès à la ressource, l'activation va consister à :

- enregistrer les adresses IP de l'institution abonnée dans le système de contrôle des accès de la ressource ;
- ou interfacier le système de contrôle des accès de la ressource et le système d'authentification de l'institution ;
- ou enregistrer les codes d'accès de la ressource dans le système d'information de la bibliothèque pour assurer un accès transparent des utilisateurs à cette ressource.

L'activation par un bibliothécaire

On peut activer un accès de deux façons : en ligne avec accès immédiat ou en ligne avec accès différé. Très souvent, l'activation d'un accès nécessite la création d'un compte contact ou administrateur. Outre les actions qu'il peut mener, le contact ou l'administrateur est aussi la personne ressource dont l'adresse électronique sera signalée sur la plateforme du périodique.

| Le contact peut | L'administrateur peut |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Correspondre avec l'éditeur sur toutes les modifications à apporter ou les problèmes à résoudre. • Être averti des changements affectant un titre (url, arrêt de diffusion, changement des conditions d'accès etc.). | <ul style="list-style-type: none"> • Modifier en ligne les paramètres du contrôle d'accès (IP, mot de passe, etc.). • Être averti des changements affectant un titre (url, arrêt de diffusion, changement des conditions d'accès etc.). • Activer d'autres titres • Accéder aux statistiques de consultation |

L'activation par les agences d'abonnement

Les agences d'abonnement peuvent assurer correctement ce service pour leurs clients lorsque les ressources sont accessibles par adresse IP. Il faut pour cela leur adresser un tableau listant les adresses IP à fournir en fonction des sites d'accès autorisés par les licences. Pour la gestion courante, la bibliothèque devra cependant récupérer auprès de l'agence les codes d'accès aux comptes contact ou administrateur.

Le signalement des périodiques électroniques

Le signalement des périodiques peut s'effectuer sur le site de la bibliothèque avec une base de données locale ou une base externe incluant un service de mise à jour des périodiques (titre, adresse, état de collection). La bibliothèque peut également signaler ses périodiques dans son SIGB, et utiliser un résolveur de liens pour générer automatiquement des liens entre certaines de ses bases bibliographiques et certains de ses périodiques électroniques.

La communication

Comme c'est le cas pour la plupart des activités documentaires, il faut souvent utiliser différents modes de communication pour faire connaître l'offre de périodiques électroniques au plus grand nombre d'utilisateurs potentiels : promotion sur le site de la bibliothèque et les sites pertinents de l'institution, prospectus joints aux bulletins de salaire des personnels ou distribués lors des emprunts de livres, affiches publicitaires, journaux d'information interne etc.

LA MAINTENANCE

La maintenance courante

Pour les périodiques en ligne, la maintenance courante consiste à vérifier et assurer l'accessibilité des titres, mettre à jour les adresses IP déclarées lorsqu'elles sont modifiées, mettre à jour les données modifiées (url, état de collection) des titres signalés, enregistrer de nouveaux titres et retirer ceux qui ne sont plus accessibles. Pour les périodiques sur cédérom, elle consiste à assurer l'accessibilité des contenus et à installer les mises à jour dès leur livraison. Dans le cadre de la maintenance, le gestionnaire a tout intérêt à enregistrer les incidents, leur date, leur nature, leur durée et les actions effectuées pour les résoudre.

Le maintien d'un abonnement dans une collection

Le maintien d'un abonnement dans une collection nécessite d'analyser ses chiffres d'utilisation, son coût, l'amélioration ou la détérioration des conditions d'accès en tenant compte des circonstances internes ayant jalonné la période d'observation (annuelle, biannuelle ou triannuelle) : saturation importante du réseau, mise en place d'un dispositif d'accès distant, grève, augmentation significative de la promotion ou de la formation etc. À l'issue d'une analyse circonstanciée, le bibliothécaire doit pouvoir recommander le renouvellement, la modification ou l'arrêt de l'abonnement de la ressource.

LA GESTION DU CIRCUIT DOCUMENTAIRE DES PÉRIODIQUES ÉLECTRONIQUES ET DES DONNÉES DES RESSOURCES ÉLECTRONIQUES

Comme les autres ressources électroniques, les périodiques électroniques sont caractérisés par un grand nombre de données que l'on peut répartir en six groupes :

- les données descriptives : titre, éditeur, auteur, e-issn/issn, sujets, etc.
- les données administratives : numéros de client, contacts, etc ;
- les données contractuelles : type de contrat, les utilisateurs autorisés, le droit d'accès distant, les droits d'utilisation etc ;

- les données d'acquisition : coût, date et numéro du bon de commande, date et numéro de la facture, clé de suivi des achats, etc ;
- les données techniques et de maintenance : les modalités d'authentification (IP, codes d'accès), les codes d'administrateur et d'accès aux statistiques, les fonctionnalités associées à la ressource, les problèmes d'accès etc ;
- les données statistiques : fournies par les éditeurs et/ou collectées en interne.

Les données administratives, contractuelles, d'acquisition variant avec le temps ou à l'occasion d'évènements particuliers (transfert de titres entre éditeurs, changement d'adresse de l'abonné, changement d'agence d'abonnements), il est important pour une bibliothèque de conserver leurs valeurs historiques pour pouvoir justifier de ses droits d'accès ou de propriété.

D'autre part, la conservation de ces données permet de surveiller l'évolution des modèles tarifaires de son portefeuille d'abonnements et de prévoir les augmentations à moyen terme de leurs coûts. Pareillement, l'évolution des chiffres d'utilisation d'une ressource (données statistiques), de son coût (données d'acquisition), des fonctionnalités d'utilisation et d'administration (données techniques) sont autant d'informations utiles pour l'évaluer et mettre en place, si nécessaire, des mesures correctives (promotion, utilisation d'outils d'accès plus conviviaux, suppression de l'abonnement etc.).

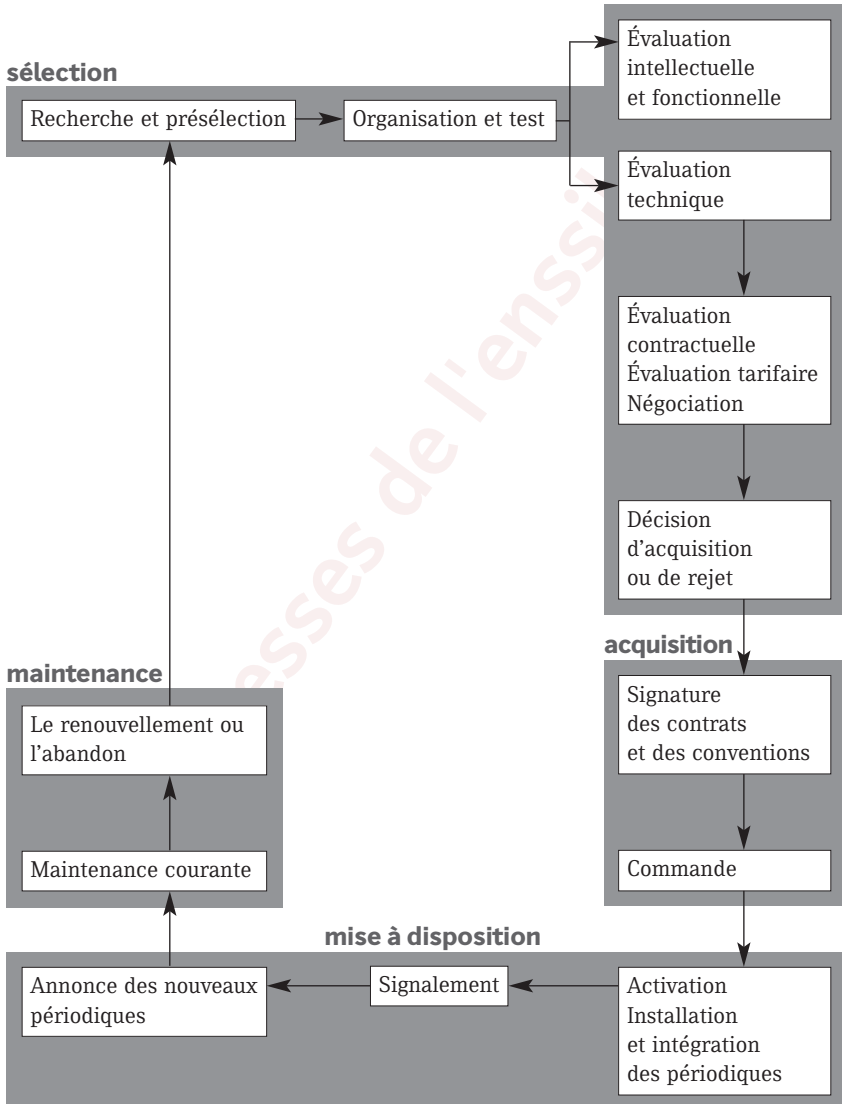
La plupart des bibliothèques essaient de gérer ces données informatiquement à l'aide de logiciels bureautiques (tableurs ou logiciels de gestion de bases de données), et quelques-unes utilisent des systèmes de gestion des ressources électroniques (ERMS, Electronic Resource Management System). Les ERMS, conçus pour la gestion des données des ressources électroniques et des différentes étapes de leur circuit, sont apparus au cours de la première moitié des années 2000. Élaborés d'abord localement par des universités ou des consortiums, ils ont commencé à être proposés, à partir de 2005, par quelques éditeurs de logiciels documentaires⁹³.

93. Timothy D. Jewell et Al., *Electronic Resource Management : Report of the DLF Resource Management Initiative* (Washington, D. C : Digital Library Federation, 2004). < <http://www.diglib.org/pubs/dlfl02/>>

LE CIRCUIT DES PÉRIODIQUES ÉLECTRONIQUES

ENCADRÉ

par Kareen Louembé



1981-1999 : LA PRÉHISTOIRE

+++++

UNE NOUVELLE STRUCTURE DANS LE PAYSAGE DOCUMENTAIRE, LE CCN(-PS)

Dès 1980, le développement des banques de données bibliographiques en France a rendu flagrant l'archaïsme des outils de localisation des documents originaux dont disposaient les documentalistes, principalement pour les périodiques et, plus généralement, pour les publications en série, qui représentaient 80 % des documents circulant entre les bibliothèques. La réflexion menée à ce sujet aboutissait à la création, par la circulaire interministérielle du 8 décembre 1981, du Catalogue collectif national des publications en série, CCN(-PS), chargé sur le centre de calcul du SUNIST (Serveur universitaire national de l'information scientifique et technique) à l'Isle d'Abeau.

Ce catalogue, constitué par l'intégration dans un format calqué sur celui de l'ISDS (*International serials data system*) des 3 principaux catalogues préexistants (AGAPE, CPI et IPPEC), est rapidement devenu une banque de données bibliographiques alimentée par les notices de l'ISDS.

Cet outil était *d'abord un instrument d'aide à la fourniture de documents*, pour des organismes de tous statuts administratifs et juridiques, de toutes tailles et disciplines, identifiés par leur numéro RB-CCN.

Ce CCN(-PS) représentait une superstructure de coopération organisant le signalement des périodiques sur trois niveaux :

- *le niveau local* : chaque organisme participant est responsable des données qui lui sont propres et doit signaler ses informations de localisation, soit par saisie directe, soit par l'intermédiaire du responsable régional ;

- *le niveau régional* : trente-trois centres régionaux (CR) sont constitués (un par académie en province⁹⁴ et 11 en Île-de-France) et couvrent tout le territoire national. Le découpage est territorial en province, thématique en Île-de-France. Le rôle des centres régionaux est d'organiser la collecte de l'information dans leur région ;

- *le niveau national* : le centre national assure la coordination, veille au bon fonctionnement du système, a un rôle important de formation et d'information vis-à-vis des centres régionaux et contrôle la validité du contenu des informations qui sont dans le CCN et de celles qui y entrent en mise à jour.

UNE COLLABORATION ÉTROITE ENTRE LE CIEPS [CENTRE INTERNATIONAL D'ENREGISTREMENT DES PUBLICATIONS EN SÉRIE] ET LE CCN(-PS)

Le CIEPS, créé en 1975, est lui-même la tête du réseau de l'ISDS (qui deviendra le réseau de l'ISSN), composé d'un Centre International et d'un nombre toujours croissant de Centres Nationaux, se répartissant la tâche d'identification des publications en fonction de leur lieu d'édition pour alimenter la base de données internationale de l'ISDS (registre de l'ISDS, devenu ISSN online et enfin ISSN Portal). Tout le travail bibliographique fait dans CCN (-PS) est transmis au CIEPS qui a en charge sa validation, en clair l'identification de chaque publication par un numéro ISSN et un titre-clé, construit à partir du titre propre de la publication mais spécifique à chaque publication. Pour le CIEPS, il s'agit à terme de connaître toutes les publications conservées en France et de les identifier sans ambiguïté. Pour le CCN (-PS), il s'agit de constituer un catalogue de notices de publications parfaitement identifiées par un organisme international.

QUELQUES ÉVOLUTIONS PENDANT CETTE PÉRIODE

Très rapidement, ce catalogue sert à générer des produits dérivés (catalogues papier locaux, régionaux, thématiques). À partir de 1988, il est publié sous forme de cédérom semestriel, Myriade, qui disparaît en 2002.

94. L'académie de Corse étant rattachée à celle de Nice. Voir la liste des centres régionaux sur le site de l'ABES : [en ligne] < <http://www.abes.fr/abes/page,393,coordonnees-des-cr.html> > Consulté le 20 mai 2008.

En 1993, le SUNIST disparaît. Les serveurs sont transférés au CNUSC (qui deviendra le CINES en 1999) à Montpellier. Les personnels sont intégrés au CNUSC ou à l'ABES. En 1995, les personnels du centre national du CCN(-PS) sont transférés à l'ABES, en charge à cette époque de la conception de ce qui deviendra le catalogue Sudoc⁹⁵.

C'est à cette période que paraissent les recommandations pour un format d'échange des données d'exemplaires⁹⁶, ainsi qu'une version MARC (française) du format des notices de bibliothèques.

Cette fin de siècle se situe dans la perspective d'une intégration du CCN(-PS) dans le réseau plus vaste du Sudoc, système universitaire de documentation.

2000-2002 : LA TRANSITION, INTÉGRATION DU CCN(-PS) DANS SUDOC

+++++

INTÉGRATION DU CATALOGUE

Cette opération a débuté dès la fin de 1997 par la conversion des données pour se terminer à l'été 2000 par leur intégration dans le catalogue Sudoc. Elle a été l'occasion d'implémenter les deux nouveautés que représentaient les formats « MARC » des exemplaires et des notices de bibliothèques, rebaptisées « centres de ressources », l'ancien numéro RB-CCN devenant numéro RCR [Répertoire des centres de ressources].

INTÉGRATION DES PERSONNELS

Les personnels du niveau national (ABES) sont formés dès 1998, afin de pouvoir tester le plus sérieusement possible le futur outil ; ils participent activement aux travaux de conversion et d'intégration des données, en liaison avec le maître d'ouvrage, Pica, installé à Leiden (Pays-Bas). Les responsables des 33 centres régionaux, parmi les premiers utilisateurs du Sudoc, sont formés au nouvel outil et aux nouvelles conditions d'utilisation

95. Système universitaire de documentation : catalogue collectif des bibliothèques universitaires et de recherches françaises < <http://www.sudoc.abes.fr> >.

96. Recommandations pour l'échange de données d'exemplaires en format Unimarc, publiées conjointement par la BnF, la DLL, la SDBD et l'ABES. Consultables sur le site de l'ABES :

< <http://www.abes.fr/abes/page,402,formats-dechange.html> >. Consulté le 20 mai 2008.

fin 2000. Les utilisateurs des bibliothèques déployées⁹⁷ sont formés au fur et à mesure des déploiements successifs dans le Sudoc.

NOUVEAU FONCTIONNEMENT

En gros, le fonctionnement CCN(-PS) est reconduit à l'identique dans Sudoc. Cependant, le nouvel outil implique quelques changements, le plus important étant la saisie directe par les catalogueurs des bibliothèques déployées des notices de publications en série dans le Sudoc, ainsi d'ailleurs que celle des états de collection et des notices de bibliothèque. Les responsables de centres régionaux doivent quant à eux effectuer la saisie pour tous les centres de ressources non déployés et conservent l'intégralité de leurs tâches de collecte et de transmissions des informations bibliographiques (pour validation ISSN).

LES EXEMPLAIRES

La conversion des états de collections du CCN(-PS) a été une opération longue et difficile, qui s'est soldée par un demi-échec. Tous les états de collection sont désormais formatés, certes, mais il faut les vérifier *tous* et les corriger si nécessaire. C'est pourquoi la période 2001-2002 a été pour les responsables des centres régionaux une course contre la montre qui a stoppé net toute velléité d'entreprendre d'autres tâches. L'activité ordinaire de CCN(-PS) a été quasiment nulle en 2000-2001.

2002-2003 : LA RENAISSANCE, CCN(-PS) DEVIENT SUDOC-PS

NOUVELLE STRUCTURE ? OU SIMPLE CHANGEMENT DE NOM ?

Une fois la question des états de collection réglée, après assimilation des nouvelles techniques et des nouvelles règles de fonctionnement, le réseau reprend ses activités normales.

97. Sont dites « déployées » les bibliothèques qui font partie du réseau Sudoc, qui disposent donc du logiciel client WinIBW et signalent dans le catalogue Sudoc l'ensemble de leurs documents (monographies, ressources continues, thèses...). Les établissements « non déployés », membres du réseau Sudoc-PS signalent uniquement leurs ressources continues dans la base Sudoc, via leur responsable de centre régional.

- *Le niveau local* : rien n'est véritablement changé pour les établissements déployés dans le Sudoc, à ceci près que les catalogueurs travaillent directement dans le catalogue national via l'interface professionnelle WinIBW. Pour les établissements non-déployés, la seule nouveauté est la possibilité de travailler directement sur leurs propres états de collection si le volume de leurs collections le justifie : ces entrées secondaires restent cependant sous le contrôle bibliographique de leur responsable de centre régional (CR).

- *Le niveau régional* : les responsables de centres régionaux ont toujours la responsabilité d'organiser la collecte de l'information pour leur région. En revanche, ils n'ont plus en charge la saisie pour les établissements déployés. Une nouvelle responsabilité leur est attribuée : celle du contrôle bibliographique ultime dans Sudoc (lequel n'est plus assuré au niveau national, faute de moyens).

- *Le niveau national* (ABES) garde ses activités habituelles de tête de réseau : collecte de l'information en provenance du niveau régional et transmission au réseau ISSN, alimentation du catalogue par chargement de toutes les mises à jour en provenance de l'ISSN, fabrication des produits dérivés, gestion des relations avec les instances de normalisation.

PROFESSION, RESPONSABLE DE CENTRE RÉGIONAL SUDOC-PS, ÉTAT DES LIEUX (FIN 2002)

Après la période de flottement liée aux activités inhérentes à tout changement radical de système, une situation nouvelle s'est installée dans Sudoc-PS, qui peut se résumer aux quatre constats suivants :

- un gros besoin de formation pour assimiler les changements induits par le nouvel ISBD(CR), qui remplace l'ISBD(S). Parallèlement, ISSN décide de prendre en charge l'ensemble des ressources continues (publications en série et ressources intégratrices), ce qui suppose qu'entrent désormais dans le circuit des demandes de numérotation/correction ISSN les publications à feuillets mobiles, les sites web à mise à jour [sauf blogs privés] et les bases de données à mise à jour ;

- une très grande augmentation des activités liées au retard accumulé pendant les périodes précédentes, à l'explosion des (nouvelles) publications en ligne et au démarrage du signalement des ressources intégratrices ;
- une forte demande d'entrée dans Sudoc-PS par des centres de ressources extérieurs au monde universitaire, demande liée au succès du catalogue public Sudoc ;
- une diminution constante du temps de travail accordé aux responsables de centres régionaux par les établissements les hébergeant alors même que l'activité augmente. Les moyens nécessaires en personnels sont estimés de 0,5 ETP à 1,3 ETP selon la taille du centre régional. Or les moyens mis en œuvre sont de 0,37 ETP en moyenne par centre.

C'est pourquoi il est décidé de mettre en place un groupe de travail qui produit un rapport recommandant la poursuite des activités engagées, la conservation de l'organisation et l'envoi d'une circulaire de rappel aux établissements abritant les centres régionaux. Cette circulaire du 8 décembre 2003 insiste sur les trois points considérés comme prioritaires par les membres du groupe :

- l'explicitation des missions du responsable de centre régional ;
- la clarification des relations entre le centre régional et l'établissement universitaire qui l'héberge : ce dernier est appelé à faire apparaître le centre régional dans l'organigramme, à rendre visible son activité (par exemple dans le rapport annuel d'activité) et lui donner « les moyens de son fonctionnement » ;
- le maintien de la subvention annuelle (liée à l'activité) versée par le ministère aux établissements hébergeant un centre régional.

2004-... : À LA RECHERCHE D'UN NOUVEL ÉLAN

Le bilan des 25 ans du catalogue national des publications en série, CCN (-PS) puis Sudoc-PS, fait apparaître d'incontestables succès. Ce catalogue recense aujourd'hui plus de 338 000 titres de périodiques (tous supports confondus) localisés dans un réseau constitué début 2008 de plus de 3 000 bibliothèques (dont 2 000 non déployées dans Sudoc).

Les centres régionaux présentent des profils et des tailles variés, aussi bien par le nombre de bibliothèques membres que par celui de titres recensés ; leurs responsables sont en tout cas au plus près des réalités locales et ont acquis une expertise reconnue dans le domaine des ressources continues. Les difficultés n'en existent pas moins...

L'EXPLOSION DES DEMANDES DE NUMÉROTATION/CORRECTION ADRESSÉES À ISSN

L'activité du réseau tournait autour de 3 000 demandes de numérotation/correction ISSN à la fin de CCN(-PS). En 2001, on était à 1 500, et à partir de 2002, les chiffres parlent d'eux-mêmes : 4 000 demandes en 2003, 5 000 en 2004, 9 500 en 2005 et en 2006, tout cela sans aucun moyen humain supplémentaire.

UNE GROSSE OPÉRATION DE COOPÉRATION : LA NUMÉROTATION AUTOMATIQUE (2007)

Pour diverses raisons, 14 000 demandes de numérotation non traitées s'étaient accumulées depuis les années quatre-vingt-dix au centre français. À situation exceptionnelle, remède exceptionnel : le centre international de l'ISSN, le centre français de l'ISSN et l'ABES ont décidé de lancer une opération de « numérotation automatique ». La BnF a saisi les numéros PPN ou CCN⁹⁸, l'ABES a fourni les notices au centre international et ce dernier a fait passer un programme chargé de repérer les doublons éventuels, étudiés au cas par cas à l'ABES ou à la BnF. Ensuite toutes les notices restantes ont été numérotées automatiquement par ISSN (soit un

98. PPN : Pica Production Number, n° d'identification dans la base Sudoc ; CCN : n° d'identification dans la base CCN(-PS).

peu plus de 10 000), puis renvoyées dans le catalogue Sudoc. Cette opération n'aura duré qu'une dizaine de mois (juin 2007 – mars 2008).

LE GROS POINT NOIR DE CE DÉBUT DE SIÈCLE : LE SIGNALEMENT DES RESSOURCES CONTINUES EN LIGNE

Pour maintenir la cohérence du réseau et conserver la complétude du catalogue Sudoc, il est nécessaire que toutes les publications en ligne accessibles depuis les centres de ressources Sudoc-PS soient signalées dans le catalogue Sudoc. Le problème posé est immense car on ne s'abonne jamais à une publication mais à un bouquet de publications, avec un très grand nombre de titres, dont la plupart ne disposent pas encore d'e-ISSN. De plus ces bouquets ne sont pas stables, ni dans la liste des titres proposés, ni dans la période de recouvrement de chacun des titres. Il apparaît donc absolument nécessaire de concevoir un outil permettant la gestion en temps réel des titres et états de collection liés, outil qui aurait pour fonction ultime d'alimenter automatiquement le catalogue Sudoc. Sa réalisation est assumée par l'ABES et il voit le jour en 2005-2006 sous le nom d'APE (accès aux périodiques électroniques). Hélas, ses déficiences conceptuelles le condamnent très rapidement. En 2008, la situation est toujours critique, avec des centres de ressources dont les publications en ligne ne sont signalées que par des outils extérieurs (sans lien avec le catalogue Sudoc) et d'autres qui ont fait le choix de tout signaler dans Sudoc, au prix d'un travail initial et de mise à jour considérable.

UNE ACTIVITÉ EN PLEINE EXPANSION : LA CONSERVATION PARTAGÉE

Cette activité n'est pas nouvelle mais elle n'avait jusqu'à présent que peu de liens avec Sudoc-PS. Depuis 2007, Sudoc-PS tend à devenir une sorte de « centre national » de la conservation partagée. Si le niveau national reste très peu impliqué, les niveaux locaux et surtout régionaux ont décidé de s'investir davantage dans cette activité qui tend à devenir de plus en plus urgente.

L'INQUIÉTANT LANGAGE DES STATISTIQUES

L'ABES transmet chaque année au ministère les statistiques qui servent à calculer le montant de la subvention allouée à chaque établissement accueillant un centre régional. Parmi les chiffres communiqués directement par les responsables CR, la prospection est la mission la moins bien remplie en termes quantitatifs. Cette insuffisance est d'autant plus regrettable que les « trous » dans la carte documentaire restent notables, notamment dans les secteurs autres qu'universitaires. Les activités d'information, formation et animation du réseau régional accusent elles aussi une baisse. D'autres séries de chiffres sont fournies par le système de pilotage de l'ABES et concernent les interventions dans WinIBW : si le nombre de notices créées ou modifiées reste stable, le nombre de localisations créées ou modifiées baisse de 30 % entre 2005 et 2007.

VERS UNE CONTRACTUALISATION ?

Ce réseau Sudoc-PS constitue à la fois une vraie richesse et un réel défi : il s'inscrit dans une dimension politique locale (le responsable CR fait partie d'un établissement universitaire auquel il doit une partie de son temps de travail), régionale (ce responsable anime le réseau des bibliothèques de son secteur), interministérielle (les tutelles des bibliothèques membres sont diverses) et nationale (il produit un catalogue collectif national). C'est afin de permettre aux responsables CR de mieux se positionner vis-à-vis de tous ces interlocuteurs et de mieux remplir leurs missions que la SDBIS a décidé début 2008 de relancer un groupe de travail dont les principaux objectifs sont :

- l'actualisation des conclusions du précédent groupe de travail ;
- l'évolution des moyens attribués aux centres régionaux, en lien avec la définition d'objectifs politiques ;
- l'élaboration de propositions visant à mieux inscrire les centres régionaux dans des dynamiques thématiques, régionales et nationales ;

- l'amélioration des services et des modalités techniques du travail en réseau.

Le réseau Sudoc-PS a pu sembler un peu en retrait ces dernières années. Cette relative discrétion provient à la fois de problèmes techniques et de l'insuffisance de ses moyens. Le rôle du Sudoc-PS est pourtant stratégique puisqu'il constitue le seul outil de recensement des titres de ressources continues sur le territoire national et qu'il transcende les frontières institutionnelles. La relance du réseau Sudoc-PS est donc essentielle si l'on veut s'assurer d'un outil national de signalement des ressources continues aussi exhaustif – et donc crédible – que possible.

Presses de l'enssib

Presses de l'enssib

PARTIE IV

**CONSERVER
EN RÉSEAU**

**1. COOPÉRATION THÉMATIQUE :
LA CONSERVATION PARTAGÉE
DES PÉRIODIQUES MÉDICAUX
EN ÎLE-DE-FRANCE**

par Guy Cobolet

+++++

**2. COOPÉRATION RÉGIONALE : PLANS
DE CONSERVATION PARTAGÉE EN RÉGION,
L'EXEMPLE DE L'AQUITAINE**

par Françoise Labrosse

+++++

**3. COOPÉRATION NATIONALE :
CONSERVATION PARTAGÉE DE LA PRESSE
QUOTIDIENNE RÉGIONALE**

par Thierry Cloarec et Philippe Mezzasalma

+++++

COOPÉRATION THÉMATIQUE : LA CONSERVATION PARTAGÉE DES PÉRIODIQUES MÉDICAUX EN ÎLE-DE-FRANCE

par Guy Cobolet

Préparé par une journée d'étude organisée en 2002 au Centre Technique du Livre de l'Enseignement Supérieur (CTLes), et véritablement lancé en 2004 à la demande de la Sous-direction des bibliothèques (MEN), ce projet rassemble aujourd'hui toutes les bibliothèques universitaires médicales d'Île-de-France, soit plus d'une vingtaine de sections regroupant les universités de Paris 5, 6, 7, 11, 12, 13 et Versailles Saint-Quentin, ainsi que l'Académie nationale de médecine, la BIUM et le CTLes.

LA SITUATION EN 2004

L'environnement documentaire, qui éclaire la genèse du projet, se caractérise par :

- des locaux de bibliothèque parfois exigus ou en cours de saturation, qui ne feront pas l'objet d'extension, les projets de construction prévus ne portant que sur trois sites intéressant d'autres disciplines (Bulac, Sainte-Barbe, Grands Moulins de Paris 7). Seules des restructurations ponctuelles sont envisagées (Cochin, Necker, Saint-Louis), sans accroissement de surface ;
- la présence de deux établissements aux fonds patrimoniaux conséquents (l'Académie nationale de médecine et la BIUM, cadist dans la discipline) que complètent les collections rassemblées depuis une quinzaine d'années par le CTLes (collections certes fragmentaires, bâties à partir des cessions et dépôts effectués par les universités, mais comprenant plusieurs centaines de titres médicaux) ;
- un taux élevé de redondance entre toutes les collections : figurent partout les quelque 300-400 titres de base que chaque bibliothèque se doit de

posséder pour couvrir toutes les spécialités médicales, auxquels s'ajoutent des titres spécialisés selon les orientations locales ;

- enfin, l'irruption depuis 1999 de la littérature électronique, qui a nécessairement conduit à une réflexion collective sur la place de l'imprimé au sein de la nouvelle économie de l'information.

LES OBJECTIFS

+++++

L'un, immédiat, vise à désengorger les magasins et libérer des espaces, pour éviter la construction de nouveaux équipements (cf. le coût de l'immobilier en région parisienne) et permettre l'accroissement des collections imprimées (monographies, périodiques, thèses) qui continuent de se développer parallèlement aux ressources électroniques.

Un autre intéresse naturellement la conservation pérenne des fonds : il s'agit alors de conserver dans la région un exemplaire de chaque titre (voire deux, pour des raisons de sécurité), en rassemblant des collections tendant à la complétude et qui demeureront toujours disponibles pour la consultation ou la fourniture à distance, qui reste une activité bien ancrée au sein des bibliothèques médicales. Peu de collections, parmi les 25 participants, ne comportent aucune lacune, aussi le projet autorise-t-il la (re) constitution de séries exhaustives, de référence.

Partager la conservation offre aussi l'opportunité de réorganiser la politique documentaire :

- au sein de chaque établissement tout d'abord, et en particulier dans les universités multi-sites (Paris 5, 6 et 7) qui peuvent ainsi mieux préciser et répartir les fonctions comme les moyens entre leurs nombreuses sections médicales ; mais aussi dans toutes les bibliothèques participantes, qui n'ont pas nécessairement de vocation patrimoniale et sont alors amenées à opérer des choix de développement ;

- au plan régional ensuite, pour définir des spécialisations, articuler le rôle des uns et des autres, lancer des coopérations et dessiner les contours d'une cartographie documentaire lisible ;

Le dernier objectif fixé vise aussi à faciliter le passage au tout numérique pour les établissements qui le désirent. Du fait qu'un membre du réseau est responsable de la conservation de tel ou tel titre imprimé et de son acquisition tant que l'imprimé existera (ce qui paraît hautement souhaitable : la National Library of Medicine des USA ne poursuit-elle pas sa politique systématique d'achat du papier, essentiellement pour des raisons de sécurité et dans l'attente que soit maîtrisé l'archivage pérenne des documents numériques ?), on peut en effet considérer que les autres membres passeront plus aisément au tout électronique, la formule de l'avenir (sous réserve que soient réglées plusieurs questions afférentes, tels le financement du papier lui aussi partagé au sein du réseau et le taux de la TVA, entre autres).

La conservation partagée est donc une démarche à multiples facettes, qui combine archivage pérenne et politique de développement des collections dans une perspective dynamique, évolutive et concertée.

UNE CULTURE DE RÉSEAU

+++++

Les bibliothèques médicales constituent depuis longtemps un réseau homogène, fondé sur une culture commune (aide à l'utilisateur, rapidité des transactions), l'utilisation des mêmes instruments (Pubmed et son thésaurus, classification de la NLM, liste standardisée des journaux médicaux et de leurs abréviations), la mise en place ancienne d'un système de prêt entre bibliothèques efficace, etc.

Sur cette base solide, il est donc aisé de bâtir un système de travail participatif, où tous les membres se retrouvent et jouent, chacun à sa manière, un rôle actif pour :

- bâtir les listes de titres à examiner : tous les deux mois, dans une spécialité (anesthésie, cardiologie, etc.), le coordonnateur établit une première liste qui est soumise aux participants à des fins d'enrichissement ;

- alimenter la base de travail : chacun y vérifie ses états de collection, y signale son désir ou non d'être pôle de conservation, y mentionne les transferts effectués une fois le pôle désigné et corrige ensuite sa notice ;

- assumer la fonction de pôle de conservation : tout établissement peut, s'il le souhaite et remplit les conditions, devenir pôle, et pour un même titre plusieurs pôles peuvent être désignés si la situation le justifie (activité de recherche dans l'UFR ou le CHU, complétude de la collection).

Il s'agit donc bien d'un projet participatif, où tous les membres procèdent aux mêmes opérations, sur un pied d'égalité, en parfaite intelligence.

LES OUTILS

Plusieurs outils ont très vite été mis en place, pour faciliter le travail et la communication :

- une convention tout d'abord, trisannuelle, passée entre les deux copilotés du projet (CTLes, BIUM) et chaque université. Convention souple et légère, qui rappelle les objectifs, la responsabilité de chaque partenaire, le cadre des opérations (comité de pilotage ; les documents transférés sont cédés et non pas déposés ; obligation de fournir tout document via le Peb dans un délai de 48 heures ; modalités pratiques des transferts entre bibliothèques...) tout en émettant plusieurs recommandations en matière d'archivage (température et hygrométrie des locaux, installation électrique conforme aux normes, système de détection incendie, site non inondable).

- une organisation : localement, chaque établissement désigne un référent qui animera le travail et assurera l'interface entre ses collègues (dans le cas des universités multi-sites) et les copilotés du projet ; au niveau régional, un coordonnateur, opérant à la fois au CTLes et à la BIUM, gère le réseau, établit les listes de titres et en fait la synthèse, prépare le choix des pôles de conservation, assure la liaison avec l'ABES et le Sudoc ; le comité de pilotage, lui, fixe les orientations générales et procède aux arbitrages.

- une base de données locale : l'ensemble du travail est effectué par tous les participants dans une base de données gérée par la BIUM, où sont consignées toutes les informations : états des collections, localisations, pôles de conservation pour chaque titre, transferts ou éliminations, et tous renseignements utiles pour la traçabilité des documents. De manière à garantir le respect des normes catalographiques et l'interopérabilité avec les catalogues nationaux, à permettre aussi des évolutions ultérieures, toutes les données sont issues initialement du CCN(-PS) (notices des périodiques, RB-CCN des participants), qui voit là son rôle de réservoir majeur confirmé dans le cadre d'une application nouvelle.

LES RÉSULTATS

Quatre ans après le lancement du projet, quel bilan tirer de l'expérience ? Presque 6 000 titres ont été traités (publications-mères et affiliées), soit environ 60 % des collections concernées par le plan. L'immense majorité d'entre eux sont conservés par un pôle, mais plus de 500 le sont au moins dans deux pôles différents.

Le rôle de quelques établissements est confirmé : le CTLe (392 titres), l'Académie nationale de médecine (481 titres) et la BIUM (4 857 titres) apparaissent comme les réservoirs principaux de la région Île-de-France.

Néanmoins, 18 autres bibliothèques ont aussi pris des responsabilités : Paris 6 Delarue, Charcot et Saint-Antoine (58 titres), Paris 7 Bichat (7 titres), Paris 12 (24 titres), Paris 13 (38 titres). Et il est fort à parier que ces responsabilités augmenteront lorsque certaines spécialités médicales seront bientôt abordées (la neurologie, par exemple, thème d'excellence de Paris 6 Charcot, ou la pédiatrie à Paris 5 Necker).

Les transferts entre bibliothèques, lents à démarrer (60 mètres linéaires en 2005), ont progressé significativement en 2007 (530 ml). En revanche, il reste difficile d'apprécier la part des éliminations : les informations précises font encore défaut, et l'on sent bien que l'on touche là une corde souvent sensible, sur laquelle il conviendra cependant de prendre position. En revanche, au plan local, dans tous les établissements, la conservation partagée a débouché sur des avancées intéressantes en termes de politique documentaire : Paris 6 notamment, avec ses 8 sections médicales, et

Paris 7 qui en compte 5, ont pu réexaminer tout leur fonctionnement (maintien d'un ou deux abonnements au lieu de plusieurs partout ; conservation partagée en interne) et le positionnement de chacun de leurs sites au sein de leur réseau local, puis de ce dernier dans l'ensemble plus vaste des bibliothèques de la région. Tous les pôles ont procédé à des tâches de recouvrement (un fois désigné, le pôle fait appel au réseau pour combler les lacunes de ses collections), de remise à niveau du signalement des fonds dans le CCNPS-Sudoc, de réorganisation des espaces de stockage, tout en resserrant ainsi leurs liens avec leurs partenaires du réseau.

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Elles ressortissent à plusieurs facteurs, qui tiennent, pour la plupart, à la nature même de l'objet « périodique » et à la taille du projet initial.

Les périodiques représentent en effet un matériau complexe (identification, filiations, partition en séries et fascicules), dont le signalement dans les catalogues et le traitement dans les magasins souffrent d'approximations, de difficultés bien réelles qui imposent un investissement en temps-personnel considérable.

Par ailleurs, au fil des années, les ressources humaines connaissent des variations qu'il est souvent impossible de maîtriser : mutations, absences, changement de priorités ou urgences qu'il convient de traiter et qui induisent nécessairement des retards dans l'avancement global du projet. Des pauses sont donc régulièrement consenties, de manière à permettre à chacun de rattraper « la tête du peloton » et à tous de progresser en synchronie sur les mêmes listes de titres ou les mêmes tâches (correction des notices, transferts, propositions, etc.).

Il est vrai que dès l'origine le plan s'est voulu complet, exhaustif. Nous aurions pu nous limiter à quelques centaines de titres, ceux que l'on trouve dans toutes les bibliothèques parce qu'ils sont fondamentaux. Il en fut décidé autrement, mais vouloir tout traiter, systématiquement (à l'exception des titres anciens qui figuraient dans les seules collections de l'Académie nationale de médecine et de la BIUM) impose une forte capacité de mobilisation sur la longue durée, qui fonctionne harmonieusement depuis 4 ans mais doit être de temps à autre réactivée. Il n'empêche que le plan, dans

sa forme actuelle, pourrait être achevé dans deux ans, à la satisfaction générale des participants qui n'auront plus alors qu'à veiller à l'entretien du travail réalisé.

ET DEMAIN ?

Plusieurs pistes se dégagent, qui peuvent être empruntées simultanément et se combiner entre elles pour élargir les horizons.

En premier lieu, il convient d'améliorer le signalement du plan pour le valoriser. En 2007, le Sudoc a créé un nouvel index de recherche des documents, « PCP : Plan de conservation partagée », qui autorise la consultation des projets existant sur le territoire national, animés par les agences de coopération et surtout consacrés à la presse d'intérêt régional (Bourgogne, 603 titres et Aquitaine, 524 titres). Un PCMed pour l'Île-de-France a donc été créé, qui signale aujourd'hui 5 384 titres. Reste encore à modifier l'affichage des réponses à l'interrogation du Sudoc, de manière à faire apparaître en tête des résultats les localisations des PCPs qui, a priori, disposent des collections les plus complètes et offrent ainsi les localisations les plus utiles pour les usagers.

Ensuite, ne faut-il pas élargir le plan :

- à d'autres disciplines, localement ? Durant le cours du travail, parce que la médecine n'est pas une science isolée, des titres non médicaux ont déjà été pris en compte, qui figurent dans les collections des bibliothèques participantes : périodiques d'odontologie, de biologie, de chimie, de pharmacie. C'est pourquoi, dès 2008, le plan s'est élargi à l'odontologie, matière à la volumétrie resserrée (quelques centaines de titres) qui, de surcroît, intéressait trois membres du réseau : Paris 5 Montrouge, Paris 7 Garancière et la BIUM, cadist dans la discipline. Poursuivre dans les années futures l'élargissement aux collections de la BIUSJ pour la biologie, de la BIUP et de Paris 11 Chatenay-Malabry pour la pharmacie, s'impose.

- à d'autres institutions, dans le cadre régional ? On pense en particulier aux bibliothèques de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (37 centres), toutes présentes sur les sites hospitalo-universitaires, avec lesquel-

les les Services communs de la documentation partagent et les publics et les problématiques d'accès à l'information scientifique, imprimée ou numérique.

• à l'ensemble du territoire national, enfin ? Déjà, involontairement, le plan déborde les strictes frontières de l'Île-de-France : depuis plusieurs années en effet, des bibliothèques universitaires du Grand Bassin parisien (Reims, Amiens, Caen) contactent la BIUM avant de procéder à des éliminations de collections, et entretiennent avec elle des collaborations pour des transferts, voire des désabonnements. La France restant un pays aux dimensions géographiques moyennes, aux réservoirs documentaires modestes, la région Île-de-France pesant d'un poids conséquent au sein du dispositif national (avec quelques autres pôles : Strasbourg, Lyon, Toulouse notamment), et à l'ère de la transmission numérique des documents qui abolit les distances comme les délais, faut-il laisser se multiplier les initiatives locales ou régionales en matière de conservation partagée (dont on sait la lourdeur et le coût humain), ou bien plutôt profiter de l'acquis du travail effectué d'abord dans une région « riche » pour le mettre à la disposition de tous, en trouvant un équilibre entre aspirations régionales et efficacité économique, scientifique, au service de la communauté des bibliothèques et des usagers ? Articuler thématiques nationales, fondées sur des pôles bien visibles, en garantissant à chaque fois la conservation pérenne de fonds spécialisés exhaustifs en plusieurs points du territoire, et plans régionaux de conservation paraît une perspective riche d'avenir, qui mérite réflexion.

CONCLUSION

Le plan de conservation partagée des périodiques médicaux en Île-de-France a été le premier projet de cette ampleur à être lancé. Entreprise longue et systématique, visant non seulement à garantir l'archivage pérenne des documents dans un cadre collaboratif, mais participant aussi à l'élaboration de politiques de développement des collections rénovées et de politiques documentaires dynamiques alliant l'intérêt patrimonial à long terme et la modernité en gestation, il demeure une expérience ouverte, en constante évolution. Non pas un modèle, mais un test grandeur nature, orienté vers l'avenir.

COOPÉRATION RÉGIONALE : PLANS DE CONSERVATION PARTAGÉE EN RÉGION, L'EXEMPLE DE L'AQUITAINE

par Françoise
Labrosse

LES RAISONS ET CONDITIONS DE SA CRÉATION

+++++

LE CONTEXTE NATIONAL

Grâce au CCN(-PS)⁹⁹, une partie des périodiques d'une région trouve une visibilité nationale et des bibliothèques et centres documentaires, tous types de tutelles confondues, acceptent de partager leurs ressources et prennent l'habitude d'une coopération.

Du côté de la lecture publique, des structures régionales pour le livre (agences de coopération ou centres régionaux pour le livre) proposent et conduisent des actions en direction de l'ensemble des acteurs du livre (bibliothèques, auteurs, éditeurs, libraires, etc.).

LE CONTEXTE RÉGIONAL AQUITAIN

L'agence de Coopération des Bibliothèques en Aquitaine (CBA) a une mission de coopération autour du patrimoine écrit et du développement de la lecture¹⁰⁰.

Le centre régional du CCN(-PS) aquitain, service dépendant du SICOD¹⁰¹, organise en 1994 une Journée « Coopération et périodiques ». La responsable du CCN(-PS) aquitain, constatant des désherbages sauvages chroniques, expose le problème et un dialogue s'engage entre les participants.

99. Voir partie III, chapitre 3.

100. En 2003, le CBA et le Centre Régional du Livre fusionneront pour devenir l'ARPEL, Agence Régionale Pour l'Écrit et le Livre en Aquitaine.

101. Service Inter-établissement de COopération Documentaire, ayant pour mission de mener des actions de coopération pour l'ensemble des universités bordelaises. Le SICOD a intégré en 2007 le PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) bordelais et est devenu le Département de documentation de l'Université de Bordeaux.

LA CRÉATION DU PLAN DE CONSERVATION

La centaine de participants à cette réunion fait le constat d'un problème aigu de conservation des périodiques dans leurs bibliothèques. Les raisons en sont l'inflation du nombre de périodiques, les espaces et les conditions nécessaires à leur conservation et les coûts qui en découlent. Tout le monde s'accorde donc sur la nécessité d'une conservation coordonnée. L'idée d'une conservation centralisée dans un silo régional est émise mais sera abandonnée car inenvisageable à court ou même moyen terme. C'est donc un mode de conservation partagée qui sera retenu.

L'objectif de ce plan de conservation sera d'assurer la pérennité des collections régionales afin d'en permettre l'accès aux usagers. Il faudra pour cela maintenir ou obtenir des collections complètes, garantir leur intégrité, des conditions de conservation satisfaisantes, un signalement complet dans un (des) catalogue(s) facilement accessible(s) aux partenaires comme aux usagers et enfin en assurer l'accès pour l'ensemble des participants, notamment grâce au prêt entre (inter) bibliothèques¹⁰².

Un groupe de travail est alors spontanément décidé, co-piloté par la responsable du CCN(-PS) et la chargée de mission du CBA, avec pour objectif de mettre en place un plan de conservation partagée des périodiques en Aquitaine.

LA CONSTITUTION ET LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS

UN POINT DE DÉPART PRAGMATIQUE

Le choix des titres s'est appuyé sur les besoins des participants. L'urgence concernait avant tout les collections de lecture publique. Il s'agissait de périodiques courants et qui nécessitaient beaucoup d'espace de stockage, à savoir ceux d'information générale, des quotidiens régionaux et des collections de vulgarisation. Le choix fut fait de ne mettre au plan de conservation que des titres pour lesquels les bibliothèques avaient un abonnement. Une première enquête a été envoyée à l'ensemble des participants du réseau CCN(-PS) aquitain afin de leur demander qui était sur le principe d'accord pour devenir pôle de conservation.

102. Réseau du PEB pour l'enseignement supérieur et du PIB pour la lecture publique.

Puisque l'urgence était sur les titres courants en lecture publique¹⁰³ et les plus demandés par les usagers, une liste a été élaborée de tous les titres qui, dans le CCN(-PS), possédaient au moins 12 localisations en Aquitaine et cette liste a été envoyée aux bibliothèques qui s'étaient déclarées prêtes à devenir pôle de conservation afin qu'elles choisissent le(s) titre(s) pour le(s)quel(s) elles s'engageaient à devenir pôle de conservation. Vingt-six bibliothèques ont accepté d'être pôle de conservation pour un total de 80 titres.

UN DÉVELOPPEMENT EN 3 PHASES

À la première phase retenant 80 titres ont ensuite succédé 2 autres phases de développement des collections du plan aquitain.

En 1999, il est décidé d'étendre les titres aux collections plus spécifiques des bibliothèques universitaires en les limitant à ce qu'étaient alors les 1^{er} et 2^e cycles et en retenant les titres les plus représentatifs des domaines concernés. C'est également à ce moment-là que le cadist¹⁰⁴ bordelais a choisi d'entrer dans le plan. Enfin, des publications d'intérêt local ou régional¹⁰⁵ et de structures spécialisées, de sociétés savantes et d'archives départementales sont également ajoutées. Cette deuxième phase permettra d'ajouter plus de 300 titres au plan de conservation partagée des périodiques en Aquitaine et d'impliquer de nouvelles bibliothèques de l'enseignement supérieur.

En 2001, la troisième phase d'enrichissement des collections du plan a permis d'ajouter une trentaine de titres relevant d'une part de spécialités thématiques de bibliothèques municipales (tauromachie, droits de l'homme, musique, histoire du cinéma, etc.) et d'autre part de publications régionales. Entre ces 3 phases de développement, les collections ont continué de s'enrichir au gré des propositions des bibliothèques participantes et entrantes ainsi que de celles du centre régional du Sudoc-PS ou de l'ARPEL.

103. Ces collections étaient également présentes dans les collections des bibliothèques universitaires.

104. Centre d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique, chargé en Aquitaine de la thématique « langues, littératures et civilisations ibéro-américaines », avec mission d'acquérir un fonds le plus riche possible sur ces sujets et d'en assurer la communication auprès des bibliothèques de l'enseignement supérieur.

105. Les responsables politiques locaux, très sensibles à la prise en compte et à la valorisation de ces périodiques, ont ainsi pu être convaincus de l'intérêt de faire entrer leur bibliothèque dans le plan.

Les collections sont ainsi passées de 80 titres au démarrage en 1996 à 505 titres en 2008.

LE FONCTIONNEMENT DU PLAN

+++++

UN PARTENARIAT UNIVERSITÉ ET LECTURE PUBLIQUE

Dès le démarrage du plan, le partenariat entre l'enseignement supérieur et la lecture publique a été effectif, aussi bien pour son pilotage que pour les bibliothèques participantes.

Le plan est co-piloté par l'ARPEL et le Département documentation de l'Université de Bordeaux¹⁰⁶.

Les établissements participants sont à parité de l'enseignement supérieur ou de la lecture publique et cet équilibre se retrouve dans le comité de pilotage.

LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le groupe de travail initial (1995) est devenu le comité de pilotage du plan. Sa composition est restée très stable. Il se réunit 1 à 2 fois par an.

Il est chargé de valider la politique du plan et les moyens mis en œuvre pour sa réalisation.

Sont soumises au comité les demandes d'entrée d'un nouvel établissement, les propositions d'ajout ou de retrait de titres, les propositions de modifications fonctionnelles et les nouvelles orientations envisagées pour l'avenir.

LES DEUX MODES DE PARTICIPATION

Deux modes de participation sont proposés aux établissements qui souhaitent entrer dans le plan aquitain : en tant que pôle de conservation ou en tant que pôle associé.

Le pôle de conservation s'engage, pour un ou plusieurs titres, à en assurer la conservation sur le long terme et dans de bonnes conditions, à maintenir l'abonnement s'il est en cours, à signaler ses états de collection de façon très précise, à compléter les collections si elles comportent des manques

106. Ex SICOD.

et à communiquer ces collections sur place gratuitement et/ou à distance (PEB ou PIB).

Il était également important de permettre aux structures ne pouvant pas être pôle de conservation de participer au plan de conservation. C'est la raison de la création des pôles associés.

Le pôle associé s'engage, avant tout désherbage, à vérifier que ce titre, cette période et/ou ces numéros ne sont pas au plan de conservation des périodiques en Aquitaine. Si tel est le cas, la bibliothèque proposera au(x) pôle(s) de conservation¹⁰⁷ ce qui lui (leur) manque.

L'ACCORD-CADRE

La réalisation d'un accord-cadre a été décidée dès le départ. Il a demandé un travail important d'une part parce qu'il était le premier à être fait pour un plan de conservation¹⁰⁸ et d'autre part parce qu'il devait répondre aux contextes et exigences de tutelles très diverses (municipalités, départements, région, universités, laboratoires d'université, associations, autres ministères, etc.) et parfois craintives sur l'engagement dans un réseau.

Cet accord-cadre définit le projet, son contexte et les engagements des parties respectives. Il est signé par tous les participants, les pôles de conservation et les pôles associés, ainsi que par le Département documentation de l'Université de Bordeaux et l'ARPEL.

LA GESTION DES DONÉS ET DE LEUR TRANSFERT

Le plan aquitain a dès le départ eu des moyens humains en concordance avec le projet¹⁰⁹. Ce soutien politique jamais démenti des deux co-pilotes du plan ont entre autres permis de proposer une gestion centralisée des dons. Toute proposition de don est adressée au CR du Sudoc-PS (ou à l'ARPEL) qui effectue les recherches, transmet aux intéressés, assure le suivi jusqu'à l'accusé de réception du don reçu par la bibliothèque bénéficiaire.

107. Un titre peut être conservé par un, deux, voire trois pôles de conservation, selon son importance et l'utilité d'une répartition équilibrée sur le territoire aquitain (distance géographique, type de bibliothèque et tutelles).

108. Il servira de modèle à plusieurs plans de conservation qui verront le jour dans les années qui vont suivre.

109. La responsable du CR du Sudoc-PS y consacre un mi-temps et la correspondante de l'ARPEL 1/10^e du sien.

Le succès de cette gestion centralisée des dons a été rapide. Les bibliothèques ont pris l'habitude de consulter le plan avant de désherber, y compris celles ne participant pas au plan aquitain. La conséquence est également qu'un tiers des propositions de dons qui parviennent au CR du Sudoc-PS sont hors plan. Le choix a été fait de les gérer également. À titre d'exemple, en 2006, les dons relevant du plan ont concerné 27 bibliothèques, 32 titres et 12 700 numéros.

LE SIGNALLEMENT DU PLAN

+++++

LA RÉCOLTE DES INFORMATIONS

L'intérêt d'un plan de conservation est de fournir une information juste et précise sur les états de collections des titres concernés. Il faut pour cela récolter cette information régulièrement puis la mettre à disposition des usagers.

Le CR du Sudoc-PS effectue en début d'année civile un envoi postal¹¹⁰ à tous les pôles de conservation. En moyenne, 82 % des pôles de conservation nous répondent chaque année.

Les mises à jour du signalement des périodiques et de leurs états de collection s'effectuent au fur et à mesure des envois des bibliothèques : certaines effectuent un envoi annuel suite à notre sollicitation, d'autres préfèrent nous envoyer régulièrement leurs modifications.

AU NIVEAU NATIONAL DANS LE SUDOC

À la création du plan de conservation aquitain, le choix a été fait de le signaler intégralement dans le CCN(-PS), intégré depuis dans le Sudoc. Ce travail effectué par le CR du Sudoc-PS permet d'offrir une visibilité nationale au plan aquitain.

Très concrètement, le plan de conservation est mentionné au niveau de la localisation de chaque pôle de conservation¹¹¹.

110. L'expérience a montré que l'impact d'un courrier était plus important qu'un courriel, d'où le choix d'un envoi initial papier.

111. Un code est noté dans le module professionnel (pcaq pour le plan aquitain) qui génère en affichage et accès public un champ « Plan de conservation partagée » qui indique la région concernée.

| | |
|---|---|
| Périodique: Proceso [Texte imprimé] : semanario de informacion y analisis | |
| ISSN: 1665-9309 | |
| Localisation et accessibilité | |
| ** BORDEAUX-BU Lettres-Pessac | |
| Bibliothèque : | BORDEAUX-BU Lettres-Pessac |
| Plan de conservation | Aquitaine |
| partagée : | |
| Accessibilité : | Disponible sous forme de reproduction pour le PEB |
| Etat de collection : | no. 13, 1977 ; no. 89, 1978 ; no. 95, 1978 ; no. 110, 1978 - no. 112, 1978 ; no. 114, 1978 ; no. 121, 1979 - no. 131, 1979 ; no. 133, 1978 ; no. 135, 1978 - no. 140, 1978 ; no. 951, 1995 ; no. 961, 1995 - no. 1324, 2002 ; no. 1376, 2003 -... |
| Cote : | P904 2 |

Adresse=<http://www.sudoc.abes.fr/DB=2.1/SHW?FRST=&PRS=HOL&HLIB=335222103#335222103>

AU NIVEAU RÉGIONAL

Le signalement dans le Sudoc ne permettait ni de consulter le seul plan aquitain ni de donner le détail des lacunes. La possibilité pour les participants du plan d'avoir facilement accès à toutes les informations était indispensable.

Le catalogue papier

Un catalogue papier du plan de conservation des périodiques en Aquitaine sera édité en 2000, puis en 2004. Il était notamment destiné aux petites bibliothèques municipales qui ne disposaient pas encore de l'accès Internet et permettrait de sensibiliser leurs élus.

La base de données locale

En même temps que la première édition papier, en 2000, le SICOD réalise une base de données¹¹² accessible depuis les sites web du SICOD et de l'ARPEL. L'objectif de cette base de données est d'être l'outil de travail des participants du plan aquitain ; il doit permettre à chacun de consulter facilement notre plan et d'y trouver les informations précises sur les états de collection de chaque titre.

La responsable du CR du Sudoc-PS est donc amenée à effectuer une double saisie dans le Sudoc et dans la base de données locale.



Adresse = <http://sicod-si.bu.u-bordeaux.fr/PCAg/PCAg.html>

112. Réalisée sous Access.

L'ANIMATION ET LA PROSPECTION

L'ANIMATION COURANTE

La gestion centralisée des dons entraîne des contacts et une correspondance régulière avec les différents partenaires du plan ainsi que des bibliothèques voire des particuliers qui ne sont pas membres du réseau.

Une liste de diffusion permet également d'envoyer régulièrement des informations aux participants et de dialoguer avec eux.

LA JOURNÉE ANNUELLE DU RÉSEAU SUDOC-PS ET DU PLAN DE CONSERVATION AQUITAIN

Depuis la mise en place du plan aquitain, chaque année, le CR du Sudoc-PS du Département documentation et l'ARPEL organisent une journée qui s'adresse à la fois au réseau aquitain du Sudoc-PS¹¹³ et à celui du plan de conservation des périodiques.

Ce rassemblement physique des personnes¹¹⁴ est un moment important de la vie de ces deux réseaux et participe au maintien de leur dynamique.

LA PROSPECTION

Chaque année voit l'entrée d'au moins un nouvel établissement dans le plan de conservation des périodiques en Aquitaine.

Le travail de prospection est assuré conjointement par la responsable du CR du Sudoc-PS et la personne en charge du plan à l'ARPEL. La connaissance et les liens que l'ARPEL entretient avec l'ensemble des bibliothèques de lecture publique dans la région sont à ce titre tout à fait précieux.

Ce sont surtout des bibliothèques ayant des fonds très spécifiques qui entrent maintenant dans le plan aquitain. Pour exemple, parmi les derniers entrants nous trouvons la bibliothèque de l'institut d'études ibériques et ibéro-américaines de l'université Michel de Montaigne, la médiathèque de l'école nationale de l'administration pénitentiaire (ENAP) ou la bibliothèque diocésaine de Bordeaux.

113. 139 établissements se répartissant en 85 bibliothèques non-déployées et 54 bibliothèques déployées dans le Sudoc.

114. Près d'une centaine de personnes en 2007.

Dans le cadre de cette politique de développement, après les archives départementales de la Gironde, nous allons faire entrer cette année celles du Lot-et-Garonne ainsi que les archives municipales de Bordeaux.

L'ÉVOLUTION DU PLAN

ORIENTATION PATRIMONIALE ET NUMÉRISATION

Nous souhaitons développer le plan de conservation des périodiques en Aquitaine dans une optique patrimoniale et locale et mettre en place un programme de numérisation.

Dans la perspective d'une future répartition nationale des thématiques de conservation, l'orientation vers nos spécificités régionales et locales semble des plus indiquées.

BILAN DE L'EXISTANT ET MISE EN PLACE D'UN PLAN DE COMMUNICATION

Il semble intéressant, après 13 ans d'existence, de réaliser un bilan de l'existant afin de programmer les évolutions qui permettront à ce plan de rester l'exemple qu'il a été depuis sa création.

Dans cette perspective, la réalisation d'une convention entre le Département documentation de l'Université de Bordeaux et l'ARPEL est en cours de réalisation.

Une nouvelle organisation des dons est également envisagée afin de passer d'un mode centralisé à un mode plus réparti, sous la forme d'une liste de diffusion modérée.

La réalisation d'un plan de communication semble également un élément essentiel pour trouver les appuis et moyens de faire vivre et développer le plan aquitain.

CONSTITUTION D'UN CATALOGUE AQUITAIN DES PÉRIODIQUES

L'ABES et des gestionnaires de plans de conservation de périodiques travaillent actuellement pour améliorer le signalement des plans de conservation dans le Sudoc. L'objectif est également d'assurer le transfert des données entre les bases de données locales propres à chaque plan et le catalogue national¹¹⁵.

Il serait souhaitable de constituer un catalogue des périodiques aquitain afin de donner une bonne lisibilité au signalement d'une part importante des ressources de notre région. Cette richesse du Sudoc, qui dépasse très largement l'enseignement supérieur, est en effet très peu visible. Ce catalogue aiderait également à sensibiliser les responsables politiques de notre région¹¹⁶ sur l'intérêt de projets de site.

Le catalogue du plan de conservation des périodiques en Aquitaine deviendrait alors un sous-ensemble de ce catalogue des périodiques en Aquitaine.

EN GUISE DE CONCLUSION

Le plan de conservation des périodiques en Aquitaine a depuis sa création bénéficié de conditions qui manquent à beaucoup d'autres¹¹⁷ : volonté politique, collaboration de l'enseignement supérieur et de la lecture publique, co-pilotage structure de coopération universitaire et structure régionale du livre, moyens humains¹¹⁸, signalement national et régional.

Des politiques de site sont en train de se mettre en place, au sein desquelles les plans de conservation partagée prennent tout leur sens et devraient nous donner des moyens de développement.

Le plan de conservation des périodiques aquitain, fort d'une existence considérée par ses pairs comme un modèle, doit maintenant négocier le virage numérique afin de mieux assurer la conservation du papier. Car contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'un ne dispense pas de l'autre, bien au contraire.

115. Permettrait entre autre de ne plus avoir de double saisie (locale puis dans le Sudoc).

116. Présidents d'université, de PRES, de région.

117. Sur les 9 plans existants, seuls 3 fonctionnent bien. Vous trouverez un état des lieux à l'adresse < <http://www.abes.fr/abes/page,476,journees-cr.html> > (documents « tableau de synthèse » et « État des lieux, difficultés, évolutions souhaitées »).

118. 0,6 ETP (équivalent temps plein).

COOPÉRATION NATIONALE : CONSERVATION PARTAGÉE DE LA PRESSE QUOTIDIENNE RÉGIONALE

par Thierry Cloarec
et Philippe
Mezzasalma

LA PRESSE QUOTIDIENNE RÉGIONALE

QUELQUES DÉFINITIONS

La PQR, ou presse quotidienne régionale est un terme tout à fait trompeur : l'ensemble concerné *stricto sensu* semble homogène, cohérent. Dans son sens usuel, l'expression recouvre en effet les grands quotidiens publiés dans les métropoles régionales, irriguant des espaces plus ou moins vastes au travers d'éditions locales : c'est-à-dire actuellement 62 titres, dont quarante à éditions multiples, et parmi les plus connus, *Ouest France*, la *Voix du Nord* ou la *Dépêche du Midi*. Mais l'ensemble est infiniment plus complexe. L'édition de journaux d'information en région est aussi constituée par des journaux locaux (quotidiens, bi ou tri hebdomadaire) couvrant une commune ou une agglomération (comme *L'Indépendant*, publié à Perpignan), ainsi que des hebdomadaires, régionaux, départementaux, ou couvrant un ou plusieurs cantons (comme *Le Penthièvre*, *l'Hebdomadaire du pays de Saint-Brieuc*). 249 hebdomadaires régionaux sont ainsi collectés par le dépôt légal, et les journaux locaux se comptent en dizaines par régions, parfois éphémères, souvent aux limites du bulletin ou du magazine local.

Cette dernière distinction est fondamentale pour une conservation de la presse comme patrimoine écrit en régions, pour l'accès aux documents d'une part, pour la contribution à l'histoire de la presse, ou d'un événement, d'une région au travers de la presse d'autre part. À ce titre en effet, seuls les quotidiens et hebdomadaires à rayonnement régional relèvent des critères définissant la presse. Ils sont publiés sur papier « journal », de grand format (folio ou grand folio, même si le format « tabloïd » britannique, plus petit, a tendance à gagner du terrain), et sont vendus en kiosque ou en librairie (plus rarement de nos jours à la criée) par des réseaux de diffusion professionnels. Le tirage varie entre quelques dizaines et quelques centaines

de milliers d'exemplaires au numéro (plus de 700 000 pour *Ouest France*, tirage le plus important). Les pages d'actualités comprennent toujours une rubrique internationale, des pages nationales et colonnes locales, souvent sous formes de brèves ou de mini-reportages. La rédaction, la mise en page, la maquette et l'impression sont effectuées par des corps de métiers professionnels, intégrés au groupe de presse éditeur, ou par des prestataires extérieurs.

UN PHÉNOMÈNE ANCIEN

Ainsi que la presse publiée à Paris, quelques journaux, en général des gazettes en direction des publics lettrés, et des feuilles de commerce existent dès la fin du XVIII^e siècle. Si un premier essor est notable à partir des années 1830, il faut attendre les années 1880-1890 pour assister à une inflation de titres d'information générale, mais aussi d'opinion politique. D'autre part, là encore dans le sillage des journaux de Paris, on assiste au renforcement de la presse populaire à la fin du siècle à l'exemple du *Petit parisien* et du *Petit Journal*, dont la diffusion en région vit la création d'émules locaux. En fait, le développement de la presse en région suit très exactement le développement général de la presse, avec son « âge d'or » entre 1881 (après la loi dite de la liberté de la presse) et 1914. On notera que l'essentiel des titres paraît (et souvent disparaît) avant 1944.

LES COLLECTIONS À LA BnF

La BnF offre la particularité en matière de presse régionale de détenir plus de 93 % des titres parus en France des origines à nos jours, avec des états de collections pour ces titres à plus de 90 % de taux complétude en moyenne par titre¹¹⁹. Les bibliothécaires de la fin du XIX^e siècle ne s'étaient pas du tout préparés à l'arrivée massive et subite d'un si grand nombre de titres¹²⁰. En effet, la production de journaux à Paris et en province explose à partir de l'application de la loi de 1881 sur la liberté de la presse, et submerge littéralement les capacités d'absorption de périodiques de la BN.

119. Ces statistiques sont issues du dépouillement systématique de la presse en région pour les 60 premiers fascicules départementaux du Bipfpig.

120. Voir à ce propos, Philippe Mezzasalma, « Les collections de presse du XIX^e siècle à la BnF », in Dominique Kalifa, Marie-Ève Thérenty et Alain Vaillant (dir.), *La Civilisation du journal*, Nouveau Monde, à paraître début 2009.

L'administrateur de l'époque prend alors la décision de séparer presse de Paris, dite sérieuse, qui reste dans la cote du catalogue de l'histoire de France, et la presse de région, à laquelle on rajoute la presse des colonies et la presse spécialisée, dans une nouvelle cote, Inv Jx, puis JO (pour journaux). Séparés des titres nationaux, les journaux de province le seront d'autant plus qu'ils ne seront pas communicables pendant plusieurs décennies, faute de place pour les conserver correctement. Une annexe de la BN leur sera même dédiée à Versailles, qui ouvrira ses portes au début des années 1930. Mais c'est à partir de 1954 qu'un plan de reconditionnement et de remise aux normes de conservation et de consultation sera réellement mis en place. Ce plan concerne les dizaines de milliers de cotes relevant de la presse de région, c'est-à-dire de centaines de milliers de cartons et pochettes de périodiques : il touche à sa fin cinquante ans après.

Mais dans le même temps, le reconditionnement des journaux anciens démontre la non conservation pérenne des journaux sous forme papier à cause de l'acidité du papier journal, en particulier entre 1890 et 1950. Il est par conséquent apparu indispensable de créer un fac-similé, et le microfilm parut alors le meilleur support pour les publications en séries. Les premières opérations des années 1958 à 1980 vont essentiellement permettre de sauvegarder les collections de titres nationaux. Entre 1978 et 1980 apparaissent les premiers programmes systématiques de microfilmage des grands quotidiens régionaux. Deux actions sont menées alors conjointement : d'une part le microfilmage des numéros en cours des titres vivants, et d'autre part le traitement rétrospectif de tranches chronologiques complètes de ces titres. Il parut en effet que le double effet de la réduction du nombre de titres de quotidiens régionaux et de l'augmentation du nombre d'éditions locales de ces mêmes titres rendait possible une couverture totale des principaux titres, ceux à éditions multiples.

LE TRAITEMENT ACTUEL

Fin 2003, la BnF a été amenée à considérer que le prix global des opérations de microfilmage ne lui permettait pas de mettre à disposition des lecteurs aussi rapidement que souhaité une couverture exhaustive de la PQR à éditions multiples. D'autre part, la réussite des politiques de conservation partagée des

éditions locales des titres de PQR avec certaines bibliothèques de dépôt légal imprimeur depuis la loi de 1994 a contribué à accentuer une décentralisation de certaines collections, qui les rendait ainsi plus facilement disponibles pour des publics considérés comme des publics de proximité. Cette politique semblait d'ailleurs permettre une conservation plus harmonieuse et plus précise des journaux de régions. Par conséquent, *la BnF a décidé de conserver un exemplaire papier de chaque numéro des 22 quotidiens régionaux à édition simple, de chaque exemplaire de l'édition principale des 40 titres à éditions multiples, et de la totalité des éditions locales des 20 journaux les plus importants sous forme de microfilms. La conservation des éditions locales des 20 autres titres de PQR à éditions multiples revenant aux bibliothèques de dépôt légal imprimeur concernées par le rayonnement des titres.*

En terme de chiffres, la conservation des titres régionaux vivants, éditions papiers des 249 hebdomadaires régionaux incluses, représente près de 4 000 bobines de microfilms par an, et plusieurs dizaines de milliers de fascicules papier, pour une extension annuelle de plus de 200 mètres linéaires. Ce total s'ajoute aux dizaines de milliers de titres morts, qui représentent plus de 20 km de linéaire.

ÉVOLUTIONS RÉCENTES

Comme pour la presse quotidienne nationale, publiée à Paris, l'offre de PQR s'est considérablement réduite ces trente dernières années. En 2008, la presse quotidienne régionale, déclinée en quelques chiffres, représente :

- 62 quotidiens ;
- chaque jour 18,5 millions de lecteurs, 5,5 millions d'exemplaires diffusés ;
- 17 000 personnes employées (dont 5 000 journalistes), 25 000 correspondants locaux, 15 000 vendeurs-colporteurs ;
- 33 titres de la PQR adhèrent au Syndicat de la presse régionale (SPQR)¹²¹.

121. Données extraites du site du Syndicat de la Presse Quotidienne Régionale

L'ACTION DE LA BnF

+++++

ÉTAT DE LA CONSERVATION À LA BnF EN 2007

Conformément à ses engagements, la BnF conserve aujourd'hui 22 titres de presse régionale à édition unique et un exemplaire papier de l'édition principale de chacun des 40 titres à éditions multiples. Elle assure par ailleurs la conservation et la communication sous forme argentique des 20 titres à éditions multiples les plus consultés. Pour ce faire, elle s'appuie sur un marché spécifique de reproduction courante qui, depuis 2004, concerne 8 titres principaux (*La Montagne, la Dépêche du Midi, le Bien Public, la Charente Libre, Le Courrier de l'Ouest, Paris Normandie, Le Populaire du Centre, La Provence*) pour un budget moyen de 405 000 euros, soit environ 500 000 pages par an. Les microfilms des 12 autres titres (*Les Dernières nouvelles d'Alsace, Ouest France, Le Progrès, Sud Ouest, Le Courrier picard, Le Dauphiné libéré, L'Est Républicain, Le Midi libre, La Nouvelle République du Centre Ouest, L'Union, La Voix du Nord, Le Parisien*) font l'objet d'acquisitions courantes ou rétrospectives auprès des organes de presse. Le budget annuellement consacré à ces acquisitions de microformes s'élève globalement à 380 000 euros, auxquels il faut ajouter 150 000 euros consacrés à l'achat de titres morts.

Les moyens dévolus à la sauvegarde de la PQR représentent ainsi près de 910 000 euros chaque année. Cet effort constant depuis les années 1980 a permis à la BnF de mettre à disposition les collections les plus complètes et les plus accessibles de quotidiens régionaux ; tous figurent parmi les documents les plus consultés de la bibliothèque (plus de 1 000 consultations par an pour *Le Parisien*, près de 700 pour la *Dépêche du Midi*, plus de 600 pour *Ouest France* ou la *Voix du Nord*). Ce programme de développement et de renforcement des collections de la BnF se double d'un effort scientifique et financier dans la coopération avec des bibliothèques en région pour mettre à la disposition des publics des collections virtuelles complètes. La BnF propose ainsi un travail en réseau avec ses partenaires sur le sujet.

EN RÉSEAU : LES COLLECTIONS DES PARTENAIRES

Le Plan d'Action pour le Patrimoine Écrit avait dégagé un certain nombre de pistes d'action parmi lesquelles « *Lancer des plans régionaux de conservation de la presse quotidienne régionale* ».

Dans une dizaine de régions, des plans de microfilmage sont conduits en coopération, faisant appel à des financements croisés (État et collectivités territoriales aux différents niveaux).

Mais l'exhaustivité de la conservation – et de la collecte – reste relative : si l'enquête menée par la BnF auprès des services responsables du dépôt légal imprimeur sur la collecte et la conservation des quotidiens régionaux donne dans l'ensemble des réponses satisfaisante, elle révèle aussi quelques insuffisances dans la collecte (1/4 des éditions locales n'est pas reçu par dépôt imprimeur, sur 400 existantes) et dans la conservation puisque certaines bibliothèques éliminent les éditions qui n'intéressent pas le territoire de leur « ressort ».

LE PLAN DE CONSERVATION

+++++

La mise en place d'une esquisse de conservation répartie pour la PQR a une double raison :

- le poids budgétaire croissant des financements nécessaires autour des documents ;
- la volonté forte de la BnF de s'appuyer mieux sur les réseaux de ses partenaires et la conviction que la conservation de la PQR constitue un bon terrain d'expérimentation d'une distinction entre patrimoine national et patrimoine régional.

Un extrait des actes de la journée d'étude sur « la réforme du dépôt légal et ses conséquences pour le réseau des BDLI » organisée le 15 novembre 2004 permet de rappeler l'origine du concept et les principes de la conservation

répartie de la PQR¹²² : « assurer à plusieurs la conservation du patrimoine écrit pour partager les charges économiques et techniques et favoriser l'accès aux documents.

Il existe deux options ne s'excluant pas forcément :

- la conservation partagée centralisée : c'est le système des bibliothèques de dépôt. Exemple en France : le CTLES ;
- la conservation partagée répartie entre plusieurs établissements.

Exemples de conservation partagée répartie : les plans régionaux de conservation des périodiques, les cadist, le réseau des pôles associés.

Concernant la presse quotidienne régionale (PQR), la conservation est doublement partagée, entre la BnF et les BDLI et suivant que l'on considère l'édition principale d'un titre et/ou tout ou partie des éditions locales. »

LES ENQUÊTES

Pour vérifier l'état de conservation des titres en région, deux enquêtes ont été réalisées : en 2005 auprès des BDLI et en 2006 auprès des services d'archives départementaux.

ÉTAT DE LA CONSERVATION DE LA PQR PAR LES BDLI (2005)

Toutes les BDLI ne conservent pas la totalité des éditions des titres reçus par dépôt légal.

Six BDLI font réaliser des pilotes :

- Strasbourg pour les *Dernières nouvelles d'Alsace*, *L'Alsace* et *Le Pays* ;
- Dijon pour *Le Bien Public* ;
- Rouen pour *Paris-Normandie* ;

122. < <http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/JBDLI.htm> >

- Nancy pour *L'Est républicain*, *La Liberté de l'Est* et *Le Républicain lorrain* ;
- Toulouse pour *La Dépêche du Midi* ;
- Amiens pour *Le Courrier picard*.

Onze BDLI conservent une édition, plusieurs éditions ou la totalité des éditions sur microfilm, soit achetées au journal, soit réalisées par un prestataire :

- Strasbourg : achat du microfilm des *DNA*, réalisation des microfilms pour *L'Alsace* et *Le Pays* ;
- Bordeaux : achat d'une édition de *Sud-Ouest* ;
- Clermont-Ferrand : acquisition d'un CD-ROM réalisé par les archives du Puy-de-Dôme pour quatre éditions de *La Montagne* ;
- Dijon : achat à la BnF du microfilm du *Bien public* ;
- Rennes : achat à *Ouest-France* du microfilm de cinq éditions ;
- Orléans : microfilmage par la BDLI des sept éditions de *La République du Centre* ;
- Montpellier : réalisation par un prestataire d'une édition du *Midi-libre* ;
- Angers : microfilmage de l'édition d'Angers du *Courrier de l'Ouest* ;
- Amiens : microfilm du *Courrier picard* (édition du Grand Amiens) réalisé par les archives municipales ;
- Marseille : microfilm de *La Provence* acquis jusqu'en 2001 auprès du journal ; microfilm de *La Marseillaise* par un prestataire ;
- Lyon : achat du microfilm du *Progrès* au journal.

À l'exception de *L'Alsace*, du *Pays*, de *La République du Centre* et de *La Marseillaise*, ces titres conservés sur microfilms sont les mêmes que ceux conservés par la BnF, et encore ne couvrent-ils qu'une partie des éditions et non la totalité.

Afin de compléter cet état de la conservation de la PQR dans les BDLI, il a été décidé de mener en 2005 une enquête similaire auprès des services d'archives départementaux.

ÉTAT DE LA CONSERVATION DANS LES SERVICES D'ARCHIVES DÉPARTEMENTAUX (2005-2006)

Quarante-cinq services d'archives départementaux ont renseigné le questionnaire adressé par la Direction des archives de France.

La situation est hétérogène :

- le Bas-Rhin et le Haut-Rhin ne conservent rien, la BNUSt étant considérée comme la bibliothèque de conservation (papier et microfilm) pour la région ;
- à l'inverse, quelques départements conservent toutes les éditions depuis l'origine du quotidien ;
- les autres services d'archives ne conservent généralement que l'édition de leur département, voire des départements limitrophes ;
- les microfilms complets sont rares, soit parce qu'ils ne concernent qu'un certain nombre d'éditions soit, le plus souvent, parce qu'ils ne couvrent que quelques années.

SYNTHÈSE DES DEUX ENQUÊTES

- la majorité des BDLI conserve l'ensemble des éditions papier du ou des titres de PQR de leur ressort, mais il existe des « défaillances » ;
- la majorité des services d'archives ne conservent que les éditions de leur département ;
- qu'il s'agisse des bibliothèques de dépôt légal imprimeur ou des services

d'archives départementaux, on peut dire qu'il n'existe pas de politique de reproduction de la PQR sur microfilm, à l'exception de la BNU à Strasbourg pour l'Alsace et des Archives départementales de la Gironde et des Alpes-maritimes ;

- il n'existe pas de programme de numérisation de la PQR pour les éditions courantes, les programmes de numérisation, quand ils existent, étant rétrospectifs.

PRÉCONISATIONS POUR UNE MEILLEURE CONSERVATION DE LA PQR

 La situation est complexe et risque d'évoluer rapidement. Elle nécessite de faire appel aux pouvoirs publics de tutelle :

- pour la BnF : le budget annuel consacré à la sauvegarde (réalisation ou acquisition de microformes) demeure très conséquent, mais il ne garantit pas aujourd'hui d'assurer une couverture complète. Le maintien des engagements de la bibliothèque supposerait, dans le contexte actuel, une majoration des crédits alloués à ces prestations.
- pour les BDLI : le constat des difficultés des BDLI amène à préconiser l'attribution à chaque BDLI de crédits ciblés (État ou État/Régions) pour la conservation des 20 titres non conservés à la BnF. Cette mesure devrait être accompagnée d'un solide dispositif de contrôle et de suivi.

Cette aide tant pour la BnF que pour les BDLI ne serait que transitoire : en effet, on peut avoir bon espoir qu'à l'horizon 2010-2011, le dépôt légal de la presse par transfert de fichiers numériques deviendra d'usage. La période transitoire porterait donc sur les années 2006 (date du décret portant réduction du nombre d'exemplaires déposés) – 2011. À l'étape actuelle, seul un titre, *Ouest France*, dépose ses fichiers numériques à la BnF. Celle-ci attend beaucoup de la création du portail du SPQR pour accueillir via une seule filière un certain nombre de titres afin de traiter de manière unique les données numériques, et les mettre à disposition des lecteurs. Dans cette perspective, les BDLI auraient accès à ces fichiers pour les éditions locales leur revenant. Mais cette perspective souhaitée reste à moyen terme.

RÉPARTITION DE LA CONSERVATION DES ÉDITIONS LOCALES DE TITRES DE PQR ENTRE LA BNF ET LES BDLI

Liste des 20 titres régionaux retenus pour une conservation complète par la BnF sous deux formes : papier pour l'édition principale et microfilm de toutes les éditions (principales et locales).

| titres | BDLI - région |
|---|--|
| 1 – DNA | ALSACE (Strasbourg) |
| 2 – Sud-Ouest | AQUITAINE (Bordeaux) |
| 3 – La Montagne | AUVERGNE (Clermont-Ferrand) |
| 4 – Le Bien public | BOURGOGNE (Dijon) |
| 5 – Ouest-France | BRETAGNE (Rennes) |
| 6 – La Nouvelle république du Centre-ouest | CENTRE (Orléans) |
| 7 – L'Union | CHAMPAGNE-ARDENNES (Châlons-en-Champagne) |
| 8 – Le Populaire du Centre | LIMOUSIN (Limoges) |
| 9 – Paris-Normandie | HAUTE-NORMANDIE (Rouen) |
| 10 – Le Midi Libre | LANGUEDOC-ROUSSILLON (Montpellier) |
| 11 – L'Est républicain | LORRAINE (Nancy) |
| 12 – La Dépêche du Midi | MIDI-PYRÉNÉES (Toulouse) |
| 13 – La Voix du Nord | NORD-PAS-DE-CALAIS (Lille) |
| 14 – Le Courrier de l'Ouest | PAYS-DE-LOIRE (Angers) |
| 15 – Le Courrier picard | PICARDIE (Amiens) |
| 16 – La Charente libre | POITOU-CHARENTES (Poitiers) |
| 17 – La Provence | PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR (Marseille) |
| 18 – Le Dauphiné libéré | RHÔNE-ALPES (Lyon) |
| 19 – Le Progrès | RHÔNE-ALPES |
| 20 – Le Parisien | PARIS |

...

...

Liste des 20 autres titres pour lesquels la BnF assurera seulement la conservation de l'édition principale :

| titres | région |
|-----------------------------------|----------------------------|
| 21 – L'Alsace | ALSACE |
| 22 – Le Pays | ALSACE |
| 23 – L'Yonne républicaine | BOURGOGNE |
| 24 – Le Journal de Saône-et-Loire | BOURGOGNE |
| 25 – Le Télégramme de Brest | BRETAGNE |
| 26 – L'Écho républicain | CENTRE |
| 27 – La République du Centre | CENTRE |
| 28 – L'Indépendant | LANGUEDOC-ROUSSILLON |
| 29 – L'Écho du Centre | LIMOUSIN |
| 30 – La Liberté de l'Est | LORRAINE |
| 31 – Le Républicain lorrain | LORRAINE |
| 32 – Nord-Éclair | NORD-PAS-de-CALAIS |
| 33 – L'Éclair | PAYS DE LOIRE |
| 34 – Presse-Océan | PAYS DE LOIRE |
| 35 – Le Maine libre | PAYS DE LOIRE |
| 36 – La Marseillaise | PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR |
| 37 – Nice-Matin | PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR |
| 38 – Var-Matin | PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR |
| 39 – Lyon-Matin | RHÔNE-ALPES |
| 40 – Le Progrès – La Tribune | RHÔNE-ALPES |

MÉMENTOpar *Géraldine Barron*

Si cet ouvrage s'est attaché à traiter conjointement périodiques papier et électroniques, il ne peut être le parfait reflet d'un paysage documentaire bien contrasté. Discipline, taille, public, histoire des bibliothèques sont autant de facteurs qui pèsent dans la balance et auraient mérité des développements, car tandis que certaines bibliothèques font le choix du tout électronique, certaines en sont encore à s'interroger sur la pertinence d'une offre dématérialisée.

Nous l'avons vu tout au long de cet ouvrage, la coopération inter-institutionnelle est de plus en plus indispensable en matière de gestion des périodiques. Si elle permet de maintenir une couverture documentaire la plus complète possible malgré la stagnation du « pouvoir d'achat » des établissements, elle impose également le respect des engagements collectifs (plans de conservation partagée, achats en consortium, signalement national, etc.).

Le second élément incontournable et intimement lié au premier est la politique documentaire. La montée en puissance de l'électronique a un temps mis à mal la liberté d'action des bibliothécaires, sous le joug d'une documentation de plus en plus pesante financièrement et dont ils ne maîtrisaient plus les contenus. L'électronique a entraîné une augmentation considérable de l'offre en nombre de titres, mais sur un modèle de plus en plus standardisé, au prix de désabonnements papier et de réduction des achats de monographies, en bibliothèque universitaire notamment, avec des conséquences en chaîne dont on n'a pas encore pu mesurer l'impact sur le long terme. Les directeurs des cadist scientifiques s'en sont émus¹²³ constatant que « la structure économique de ce marché menace directement les *unica* et les périodiques français qui sont condamnés à disparaître rapidement de l'offre des bibliothèques ».

123. Dans un rapport intitulé : *Quelles bibliothèques de référence pour l'enseignement et la recherche ? Le rôle des Cadist scientifiques*, 2006.

La couverture documentaire nationale se resserre et la conservation partagée des périodiques représente un enjeu plus fort que jamais. Le rôle que sont amenés à y jouer les établissements d'envergure nationale, BnF et ABES, administration centrale, est d'importance.

La tendance actuelle est de considérer une répartition des charges entre une collection nationale portée par de grands établissements, composée du plus grand dénominateur commun (bouquets des grands éditeurs, collections de référence), et le développement de politiques documentaires de niches par les autres bibliothèques de lecture publique ou d'enseignement supérieur et de recherche, au plus près des besoins de leurs publics ou de leur vocation patrimoniale¹²⁴. Si ce modèle commence à se développer dans certains pays européens, il peine à s'imposer en France où la multiplicité des lieux et instances de coopération ne facilite pas la visibilité des choix, malgré un outil de signalement irremplaçable tel que le Sudoc-PS. Les expériences de mutualisation et coopération en cours laissent bon espoir quant à une évolution rapide de la situation.

124. Voir à ce sujet les réflexions de David Aymonin, développées aux congrès de l'ABF < www.abf.asso.fr/IMG/doc/david%20aymonin.doc > et de l'ADBU < <http://www.canalc2.tv/video.asp?idvideo=6863> >.

ENCADRÉ

LES ÉTAPES DE LA GESTION DES PÉRIODIQUES

| | PAPIER | ÉLECTRONIQUE | |
|-------------------------|--|--|---|
| ACQUÉRIR | Information sur l'abonnement | catalogues d'éditeurs, d'agence d'abonnement répertoire de périodiques, presse et sites web spécialisés suggestion de lecteurs | |
| | | spécimen | test |
| | Intermédiaire ? | agence d'abonnement / achat direct éditeur | achat en consortium |
| | | sollicitation de dons | sélection de ressources gratuites |
| | Modalités d'acquisition ? | marché public | |
| | | | groupement de commande |
| | | | Big Deal : contrat pluriannuel |
| | | | Signature des licences |
| | Coût ? | inflation prévisionnelle | |
| | | surcoût électronique | maintien du papier |
| | | modèle tarifaire (FTE ?) | |
| | TVA 2,1 % | TVA 19,6 % | |
| Critères de sélection ? | couverture documentaire / éditeur / coût | | |
| | périodicité | modalités d'accès | |
| | nombre d'exemplaires | stabilité de la ressource | |
| | | services associés | |
| GÉRER | Manuellement | Cardex | |
| | Informatiquement | SIGB : | base « maison » ou ERM : |
| | | * catalogage | * gestion des données descriptives |
| | | * bulletinage | * gestion des données contractuelles (contrat de licence) |
| | | * relances | * suivi des incidents, des coupures |
| | | * gestion des URL, des mots de passe, des types d'accès | |
| | * suivi des états de collection | | |
| | * signalement | | |
| | * suivi des statistiques | | |
| Gestion matérielle | équipement, mise en rayon | gestion d'un parc informatique, de proxy, serveurs | |

...

...

| | PAPIER | ÉLECTRONIQUE | |
|--------------------|--|--|---|
| COMMUNIQUER | Modalités | libre accès/magasin | accès par poste, par plages IP, par connexions simultanées, accès distant |
| | | prêt/consultation sur place PEB/PIB | gestion des droits des utilisateurs PEB/PEB électronique |
| | Signalement | local : OPAC, SID | accès par le SID, recherche fédérée, multibases |
| | | national : Sudoc-PS | |
| | Exploitation | statistiques de prêt/ de consultation | signalement des ressources gratuites |
| CONSERVER | gestion des stocks (mètres linéaires) | statistiques d'usage (deconnexion, de téléchargement...) | |
| | conservation partagée numérisation | achat pérenne, archives | |
| | | gestion centralisée des archives | |

Presses de

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABES Agence bibliographique de l'enseignement supérieur

ADBGV Association des directeurs des bibliothèques de grandes villes

ADBS Association des professionnels de l'information et de la documentation

ADBU Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation

ADDNB Association pour le développement des documents numériques en bibliothèque

AGAPE Application de gestion automatisée aux périodiques

ALPSP Association of learned and professional society publishers

APE Accès aux périodiques électroniques

ARL Association of research libraries

ARPEL Agence régionale pour l'écrit et le livre en Aquitaine

ASSEDIC Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce

BDLI Bibliothèque de dépôt légal imprimeur

BIUM Bibliothèque interuniversitaire de médecine et d'odontologie

BIUP Bibliothèque interuniversitaire de pharmacie

BMVR Bibliothèque municipale à vocation régionale

BnF Bibliothèque nationale de France

BNUS Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

BPI Bibliothèque publique d'information

BULAC Bibliothèque universitaire des langues et civilisations

CADIST Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique

CAO Commission d'appel d'offre

CAREL Consortium d'achat des ressources électroniques

CBA Coopération des bibliothèques en Aquitaine

CCN(-PS) Catalogue collectif national des publications en série

CCSD Centre pour la communication scientifique directe

CHU Centre hospitalier universitaire

CIEPS Centre international
d'enregistrement des publications
en série

CINES Centre informatique national
de l'enseignement supérieur

CIRAD Centre de coopération
internationale en recherche
agronomique pour le développement

CNC Centre national
de la cinématographie

CND Coordination des négociations
documentaires (département
du consortium Couperin)

CNRS Centre national
de la recherche scientifique

CNUSC Centre national universitaire
sud de calcul

COUPERIN Consortium universitaire
de périodiques numériques

CPAM Caisse primaire d'assurance
maladie

CPI Catalogue des périodiques
informatisés

CTLes Centre technique du livre
de l'enseignement supérieur

DOAJ Directory of open access journals

DOM-TOM Départements
et territoires d'Outre-mer

DRM Digital rights management

EPIC Établissement public à caractère
industriel et commercial

EPST Établissement public à caractère
scientifique et technologique

ERMS Electronic resource
management system

ETP Équivalent temps plein

FNPS Fédération nationale
de la presse d'information spécialisée

FTE Full time equivalent

GFII Groupement français
de l'industrie de l'information

ICOLC International coalition
of library consortia

INA Institut national de l'audiovisuel

INP Institut national polytechnique

INRA Institut national
de la recherche agronomique

INRIA Institut national
de recherche en informatique
et automatique

INSERM Institut national de la santé
et de la recherche médicale

IP Internet protocol

IPPEC Inventaire permanent
des périodiques étrangers en cours

IRD Institut de recherche
pour le développement

ISBD International standard
bibliographic description

ISDS International serials data system

ISSN International standard
serial number

JSTOR Journal storage

MAPA Marché à procédure adaptée

MARC Machine-readable cataloging

MEN Ministère de l'éducation nationale

NLM National library of medicine

OAI-PMH Open access initiative-
protocol for metadata harvesting

ONISEP Office national d'information
sur les enseignements et les professions

OPAC On line public access catalogue

OpenDOAR Directory
of open access repositories

PACA Provence-Alpes-Côte d'Azur

PPN Pica production number

PQR Presse quotidienne régionale

RB-CCN Répertoire des bibliothèques
du catalogue collectif national

RCR Répertoire des centres
de ressources

RNBCD Répertoire national
des bibliothèques et centres
de documentation

RSS Really simple syndication

SCD Service commun de documentation

SciELO Scientific electronic library
online

SDBIS Sous-direction des bibliothèques
et de l'information scientifique

SHS Sciences humaines et sociales

SICOD Service interétablissements
de coopération documentaire
des universités de Bordeaux

SIGB Système intégré de gestion
de bibliothèque

SNIEL Syndicat national des
importateurs et exportateurs de livres

SPQR Syndicat de la presse
quotidienne régionale

SUDOC Système universitaire
de documentation

SUNIST Serveur universitaire national
de l'information scientifique
et technique

TVA Taxe sur la valeur ajoutée

UFR Unité de formation et de recherche

UKSG United Kingdom serials group

GLOSSAIRE

Agrégateur

Société qui propose une base de données d'articles ou de revues dont elle n'est pas forcément l'éditeur.

Archives ouvertes

Entrepôts électroniques dans lesquels les auteurs déposent leurs articles en vue d'une diffusion gratuite.

Barrière mobile

Période entre le dernier numéro disponible chez un agrégateur, dans une archive ou en libre accès, et le dernier numéro publié d'un périodique. Ce sont les éditeurs qui déterminent la longueur de la barrière mobile.

Big deals

Contrats portant sur l'acquisition de ressources électroniques, avec engagement pluriannuel (souvent 3 ans) et plafonnement de l'augmentation des prix.

Bouquet

Sélection de titres proposée par un éditeur de ressources électroniques. Le bouquet peut être thématique, établi en fonction des demandes d'un consortium, etc.

Bulletinage

Enregistrement des numéros ou fascicules de périodiques, manuel ou informatique, au fur et à mesure de leur arrivée à la bibliothèque.

Consortium

Groupement d'institutions indépendantes en vue de mutualiser les négociations de ressources électroniques et de réaliser les achats en commun.

Copyright

Droit d'auteur (selon la loi américaine, qui diffère du *Code de la propriété intellectuelle*).

COUNTER

Code de bonnes pratiques permettant de mesurer l'usage des produits en ligne à partir des statistiques transmises par les fournisseurs.

Data mining

Extraction de connaissances à partir de données : exploration d'un grand nombre de données en vue d'en extraire un savoir.

DRM

Gestion des droits numériques qui permet la diffusion de documents numériques tout en protégeant les droits d'auteur.

Embargo

Période imposée par l'éditeur pendant laquelle on ne peut pas consulter le texte intégral d'un article.

E-only

Tout électronique : abonnement portant sur la version électronique seule d'un titre (ou d'un bouquet) de périodique(s), sans livraison de la version papier.

Facteur d'impact

Mesure la fréquence avec laquelle les articles d'une revue ont été cités pendant une période donnée : il détermine l'importance relative d'une revue.

Fédération d'identité

Interconnection des services d'authentification de différents établissements afin de faciliter le partage des ressources numériques.

Shibboleth est l'application développée pour gérer la fédération des établissements d'enseignement supérieur.

Full Time Equivalent

Nombre de personnes rattachées à un établissement et autorisées à accéder à une ressource. Le FTE est déclaré à un éditeur au moment de l'abonnement à une ressource électronique. En bibliothèque universitaire, il s'agit du nombre d'étudiants inscrits à l'université ou de la communauté universitaire d'une discipline.

Interopérabilité

Capacité qu'ont différents systèmes de communiquer entre eux car il reposent sur un standard ouvert (pour les documents électroniques, il s'agit des données descriptives normalisées, les métadonnées).

Métadonnées

Données descriptives d'un document numérique, structurées et contenues dans le document lui-même.

OAI-PMH

Protocole d'échange de données qui permet de faire communiquer entre elles plusieurs bases de données par l'échange de métadonnées.

Postprint

Version d'un article après publication.

Preprint

Version d'un article soumise par l'auteur, avant validation et avant publication.

Price cap

Plafond d'augmentation annuelle de prix des revues électroniques.

Rétroconversion**ou conversion rétrospective**

Saisie dans le catalogue informatisé de notices bibliographiques existant précédemment sur fiche papier ou sous une solution informatique non spécifique.

Revue à modèle hybride

Revue électronique publiée par un éditeur, dont les articles peuvent être en accès gratuit si l'auteur paye, ou payant.

Titres morts

Titres ayant définitivement cessé de paraître.

BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie, très courte, veut donner quelques pistes de lecture permettant d'aller plus loin. De nombreuses références, complémentaires, sont citées en note dans le corps de l'ouvrage.

Les études monographiques sur les périodiques sont rares et l'on ne saurait que recommander la consultation des nombreux mémoires de l'enssib réalisés sur ce sujet ces dernières années, et consultables en ligne < <http://www.enssib.fr> >

ADBS, ADBU, FNPS, GFIL, SNIEL,

Des abonnements papier aux abonnements électroniques, 14 juin 2007.
< http://www.adbu.fr/article.php3?id_article=350 >

ADBS, ADBU, FNPS, GFIL, SNIEL,

Clients, agences, éditeurs, comment gérer ensemble les abonnements aux périodiques. Juin 2005
< http://www.adbu.fr/article.php3?id_article=104 >

Aubry, Christine et Janik, Joanna (dir.),

Les Archives Ouvertes. Enjeux et Pratiques : guide à l'usage des professionnels de l'information, ADBS éditions, 2005.

Barthet, Émilie,

Synthèse sur les ERMS, 2007
< http://www.couperin.org/article.php3?id_article=460 >

Belbenoit-Avich, Pierre-Marie (dir.), *Gérer le développement d'une collection de périodiques*, Institut de formation des bibliothécaires, La Boîte à outils, 1998.

Chanier, Thierry,

Archives ouvertes et publication scientifique : comment mettre en place l'accès libre aux résultats de la recherche ?
L'Harmattan, 2004.

COUPERIN – Département Coordination et Négociations documentaires, *Cadre général des négociations*, Mis à jour le 11 juillet 2008.
< http://www.couperin.org/article.php3?id_article=279 >

Jacquesson, Alain et Rivier, Alexis,

Bibliothèques et documents numériques : concepts, composants, techniques et enjeux, Éditions du Cercle de la Librairie, 2006.

Oddos, Jean-Paul,

La conservation : principes et réalités, Éditions du Cercle de la librairie, 1995.

Peltier, Éric (dir.),

Revues et magazines : guide des périodiques à l'intention des bibliothèques publiques, Éditions du Cercle de la librairie, 2006.

Swan, Alma

(2007) Open Access and the Progress of Science. *American Scientist*, Volume 95, Mai-juin, 198-200.

< http://www.keyperspectives.co.uk/openaccessarchive/Journalpublications/American_Scientist_article.pdf >

Consortium Carel

< http://www.bpi.fr/ress.php?id_r1=688&id_c=141 >

Consortium Couperin

< <http://www.couperin.org/> >

Site de l'Open Archive Initiative

< <http://www.openarchives.org/> >

Sudoc

< <http://www.sudoc.abes.fr/> >

Presses de l'enssib

Presses de l'enssib

Secrétariat d'édition :
Alexandre Bocquier,
Silvia Ceccani

Conception graphique
et mise en page :
atelier Perluette, 69001 Lyon
www.perluette-atelier.com

Achévé d'imprimer
en novembre 2008
par l'imprimerie Ferréol
69330 Meyzieu

Dépôt légal :
2^e semestre 2008

Presses de l'enssib